

Décret modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement supérieur, à l'enseignement pour adultes et à la recherche scientifique et transposant partiellement la directive (UE) 2022/2041 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne

D. 16-07-2025

M.B. 12-09-2025

Le Parlement de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

TITRE I. - Disposition modifiant la loi du 28 avril 1953 sur l'organisation de l'enseignement universitaire par l'état

Article 1^{er}. - Dans la loi du 28 avril 1953 sur l'organisation de l'enseignement universitaire par l'Etat, il est ajouté un article 39quinquies rédigé comme suit :

« Article 39quinquies. - Le caractère adéquat du traitement initial ou forfaitaire visé aux articles 36 à 39ter, est réévalué tous les quatre ans à partir du 15 novembre 2024, en tenant compte des critères suivants tels qu'énoncés à l'article 5.2 de la directive 2022/2041 (UE) du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne :

1° du pouvoir d'achat des membres du personnel qui perçoivent un traitement en application des articles 36 à 39ter, compte tenu du coût de la vie ;

2° du niveau général et de la répartition des traitements et salaires ;

3° du taux de croissance des traitements et salaires ;

4° des niveaux et évolutions de la productivité nationale à long terme.

Il est également tenu compte de la valeur de référence indicative de 50 % des traitement et salaire moyens bruts.

A l'occasion de cette réévaluation, le Comité de Secteur IX, tel que visé à l'annexe I, Secteur IX, B, 5°, de l'arrêté royal du 28 septembre 1984 portant exécution de la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités, rend un avis au Gouvernement. L'avis motive les indicateurs retenus pour exprimer les critères visés à l'alinéa 1^{er}, et peut proposer d'autres valeurs de référence indicatives que celle visée à l'alinéa 2. ».

TITRE II. - Disposition modifiant l'arrêté royal du 21 avril 1965 portant statut pécuniaire du personnel scientifique de l'état

Article 2. - Dans l'arrêté royal du 21 avril 1965 portant statut pécuniaire du personnel scientifique de l'État, il est ajouté à l'article 1^{er} in fine trois nouveaux alinéas rédigés comme suit :

« Le caractère adéquat du traitement visé à l'alinéa 1^{er}, premier tiret, est réévalué tous les quatre ans à partir du 15 novembre 2024, en tenant compte des critères suivants tels qu'énoncés à l'article 5.2 de la directive 2022/2041 (UE) du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne :

1° du pouvoir d'achat des membres du personnel qui perçoivent un traitement en application de l'alinéa 1^{er}, compte tenu du coût de la vie ;

2° du niveau général et de la répartition des traitements et salaires ;

3° du taux de croissance des traitements et salaires ;

4° des niveaux et évolutions de la productivité nationale à long terme.

Il est également tenu compte de la valeur de référence indicative de 50 % des traitement et salaire moyens bruts.

A l'occasion de cette réévaluation, le Comité de Secteur IX, tel que visé à l'annexe I, Secteur IX, B, 5°, de l'arrêté royal du 28 septembre 1984 portant exécution de la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités rend un avis au Gouvernement. L'avis motive les indicateurs retenus pour exprimer les critères visés à l'alinéa 5, et peut proposer d'autres valeurs de référence indicatives que celle visée à l'alinéa 6. ».

TITRE III. - Disposition modifiant l'arrêté royal du 05 novembre 1971 portant le statut pécuniaire du personnel de direction et attaché, du personnel administratif, personnel adjoint à la recherche, personnel de gestion, puéricultrices, surveillants des travaux et dessinateurs, du personnel paramédical et du personnel spécialisé des universités et faculté universitaire de la Communauté française

Article 3. - Dans l'arrêté royal du 05 novembre 1971 portant le statut pécuniaire du personnel de direction et attaché, du personnel administratif, personnel adjoint à la recherche, personnel de gestion, puéricultrices, surveillants des travaux et dessinateurs, du personnel paramédical et du personnel spécialisé des universités et faculté universitaire de la Communauté française, il est ajouté à l'article 1^{er} in fine trois nouveaux alinéas rédigés comme suit :

« Le caractère adéquat du montant minimum du traitement visé à l'alinéa 1^{er}, est réévalué tous les quatre ans à partir du 15 novembre 2024, en tenant compte des critères suivants tels qu'énoncés à l'article 5.2 de la directive 2022/2041 (UE) du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne :

1° du pouvoir d'achat des membres du personnel qui perçoivent un traitement en application de l'alinéa 1^{er}, compte tenu du coût de la vie ;

2° du niveau général et de la répartition des traitements et salaires ;

3° du taux de croissance des traitements et salaires ;

4° des niveaux et évolutions de la productivité nationale à long terme.

Il est également tenu compte de la valeur de référence indicative de 50 % des traitement et salaire moyens bruts.

A l'occasion de cette réévaluation, le Comité de Secteur IX, tel que visé à l'annexe I, Secteur IX, B, 5°, de l'arrêté royal du 28 septembre 1984 portant exécution de la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités, rend un avis au Gouvernement. L'avis motive les indicateurs retenus pour exprimer les critères visés à l'alinéa 3, et peut proposer d'autres valeurs de référence indicatives que celle visée à l'alinéa 4. ».

TITRE IV. - Disposition modifiant la loi du 24 décembre 1976 relative aux propositions budgétaires 1976-1977

Article 4. - A l'article 76 de la loi du 24 décembre 1976 relative aux propositions budgétaires 1976-1977, les modifications suivantes sont apportées :

1° à l'alinéa 1^{er}, 2°, les mots « l'âge de 65 ans » sont remplacés par les mots « l'âge légal de la pension » ;

2° au même alinéa, 3°, les mots « l'âge de 65 ans » sont remplacés par les mots « l'âge légal de la pension » ;

3° à l'alinéa 3, les mots « l'âge de 65 ans » sont remplacés par les mots « l'âge légal de la pension » ;

4° à l'alinéa 4, les mots « l'âge de 65 ans » sont remplacés par les mots « l'âge légal de la pension ».

TITRE V. - Disposition modifiant la loi du 04 août 1986 réglant la mise à la retraite des membres du personnel enseignant de l'enseignement universitaire et modifiant d'autres dispositions de la législation de l'enseignement

Article 5. - A l'article 2, §1^{er}, de la loi du 04 août 1986 réglant la mise à la retraite des membres du personnel enseignant de l'enseignement universitaire et modifiant d'autres dispositions de la législation de l'enseignement, les mots « l'âge de 65 ans, ou à une date comprise entre leur 65^{ème} anniversaire » sont remplacés par les mots « l'âge légal de la pension, ou à une date comprise entre l'atteinte de cet âge ».

TITRE VI. - Dispositions modifiant le décret du 20 décembre 2001 fixant les règles spécifiques à l'enseignement supérieur artistique organisé en Ecoles supérieures des Arts (organisation, financement, encadrement, statut des personnels, droits et devoirs des étudiants)

Article 6. - A l'article 56, alinéa 1^{er}, du décret du 20 décembre 2001 fixant les règles spécifiques à l'enseignement supérieur artistique organisé en Ecoles supérieures des Arts (organisation, financement, encadrement, statut des personnels, droits et devoirs des étudiants), les mots « et de professeurs-assistants » sont insérés entre les mots « 1° Le nombre d'unités d'emploi de professeurs » et les mots « tel que défini aux articles 75 et 78 du présent décret ne peut être inférieur à 85% du nombre total d'unités d'emploi ».

Article 7. - A l'article 72, §3/1, alinéa 1^{er}, du même décret, les mots « La fonction de professeur-assistant est une fonction spécifique à l'enseignement des arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication. » sont supprimés.

Article 8. - A l'article 75 du même décret, les mots « 2° bis Professeurs-assistants » sont insérés entre les mots « 2° Professeur » et les mots « 3° Directeur adjoint ».

Article 9. - A l'article 76 du même décret, les mots « et la fonction visée à l'article 75, 2°, est exercée » sont remplacés par les mots « et les fonctions visées à l'article 75, 2° et 2° bis, sont exercées ».

Article 10. - A l'article 78 du même décret, un §2bis, constitué de deux alinéas, est inséré comme suit :

« §2bis. Les professeurs-assistants ont une mission de soutien et de guidance des étudiants. Ils peuvent être responsables des activités d'enseignement énumérées à l'article 4 du décret et de l'évaluation des étudiants.

La charge hebdomadaire à prestations complètes d'un professeur-assistant comporte 30 heures par semaine. Elle est divisible en soixantièmes de charge. ».

Article 11. - L'article 121bis du même décret est complété par un septième alinéa, rédigé comme suit :

« Par dérogation à l'alinéa 1^{er}, sur demande motivée de Wallonie-Bruxelles Enseignement, accompagnée de l'avis du Conseil de gestion pédagogique, le Gouvernement peut autoriser la prolongation du mandat individuel de directeur de domaine pour une période maximale de 6 mois afin que la fin de mandat et de l'année académique coïncident, ou si des circonstances exceptionnelles le requièrent. ».

Article 12. - L'article 122 du même décret est complété par un septième alinéa, rédigé comme suit :

« Par dérogation à l'alinéa 1^{er}, sur demande motivée de Wallonie-Bruxelles Enseignement, accompagnée de l'avis du Conseil de gestion pédagogique, le Gouvernement peut autoriser la prolongation du mandat individuel de directeur pour une période maximale de 6 mois afin que la fin de mandat et de l'année académique coïncident, ou si des circonstances exceptionnelles le requièrent. ».

Article 13. - L'article 248bis du même décret est complété par un septième alinéa, rédigé comme suit :

« Par dérogation à l'alinéa 1^{er}, sur demande motivée du Pouvoir organisateur, accompagnée de l'avis du Conseil de gestion pédagogique, le Gouvernement peut autoriser la prolongation du mandat individuel de directeur de domaine pour une période maximale de 6 mois afin que la fin de mandat et de l'année académique coïncident, ou si des circonstances exceptionnelles le requièrent. ».

Article 14. - L'article 249 du même décret est complété par un septième alinéa, rédigé comme suit :

« Par dérogation à l'alinéa 1^{er}, sur demande motivée du Pouvoir organisateur, accompagnée de l'avis du Conseil de gestion pédagogique, le Gouvernement peut autoriser la prolongation du mandat individuel de directeur pour une période maximale de 6 mois afin que la fin de mandat et de l'année académique coïncident, ou si des circonstances exceptionnelles le requièrent. ».

Article 15. - L'article 378bis du même décret est complété par un septième alinéa, rédigé comme suit :

« Par dérogation à l'alinéa 1^{er}, sur demande motivée du Pouvoir organisateur, accompagnée de l'avis du Conseil de gestion pédagogique, le Gouvernement peut autoriser la prolongation du mandat individuel de directeur de domaine pour une période maximale de 6 mois afin que la fin de mandat et de l'année académique coïncident, ou si des circonstances exceptionnelles le requièrent. ».

Article 16. - L'article 379 du même décret est complété par un septième alinéa, rédigé comme suit :

« Par dérogation à l'alinéa 1^{er}, sur demande motivée du Pouvoir organisateur, accompagnée de l'avis du Conseil de gestion pédagogique, le Gouvernement peut autoriser la prolongation du mandat individuel de directeur pour une période maximale de 6 mois afin que la fin de mandat et de l'année académique coïncident, ou si des circonstances exceptionnelles le requièrent. ».

TITRE VII. - Dispositions modifiant le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur

Article 17. - L'article 5 du décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur, tel que remplacé par l'article 5 du décret du 17 novembre 2022 instituant la plateforme informatisée et centralisée d'échange de données « E-paysage » et modifiant divers décrets applicables à l'enseignement supérieur, est remplacé par ce qui suit :

« Article 5. - §1^{er}. Par dérogation à l'article 95, §1^{er}, du décret du 07 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, les étudiants qui ne sont pas considérés

comme étudiants résidents au sens de l'article 1^{er} introduisent leur demande d'inscription dans un des cursus visés à l'article 3 par voie électronique selon les modalités fixées par chacune des universités et ce, à partir du quatrième mardi du mois d'août précédant l'année académique concernée jusqu'au jeudi suivant inclus. Les universités inscrivent par priorité les étudiants qui apportent la preuve qu'ils remplissent toutes les conditions d'admission dans ces cursus, suivant l'ordre dans lequel ils produisent cette preuve. A peine de déchéance, l'étudiant est tenu de confirmer son inscription suivant les modalités fixées par les autorités académiques et qui lui sont notifiées lors de l'introduction de sa demande.

§2. Pour l'application de la présente disposition, est assimilé à l'étudiant qui apporte la preuve qu'il remplit toutes les conditions d'admission, l'étudiant qui prouve qu'il a introduit au plus tard le 15 juillet précédant l'année académique une demande d'équivalence de titre de fin d'études secondaires, ainsi que la preuve qu'il a liquidé les frais couvrant l'examen de cette demande, pour autant que soit joint à sa demande d'inscription une copie du titre dont il réclame l'équivalence. Les universités peuvent toutefois refuser l'inscription de l'étudiant si le titre présenté n'est manifestement pas équivalent à un certificat de l'enseignement secondaire supérieur.

§3. Par dérogation au §1^{er}, pour les étudiants non-résidents qui introduisent leur demande d'inscription dans un des cursus visés à l'article 3, à l'exception des 4^o et 5^o, au plus tard le dernier jour de la période d'introduction de la demande d'inscription visée au §1^{er}, si le nombre de ces étudiants excède le nombre NR visé à l'article 4, alinéa 2, l'ordre de priorité entre ces étudiants est déterminé par un tirage au sort effectué sans délai de manière électronique par un huissier de justice désigné par l'ARES, qui en communique le résultat à chaque université. Ce tirage au sort est réalisé au moyen d'une technique qui assure le caractère équitable de la sélection, l'absence de biais dans la méthode de sélection utilisée et le caractère public de l'algorithme de sélection utilisé. Tous les étudiants ayant introduit une telle demande reçoivent un numéro d'ordre nominatif et incessible.

§4. Chaque étudiant non-résident ne peut introduire, entre le quatrième mardi du mois d'août précédant l'année académique concernée et le jeudi suivant inclus, qu'une seule demande d'inscription pour tous les cursus visés aux articles 3 et 7, 3^o, 5^o et 6^o, à l'exception des cursus visés à l'article 3, 4^o et 5^o. L'étudiant qui aura enfreint cette disposition sera exclu de l'établissement d'enseignement supérieur dans lequel il aurait été admis dans un des cursus visés aux articles 3 ou 7, 3^o, 5^o et 6^o.

En cas de refus d'inscription par application du §2 du présent article ou de l'article 4, l'article 96 du décret du 07 novembre 2013 est applicable. ».

Article 18. - L'article 9 du même décret, tel que remplacé par l'article 6 du décret du 17 novembre 2022 instituant la plateforme informatisée et centralisée d'échange de données « E-paysage » et modifiant divers décrets applicables à l'enseignement supérieur, est remplacé par ce qui suit :

« Article 9. - §1^{er}. Par dérogation à l'article 95, §1^{er}, du décret du 07 novembre 2013, les étudiants qui ne sont pas considérés comme étudiants résidents au sens de l'article 1^{er} introduisent leur demande d'inscription dans un des cursus visés à l'article 7, 3^o, 5^o et 6^o, par voie électronique selon les modalités fixées par chacune des hautes écoles et ce, à partir du quatrième mardi du mois d'août précédant l'année académique concernée jusqu'au jeudi

suivant inclus. Les hautes écoles inscrivent par priorité les étudiants qui apportent la preuve qu'ils remplissent toutes les conditions d'admission dans ces cursus, suivant l'ordre dans lequel ils produisent cette preuve. A peine de déchéance, l'étudiant est tenu de confirmer son inscription suivant les modalités fixées par les autorités des hautes écoles concernées et qui lui sont notifiées lors de l'introduction de sa demande.

§2. Pour l'application de la présente disposition, est assimilé à l'étudiant qui apporte la preuve qu'il remplit toutes les conditions d'admission, l'étudiant qui prouve qu'il a introduit au plus tard le 15 juillet précédant l'année académique une demande d'équivalence de titre de fin d'études secondaires, ainsi que la preuve qu'il a liquidé les frais couvrant l'examen de cette demande, pour autant que soit joint à sa demande d'inscription une copie du titre dont il réclame l'équivalence. Les hautes écoles peuvent toutefois refuser l'inscription de l'étudiant si le titre présenté n'est manifestement pas équivalent à un certificat de l'enseignement secondaire supérieur.

§3. Par dérogation au §1^{er}, pour les étudiants non-résidents qui introduisent leur demande d'inscription dans un des cursus visés à l'article 7, 3°, 5° et 6°, au plus tard le dernier jour de la période d'introduction de la demande d'inscription visée au §1^{er}, si le nombre de ces étudiants excède le nombre NR visé à l'article 8, alinéa 2, l'ordre de priorité entre ces étudiants est déterminé par un tirage au sort effectué sans délai de manière électronique par un huissier de justice désigné par l'ARES, qui en communique le résultat à chaque haute école. Ce tirage au sort est réalisé au moyen d'une technique qui assure le caractère équitable de la sélection, l'absence de biais dans la méthode de sélection utilisée et le caractère public de l'algorithme de sélection utilisé. Tous les étudiants ayant introduit une telle demande reçoivent un numéro d'ordre nominatif et incessible.

§4. Chaque étudiant non-résident ne peut introduire, entre le quatrième mardi du mois d'août précédant l'année académique concernée et le jeudi suivant inclus, qu'une seule demande d'inscription pour tous les cursus visés aux articles 3 et 7, 3°, 5° et 6°, à l'exception des cursus visés à l'article 3, 4° et 5°. L'étudiant qui aura enfreint cette disposition sera exclu de l'établissement d'enseignement supérieur dans lequel il aurait été admis dans un des cursus visés aux articles 3 ou 7, 3°, 5° et 6°.

En cas de refus d'inscription par application du §2 du présent article ou de l'article 8, l'article 96 du décret du 07 novembre 2013 est applicable. ».

TITRE VIII. - Dispositions modifiant le décret du 07 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études

Article 19. - A l'article 13, alinéa 1^{er}, du décret du 07 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, les modifications suivantes sont apportées :

1° le 64° est remplacé par ce qui suit :

« 64° Institut provincial d'Enseignement supérieur et de Formation pour Adultes de Liège - IPEFA SUP Liège à 4020 Liège » ;

2° le 78° est remplacé par ce qui suit :

« 78° Ecole industrielle et commerciale de la Province de Namur - EICPN à 5000 Namur » ;

3° le 91° est remplacé par ce qui suit :

« 91° Institut provincial d'Enseignement supérieur et de Formation pour Adultes de Seraing - IPEFA SUP Seraing à 4100 Seraing ».

Article 20. - A l'article 15, §1^{er}, alinéa 1^{er}, du même décret, les modifications suivantes sont apportées :

1° après le 4°, les mots « 4bis° Alliances européennes : alliances transnationales d'établissements d'enseignement supérieur, financées par la Commission européenne, visant à développer une coopération inter-institutionnelle et stratégique de long terme, fondée sur des valeurs et principes partagés et visant à atteindre une coopération durable » sont ajoutés ;

2° après le 16°, les mots « 16bis° Certificat de formation à la recherche : certificat visé à l'article 71, §2, alinéa 2, et attestant la réussite de la formation doctorale » sont ajoutés ;

3° au 37°, les mots « sanctionnées par un grade académique distinct » sont supprimés ;

4° après le 46°, les mots « 46bis° Master commun Erasmus Mundus : programme d'études intégré proposé par au moins deux établissements d'enseignement supérieur, débouchant sur un diplôme de fin d'études unique ou sur plusieurs diplômes de fin d'études, délivrés et signés conjointement par tous les établissements participants et officiellement reconnus dans les pays où ces établissements sont situés, tel que défini à l'article 2, 16), du Règlement UE 2021/817 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2021 établissant Erasmus+, le programme de l'Union pour l'éducation et la formation, la jeunesse et le sport, et abrogeant le règlement (UE) no 1288/2013 » sont ajoutés.

Article 21. - A l'article 21, alinéa 1^{er}, 4°, du même décret, les mots « , option ou spécialisation injustifiées » sont remplacés par les mots « ou spécialisation injustifiée ».

Article 22. - A l'article 28, §1^{er}, du même décret, les modifications suivantes sont apportées :

1° à l'alinéa 1^{er}, première phrase, le nombre « 29 » est remplacé par le nombre « 28 » ;

2° à l'alinéa 1^{er}, 2°, les mots « les cinq Recteurs » sont remplacés par les mots « les cinq Rectrices et Recteurs » ;

3° à l'alinéa 3, les mots « le suppléant d'un Recteur y est le premier Vice-Recteur de son université ou un autre Vice-Recteur désigné par elle pour cette fonction » sont remplacés par les mots « le suppléant d'une Rectrice ou d'un Recteur y est la première Vice-Rectrice ou le premier Vice-Recteur de son

université ou une autre Vice-Rectrice ou un autre Vice-Recteur désigné par elle pour cette fonction ».

Article 23. - A l'article 39, alinéa 1^{er}, du même décret, les mots « les Recteurs » sont remplacés par les mots « les Rectrices et Recteurs ».

Article 24. - A l'article 40 du même décret, les modifications suivantes sont apportées :

1° à l'alinéa 1^{er}, 4°, du même décret, les mots « Commission de la Coopération au Développement (CCD) » sont remplacés par les mots « Commission de la Coopération Internationale (CCI) » ;

2° l'alinéa 2 est supprimé.

Article 25. - Dans le Titre II du même décret, il est inséré un Chapitre IIbis intitulé « Organes de concertation ».

Article 26. - Dans le Chapitre IIbis du même décret, inséré par l'article 25, il est inséré un article 51/1 rédigé comme suit :

« Article 51/1. - §1^{er}. Sans préjudice des dispositions du Chapitre précédent, le Gouvernement reconnaît un organe de concertation des Rectrices et Recteurs.

§2. Pour obtenir cette reconnaissance, l'organe doit :

1° être constitué sous forme d'association sans but lucratif ;

2° prévoir dans ses statuts que l'assemblée générale est constituée au moins de tous les Rectrices et Recteurs des Universités.

§3. Le Gouvernement retire la reconnaissance à l'organe qui cesse de répondre aux conditions fixées au §2.

§4. Le Gouvernement arrête la procédure de reconnaissance et de retrait de reconnaissance.

La procédure visée à l'alinéa 1^{er} prévoit au moins :

1° les modalités d'introduction de la demande de reconnaissance ;

2° la possibilité pour l'organe d'introduire un recours contre une décision de refus ou de retrait de reconnaissance ainsi que ses formes et délais ;

3° la possibilité pour l'organe d'être entendu lors d'un recours contre une décision de refus ou de retrait de reconnaissance ;

4° les délais endéans lesquels doivent être prises les décisions d'octroi, de refus ou de retrait en matière de reconnaissance. ».

Article 27. - Dans le Chapitre IIbis du même décret, inséré par l'article 25, il est inséré un article 51/2 rédigé comme suit :

« Article 51/2. - §1^{er}. La reconnaissance par le Gouvernement d'un organe de concertation des Rectrices et Recteurs des Universités permet à celui-ci de participer à la concertation avec le Gouvernement sur tout projet de décret ou arrêté réglementaire relatif aux études dans l'enseignement supérieur ou à la recherche scientifique pour autant que les Universités y soient visées.

§2. Le Gouvernement fixe les modalités de cette concertation. ».

Article 28. - A l'article 57, alinéa 2, du même décret, les mots « les Recteurs » sont remplacés par les mots « les Rectrices et Recteurs ».

Article 29. - A l'article 70, §2, du même décret, l'alinéa 2 est supprimé.

Article 30. - A l'article 77, alinéa 1^{er}, du même décret, le 11° est remplacé par ce qui suit :

« 11° le mode d'évaluation et, s'il échet, la méthode d'intégration des diverses activités d'apprentissage ainsi que, le cas échéant, les motifs pédagogiques visés à l'article 134, alinéa 5 ».

Article 31. - A l'article 79 du même décret, les modifications suivantes sont apportées :

1° à l'alinéa 2 du §1^{er}, les mots « en fin de » sont remplacés par les mots « lors du » ;

2° l'alinéa 4 du §1^{er} est remplacé par ce qui suit :

« Sans préjudice des articles 138 et 150, les activités d'apprentissage font l'objet d'une évaluation permettant l'acquisition de crédits, durant le quadrimestre au sein duquel elles sont organisées. » ;

3° le §2 est remplacé par ce qui suit :

« §2. Par exception au paragraphe premier, les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur peuvent, pour des raisons de force majeure et dûment motivées, organiser une ou plusieurs évaluations d'un étudiant au quadrimestre suivant, sans toutefois pouvoir l'organiser plus de deux mois et deux semaines au-delà de la fin du quadrimestre précédent. ».

Article 32. - A l'article 84, alinéa 2, du même décret, les mots « le grade académique correspondant à une autre finalité de ce même grade de master » sont remplacés par les mots « le même grade académique de deuxième cycle, mais avec une autre finalité, ».

Article 33. - A l'article 85, §1^{er}, du même décret, les mots « la spécialité éventuelle et la finalité éventuelle » sont remplacés par les mots « et la spécialité éventuelle ».

Article 34. - A l'article 86 du même décret, le §3 est supprimé.

Article 35. - A l'article 88, §1^{er}, du même décret, un alinéa rédigé comme suit est inséré entre l'alinéa 4 et l'alinéa 5 :

« L'alinéa 3 de ce paragraphe ne s'applique pas aux études codiplômantes organisées par un établissement d'enseignement supérieur dans le cadre d'une alliance européenne ou d'un programme de Master commun Erasmus Mundus. ».

Article 36. - A l'article 88/1 du même décret, les modifications suivantes sont apportées :

1° au §1^{er}, un nouvel alinéa est ajouté in fine, libellé comme suit :

« Par exception à l'alinéa 2, dans le cas d'études en codiplômation organisées par un établissement d'enseignement supérieur dans le cadre d'une alliance européenne ou d'un programme de Master commun Erasmus Mundus, à l'exclusion des cursus menant à des grades académiques visés par les articles 3 et 7 du décret régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur du 16 juin 2006, les établissements d'enseignement supérieur ne sont pas tenus de déposer de déclaration d'intention. » ;

2° au §3, les mots « les ouvertures de nouvelles finalités spécialisées et de nouvelles options figurant sur les diplômes, » sont supprimés ;

3° au §3, un nouvel alinéa est ajouté, libellé comme suit :

« Une habilitation est dite activée lors d'une année académique lorsqu'au moins un étudiant y est régulièrement inscrit. » ;

4° au §3, un nouvel alinéa est ajouté in fine, libellé comme suit :

« Des procédures simplifiées peuvent également être prévues dans le cas d'études en codiplômation organisées par un établissement d'enseignement supérieur dans le cadre d'une alliance européenne ou d'un programme de Master commun Erasmus Mundus, à l'exception de cursus menant à des grades académiques visés par les articles 3 et 7 du décret régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur du 16 juin 2006. ».

Article 37. - A l'article 96, §2, du même décret, les modifications suivantes sont apportées :

1° les mots « . Celui-ci remet un avis à l'établissement d'enseignement supérieur quant au financement de l'étudiant » sont remplacés par les mots « dans le cas où l'étudiant conteste formellement sa non-finançabilité et font l'objet d'un avis rendu à l'établissement d'enseignement supérieur quant au financement de l'étudiant » ;

2° les mots « Cet avis du Commissaire ou Délégué quant à la finançabilité lie la Commission visée à l'article 97 » sont supprimés.

Article 38. - L'article 97 du même décret est abrogé.

Article 39. - A l'article 106/1 du même décret, les modifications suivantes sont apportées :

1° le 5° est abrogé ;

2° le 6° est abrogé.

Article 40. - A l'article 106/9 du même décret, tel qu'inséré par l'article 17 du décret du 17 novembre 2022 instituant la plateforme informatisée et centralisée d'échange de données « E-paysage » et modifiant divers décrets applicables à l'enseignement supérieur, les mots « 2024-2025 » sont remplacés par les mots « 2026-2027 ».

Article 41. - L'article 106/10 du même décret, tel qu'inséré par l'article 17 du décret du 17 novembre 2022 instituant la plateforme informatisée et centralisée d'échange de données « E-paysage » et modifiant divers décrets applicables à l'enseignement supérieur est abrogé.

Article 42. - L'article 106/13 du même décret est abrogé.

Article 43. - A l'article 106/21 du même décret, tel qu'inséré par l'article 17 du décret du 17 novembre 2022 instituant la plateforme informatisée et centralisée d'échange de données « E-paysage » et modifiant divers décrets applicables à l'enseignement supérieur, les modifications suivantes sont apportées :

1° au §1^{er}, alinéa 2, les mots « 106/10, » sont supprimés ;

2° dans le même alinéa, les mots « 106/13, §3, » sont supprimés ;

3° au §2, le 3° est abrogé.

Article 44. - A l'article 106/22 du même décret, tel qu'inséré par l'article 17 du décret du 17 novembre 2022 précité, les modifications suivantes sont apportées :

1° à l'alinéa 1^{er}, les mots « inscrites ou ayant introduit une demande d'inscription » sont remplacés par les mots « inscrites, ayant introduit une demande d'inscription ou suivant isolément des unités d'enseignement traitées » ;

2° à la suite de l'alinéa 1^{er}, un nouvel alinéa est inséré, libellé comme suit :

« Par dérogation à l'alinéa précédent, chaque Commissaire ou Délégué du Gouvernement peut accéder aux données des personnes concernées, visées aux articles 106/4, 106/5, 106/7, 106/8, 106/9, 106/11, 106/12, 106/14, 106/15, 106/16, 106/17 et 106/18 et traitées par un établissement dont un autre Commissaire ou Délégué du Gouvernement assure le contrôle, dans les cas suivants :

1° lorsque la personne concernée est autorisée à compléter son programme annuel par des unités d'enseignement d'un cycle suivant auprès de cet établissement, conformément à l'article 100, §3 ;

2° lorsque la personne concernée est inscrite dans un programme d'études conjoint dont cet établissement est partenaire ;

3° lorsque la personne concernée a demandé une modification de son inscription ou une réorientation auprès de cet établissement ;

4° lorsque la personne concernée a été inscrite auprès de cet établissement durant les années académiques précédentes ;

5° lorsque la personne concernée est inscrite auprès de cet établissement durant la même année académique ;

6° lorsque la personne concernée suit isolément des unités d'enseignement auprès de cet établissement durant la même année académique. ».

Article 45. - A l'article 106/24, §2, alinéa 1^{er}, du même décret, les mots « 10 ans » sont remplacés par les mots « 15 ans ».

Article 46. - A l'article 111 du même décret, il est inséré un paragraphe 5 rédigé comme suit :

« §5. Complémentairement à l'article 29 du décret du 07 février 2019 définissant la formation initiale des enseignants, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, a accès aux études menant au grade académique de master en enseignement section 5, l'étudiant porteur d'un titre, diplôme, grade ou certificat délivré hors Communauté française si l'ensemble des études supérieures qu'il a suivies avec fruit est considéré par le jury comme étant similaire à un master dans la composante disciplinaire requise. Les conditions complémentaires d'accès sont destinées à s'assurer que l'étudiant a acquis les matières prérequis pour les études visées. Lorsque ces conditions complémentaires d'accès consistent en un ou plusieurs enseignements supplémentaires, ceux-ci ne peuvent représenter pour l'étudiant plus de 60 crédits supplémentaires, compte tenu de l'ensemble des crédits qu'il peut par ailleurs valoriser lors de son admission. Ces enseignements font partie de son programme d'études de deuxième cycle. ».

Article 47. - A l'article 119, §1^{er}, alinéa 2, du même décret, la phrase « Par dérogation à la phrase précédente, le conseil des études, dans l'enseignement pour adultes, ou le jury, dans l'enseignement supérieur universitaire et non-universitaire, peut valoriser, sur la base d'une expérience professionnelle ou personnelle correspondant à moins de cinq années d'activités, une ou plusieurs unités d'enseignement représentant jusqu'à 60 crédits. Ledit conseil vérifie la maîtrise globale et suffisante des acquis d'apprentissage des unités d'enseignement visées » est insérée entre la première et la deuxième phrase.

Article 48. - A l'article 134 du même décret, les modifications suivantes sont apportées :

1° l'alinéa 2, 1°, est remplacé par un nouveau premier point libellé comme suit :

« 1° la procédure d'inscription aux épreuves ; à défaut de procédure définie, les étudiants sont réputés inscrits à toutes les épreuves qui se déroulent lors du quadrimestre pour l'ensemble des unités d'enseignement organisées durant ce quadrimestre et auxquelles ils sont inscrits ; » ;

2° à l'alinéa 2, 6°, les mots « les périodes d'évaluation et » sont supprimés ;

3° l'alinéa 4 est remplacé par ce qui suit :

« Les autorités académiques fixent la date et l'horaire des épreuves en préservant des délais suffisants entre les épreuves successives. Elles communiquent la date et l'horaire d'une épreuve au plus tard un mois avant la date à laquelle l'épreuve est organisée. Sauf cas de force majeure, la date et l'horaire d'une épreuve ne peuvent être modifiés moins de dix jours ouvrables avant la date annoncée initialement. La nouvelle date ne peut, sauf cas de force majeure, être antérieure à la date annoncée initialement. Toute modification est portée à la connaissance des étudiants concernés sans délai par voie d'affichage et par voie électronique. » ;

4° un nouvel alinéa libellé comme suit est inséré in fine :

« Pour des motifs pédagogiques, les autorités académiques peuvent déléguer les compétences visées à l'alinéa précédent aux responsables de l'unité d'enseignement, qui communiquent la date et l'horaire d'une épreuve au minimum deux semaines avant la date de sa passation, dans le respect des modalités de concertation relatives aux horaires des examens fixées par les conseils de faculté ou les organes constitués au niveau des différents domaines d'études de chaque institution universitaire, ou telles que prévues à l'article 23 du décret du 20 décembre 2001 fixant les règles spécifiques à l'enseignement supérieur artistique organisé en Ecoles supérieures des Arts (organisation, financement, encadrement, statut des personnels, droits et devoirs des étudiants), ou à l'article 26, alinéa 3, du décret du 21 février 2019 fixant l'organisation de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles. ».

Article 49. - A l'article 137 du même décret, l'alinéa 4 est remplacé par ce qui suit :

« Sur simple demande, au plus tard un mois après la fin du quadrimestre au cours duquel l'évaluation a été réalisée, l'étudiant reçoit le détail des résultats de l'évaluation à laquelle il a participé. ».

Article 50. - A l'article 138 du même décret, les modifications suivantes sont apportées :

1° à l'alinéa 1^{er}, les mots « en fin » sont remplacés par « lors » ;

2° un nouvel alinéa, libellé comme suit, est inséré entre les alinéas 1^{er} et 2 :

« Lorsque la deuxième évaluation est organisée, en application de l'alinéa précédent, lors du deuxième quadrimestre, l'établissement d'enseignement supérieur organise celle-ci au minimum un mois après le début du deuxième quadrimestre. » ;

3° à l'alinéa 3, les mots « les périodes durant lesquelles » sont remplacés par les mots « les quadrimestres durant lesquels ».

Article 51. - A l'article 150, alinéa 1^{er}, du même décret, les modifications suivantes sont apportées :

1° les mots « Par dérogation à l'article 79, §1^{er}, alinéa 4, » sont ajoutés avant les mots « Pour les étudiants de première année de premier cycle » ;

2° les mots « de fin de » sont remplacés par le mot « du » ;

3° les mots « deux autres périodes d'évaluation » sont remplacés par les mots « deux autres évaluations » ;

4° les mots « en fin » sont remplacés par le mot « lors ».

Article 52. - L'annexe II du même décret est remplacée par l'annexe 1 du présent décret.

Article 53. - L'annexe III.1 du même décret est remplacée par l'annexe 2 du présent décret.

Article 54. - L'annexe III.2 du même décret est remplacée par l'annexe 3 du présent décret.

Article 55. - L'annexe III.3 du même décret est remplacée par l'annexe 4 du présent décret.

Article 56. - L'annexe III.4 du même décret est remplacée par l'annexe 5 du présent décret.

Article 57. - L'annexe III.5 du même décret est remplacée par l'annexe 6 du présent décret.

Article 58. - L'annexe 6 du même décret est remplacée par l'annexe 7 du présent décret.

TITRE IX. - Disposition modifiant le décret du 30 janvier 2014 relatif à l'enseignement supérieur inclusif pour les étudiants en situation de handicap

Article 59. - A l'article 16 du décret du 30 janvier 2014 relatif à l'enseignement supérieur inclusif pour les étudiants en situation de handicap, les modifications suivantes sont apportées :

1° il est inséré un alinéa 4, libellé comme suit :

« L'établissement d'enseignement supérieur fixe au sein de son règlement général des études la procédure liée à la mise en œuvre et au suivi des plans d'accompagnement individualisé dans le cadre des activités d'apprentissage et des évaluations qui leur sont associées. » ;

2° il est inséré un alinéa 5, libellé comme suit :

« Les Commissaires et Délégués du Gouvernement auprès des établissements sont habilités à recevoir les plaintes d'étudiants bénéficiaires relatives à des irrégularités dans la mise en œuvre du plan d'accompagnement individualisé dans le cadre des activités d'apprentissage et des évaluations qui leur sont associées. Le Gouvernement fixe le mode d'introduction, d'instruction et de règlement de ces plaintes, ainsi que la durée de conservation des données relatives à ces plaintes. Le délai de recours pour l'introduction d'une plainte relative à des irrégularités dans la mise en œuvre du plan d'accompagnement individualisé dans le cadre des évaluations associées à des activités

d'apprentissage ne peut être inférieur à trois jours ouvrables à compter de la date de communication des résultats. Le règlement de ces plaintes consiste en un avis du Commissaire ou du Délégué du Gouvernement constatant les irrégularités ou l'absence de celles-ci. » ;

3° il est inséré un alinéa 6, libellé comme suit :

« La preuve de l'absence d'irrégularités dans la mise en œuvre du plan d'accompagnement individualisé dans le cadre des activités d'apprentissage et des évaluations qui leur sont associées incombe à l'établissement d'enseignement supérieur. » ;

4° il est inséré un alinéa 7, libellé comme suit :

« L'établissement est lié par l'avis du Commissaire ou du Délégué. Le cas échéant, l'établissement fait rapport auprès des Commissaires et Délégués de la manière dont l'irrégularité a été corrigée. Ce rapport alimente le rapport annuel au Gouvernement des Commissaires et Délégués sur le fonctionnement de chaque établissement ou, s'il n'est pas prévu qu'un rapport annuel au Gouvernement soit produit, est communiqué au Gouvernement. » ;

5° il est inséré un alinéa 8, libellé comme suit :

« La procédure visée aux alinéas 4 et suivants est évaluée par le Gouvernement au plus tard au bout de la 3^{ème} année académique à compter de l'année académique 2025-2026. ».

TITRE X. - Disposition modifiant le décret du 13 juillet 2016 relatif aux études de sciences vétérinaires

Article 60. - A l'article 6, §1^{er}, du décret du 13 juillet 2016 relatif aux études de sciences vétérinaires, l'alinéa 2 est remplacé par ce qui suit :

« L'évaluation de chacune des unités d'enseignement du deuxième quadrimestre est organisée en deux parties : la première partie vise l'acquisition de crédits correspondants aux unités d'enseignement du deuxième quadrimestre, la seconde partie vise l'octroi de notes permettant l'établissement du classement du concours. L'ensemble des universités concernées s'assure qu'au minimum un quart de l'évaluation de cette seconde partie est commune et fait l'objet d'une organisation entre les universités concernées. ».

TITRE XI. - Dispositions modifiant le décret du 14 décembre 2016 portant sur la création d'un Institut de promotion des formations sur l'islam

Article 61. - A l'article 1^{er} du décret du 14 décembre 2016 portant sur la création d'un Institut de promotion des formations sur l'islam, le 1° est remplacé par ce qui suit :

« 1° Organe représentatif du culte islamique : l'organe reconnu par les autorités fédérales comme organe représentatif du culte islamique en Belgique ; ».

Article 62. - Dans le même décret, à l'article 4, §1^{er}, les modifications suivantes sont apportées :

1° les mots « l'Exécutif des Musulmans de Belgique » sont remplacés par « l'organe représentatif du culte islamique » ;

2° les 5° et 6° sont remplacés par ce qui suit :

« 5° un représentant du Ministre ayant l'Enseignement supérieur dans ses attributions

6° un représentant du Ministre ayant la Recherche dans ses attributions » ;

3° il est inséré un 7° et un 8° rédigés comme suit :

« 7° le Président de l'ARES ;

8° l'Administrateur de l'ARES. ».

TITRE XII. - Disposition modifiant le décret du 29 mars 2017 relatif aux études de sciences médicales et dentaires

Article 63. - A l'article 1^{er}, §3 du décret du 29 mars 2017 relatif aux études de sciences médicales et dentaires, les modifications suivantes sont apportées :

1° à l'alinéa 2, les mots « et remboursé par l'ARES au candidat moyennant une participation effective au concours d'entrée et d'accès » sont abrogés ;

2° à l'alinéa 7, le mot « trois » est remplacé par le mot « dix ».

TITRE XIII. - Dispositions modifiant le décret du 07 février 2019 définissant la formation initiale des enseignants

Article 64. - A l'article 16 du décret du 07 février 2019 définissant la formation initiale des enseignants, au 31° les mots « (deux langues parmi les langues enseignées dans le degré supérieur de l'enseignement secondaire) » sont remplacés par les mots « (dont au moins une langue parmi les langues enseignées dans le degré supérieur de l'enseignement secondaire) ».

Article 65. - A l'article 39, §1^{er}, du même décret, le mot « temps » est supprimé aux points a, b et c.

Article 66. - A l'article 48 du même décret, les modifications suivantes sont apportées :

1° au §1^{er}, alinéa 1^{er}, les mots « ou dans un établissement d'enseignement supérieur de promotion sociale » sont supprimés ;

2° au §2, les mots « en Hautes Ecoles et dans l'Enseignement supérieur de Promotion sociale » sont supprimés.

Article 67. - L'article 49 du même décret est remplacé par ce qui suit :

« Article 49. - Le titulaire d'un doctorat dans le domaine des sciences psychologiques et de l'éducation obtenu avant l'année académique 2022-2023 est dispensé de l'obtention du master de spécialisation en formation d'enseignants et est réputé titulaire du Certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur défini par le décret du 17 juillet 2002.

Le titulaire d'un doctorat dans le domaine d'études des sciences de l'éducation et enseignement ou d'un doctorat à visée didactique dans un autre domaine d'études est dispensé de l'obtention du master de spécialisation en formation d'enseignants et est réputé titulaire du Certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur défini par le décret du 17 juillet 2002.

Le Gouvernement arrête les modalités selon lesquelles la visée didactique d'un doctorat relevant d'un autre domaine d'études que les sciences de l'éducation et enseignement permet à son détenteur d'être réputé titulaire du Certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur défini par le décret du 17 juillet 2002. ».

Article 68. - A l'article 54 du même décret, les modifications suivantes sont apportées :

1° dans la première phrase, le mot « seuls » est supprimé et le mot « étudiants » est remplacé par le mot « personnes » ;

2° au 3°, les mots « telle que définie » sont remplacés par les mots « tel que défini » ;

3° il est complété par un deuxième alinéa rédigé comme suit :

« Ont aussi accès au master de spécialisation en formation d'enseignants les personnes pouvant faire état d'une expérience utile pour bénéficier d'un accès via la valorisation des acquis de l'expérience, dans le respect des articles 67, 73, 84, 117 et 119, §1^{er}, du décret du 07 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études. ».

Article 69. - A l'article 77, §2 du même décret, le deuxième alinéa est remplacé par ce qui suit :

« En l'absence de membres du personnel ayant le titre requis pour le cours à conférer « enseignant praticien ou enseignante praticienne », les maîtres de formation pratique pourront assurer l'encadrement des ateliers de formation professionnelle conformément à l'article 39, §1^{er}. ».

Article 70. - A l'article 79, in fine, du même décret, la phrase « Il reste toutefois d'application jusqu'au terme de l'année académique 2027-2028 pour les étudiants ayant entamé leur cursus avant l'année académique 2025-2026 ce, selon les modalités définies aux articles 73 et 74. » est remplacée par la phrase « Il reste toutefois d'application pour les étudiants ayant entamé leur cursus avant l'année académique 2025-2026, selon les modalités définies à l'article 73. ».

Article 71. - A l'article 82, in fine, du même décret, la phrase « Il reste toutefois d'application jusqu'au terme de l'année académique 2027-2028 pour

les étudiants ayant entamé leur cursus avant l'année académique 2024-2025 ce, selon les modalités définies aux articles 73 et 74. » est remplacée par la phrase « Il reste toutefois d'application pour les étudiants ayant entamé leur cursus avant l'année académique 2025-2026, selon les modalités définies à l'article 73. ».

Article 72. - A l'article 84, in fine, du même décret, la phrase « Toutefois, ces dispositions restent d'application jusqu'au terme de l'année académique 2025-2026 pour les étudiants ayant entamé leur cursus avant l'année académique 2022-2023 ce, selon les modalités définies à l'article 74 du présent décret. » est remplacée par la phrase « Toutefois, ces dispositions restent d'application pour les étudiants ayant entamé leur cursus avant l'année académique 2025-2026, selon les modalités définies à l'article 73. ».

TITRE XIV. - Disposition modifiant le décret du 21 février 2019 fixant l'organisation de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles

Article 73. - A l'article 15 du décret du 21 février 2019 fixant l'organisation de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles, un nouvel alinéa rédigé comme suit est inséré après l'alinéa 1^{er} :

« Par dérogation à l'alinéa 1^{er}, sur demande motivée du Pouvoir organisateur, le Gouvernement peut autoriser la prolongation du mandat individuel de directeur-président ou de directeur pour une période maximale de 6 mois afin que la fin de mandat et de l'année académique coïncident, ou si des circonstances exceptionnelles le requièrent. ».

TITRE XV. - Disposition modifiant le décret du 17 novembre 2022 instituant la plateforme informatisée et centralisée d'échange de données « E-paysage » et modifiant divers décrets applicables à l'enseignement supérieur

Article 74. - A l'article 22 du décret du 17 novembre 2022 instituant la plateforme informatisée et centralisée d'échange de données « E-paysage » et modifiant divers décrets applicables à l'enseignement supérieur les mots « durant les années académiques 2022-2023 et 2023-2024 » sont remplacés par les mots « durant les années académiques 2022-2023 à 2025-2026 ».

TITRE XVI. - Dispositions modifiant le décret-programme du 20 décembre 2023 portant diverses dispositions accompagnant le budget initial 2024

Article 75. - L'alinéa 1^{er} de l'article 20 du le décret-programme du 20 décembre 2023 portant diverses dispositions accompagnant le budget initial 2024 est remplacé par ce qui suit :

« Le montant visé à l'article 19 du présent décret est réparti annuellement entre les établissements d'enseignement supérieur sélectionnés et au prorata du cofinancement à hauteur de 20% des coûts totaux éligibles exigé par la Commission européenne à chaque établissement de la Communauté française membre d'une alliance, divisé par le nombre d'années concernées par la subvention européenne. ».

Article 76. - A l'article 29 du même décret, les modifications suivantes sont apportées :

1° dans le premier alinéa, les mots « du logiciel » sont supprimés ;

2° dans le premier alinéa, les mots « 2023-2024 et 2024-2025 » sont remplacés par les mots « 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 » ;

3° dans le dernier alinéa, les mots « 15 septembre 2025 » sont remplacés par les mots « 15 septembre 2026 ».

TITRE XVII. - Disposition modifiant le décret du 04 avril 2024 relatif au financement de la recherche dans les établissements d'enseignement supérieur

Article 77. - A l'article 44, §4, alinéa 3, du décret du 04 avril 2024 relatif au financement de la recherche dans les établissements d'enseignement supérieur, le mot « mars » est remplacé par le mot « juin ».

TITRE XVIII. - Disposition transposant partiellement la directive (UE) 2022/2041 du parlement européen et du conseil du 19 octobre 2022 relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne en ce qui concerne les personnels des Universités libres subventionnées

Article 78. - En ce qui concerne le personnel des Universités libres subventionnées rémunéré à charge des allocations de fonctionnement, le caractère adéquat du traitement minimal de base est réévalué tous les quatre ans à partir du 15 novembre 2024, en tenant compte des critères suivants tels qu'énoncés à l'article 5.2 de la directive 2022/2041 (UE) du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne :

1° du pouvoir d'achat des membres du personnel qui perçoivent un traitement, compte tenu du coût de la vie ;

2° du niveau général et de la répartition des traitements et salaires ;

3° du taux de croissance des traitements et salaires ;

4° des niveaux et évolutions de la productivité nationale à long terme.

Il est également tenu compte de la valeur de référence indicative de 50 % des traitement et salaire moyens bruts.

A l'occasion de cette réévaluation, le Comité de négociation et de concertation visé au Chapitre II du décret du 19 mai 2004 relatif à la négociation en Communauté française, rend un avis au Gouvernement. L'avis motive les indicateurs retenus pour exprimer les critères visés à l'alinéa 1^{er}, et peut proposer d'autres valeurs de référence indicatives que celle visée à l'alinéa 2.

TITRE XIX. - Disposition finale

Article 79. - Le présent décret entre vigueur à la rentrée académique 2025-2026.

Par dérogation à l'alinéa 1^{er} :

1° l'article 63 et l'article 77 produisent leurs effets à partir du 1^{er} janvier 2025 ;

2° les articles 1 à 3 et l'article 78 produisent leurs effets au 15 novembre 2024 ;

3° les articles 17 et 18, l'article 39, 1°, l'article 41 et l'article 43, 1° et 3°, produisent leurs effets à partir de la rentrée académique 2024-2025 ;

4° l'article 19, 1° et 3°, l'article 75 et l'article 76 produisent leurs effets à partir du 1^{er} janvier 2024 ;

5° les articles 70 à 72 produisent leurs effets à partir de la rentrée académique 2023-2024 ;

6° l'article 45 et l'article 74 produisent leurs effets à partir du 30 janvier 2023 ;

7° l'article 19, 2° produit ses effets à partir du 1^{er} janvier 2023 ;

8° les articles 38, 39, 2°, 42 et 43, 2°, entrent en vigueur le jour de la publication au Moniteur belge.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au Moniteur belge.

Bruxelles, le 16 juillet 2025.

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE

La Première Vice-Présidente et Ministre de l'Education et de l'Enseignement de Promotion sociale,

V. GLATIGNY

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la Jeunesse et des Maisons de Justice,

V. LESCRENIER

La Ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias,

J. GALANT

Le Ministre de la Recherche,

A. DOLIMONT

Le Ministre de la Santé, des Droits des Femmes et de l'Egalité des chances,

Y. COPPIETERS

Annexe n°1 au décret du 16 juillet 2025 modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement supérieur, à l'enseignement pour adultes et à la recherche scientifique et transposant partiellement la directive (UE) 2022/2041 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne

« Annexe 1. – L'annexe II au décret du 07 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études »

ANNEXE II AU DÉCRET DU 07 NOVEMBRE 2013 DÉFINISSANT LE PAYSAGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET L'ORGANISATION ACADÉMIQUE DES ÉTUDES

Liste des grades académiques délivrés à l'issue d'études supérieures

Légende											
U : université											
HE : haute école											
ESA : école supérieure des Arts											
EPS : enseignement supérieur de promotion sociale											
TC : type court											
TL : type long											
BES : brevet de l'enseignement supérieur											
B : bachelier											
BS : bachelier de spécialisation											
M : master											
MS : master de spécialisation (MScd : coopération au développement ; MSSS : secteur de la santé)											
Les nombres mentionnés en tête de colonne indiquent le nombre minimum de crédits que comporte le cycle.											
Domaine	Forme d'enseignement	BES	TC			TL					Libellé du grade académique
			B180	B240	BS	B180	M60	M120	2e cycle 180	MS	

1	U					B					Bachelier en philosophie
1	U						M	M			Master en philosophie
1	U							M			Master en éthique
1	U					B					Bachelier en sciences des religions
1	U							M			Master en sciences des religions
1	U					B					Bachelier en sciences des religions et de la laïcité
1	U						M	M			Master en sciences des religions et de la laïcité
1	U									MS	Master de spécialisation en philosophie et théories politiques
2	U					B					Bachelier en sciences religieuses
2	U						M	M			Master en théologie
2	U							M			Master en études bibliques
3	U					B					Bachelier en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale
3	U						M	M			Master en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale
3	U							M			Master en langues et lettres françaises et romanes, orientation français langue étrangère
3	U					B					Bachelier en langues et lettres modernes, orientation arabes
3	U						M	M			Master en langues et lettres modernes, orientation arabes
3	U					B					Bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale
3	U						M	M			Master en langues et lettres modernes, orientation générale
3	U					B					Bachelier en langues et lettres modernes, orientation germaniques
3	U						M	M			Master en langues et lettres modernes, orientation germaniques
3	U					B					Bachelier en langues et lettres modernes, orientation orientales
3	U						M	M			Master en langues et lettres modernes, orientation orientales
3	U					B					Bachelier en langues et lettres modernes, orientation slaves
3	U						M	M			Master en langues et lettres modernes, orientation slaves

3	U					B					Bachelier en traduction et interprétation
3	U							M			Master en interprétation
3	U							M			Master en traduction
3	U							M			Master en linguistique
3	U					B					Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques
3	U						M	M			Master en langues et lettres anciennes, orientation classiques
3	U					B					Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation orientales
3	U						M	M			Master en langues et lettres anciennes, orientation orientales
3	U					B					Bachelier en langues et lettres anciennes et modernes
3	U						M	M			Master en langues et lettres anciennes et modernes
3	U									MS	Master de spécialisation en études africaines
3	U									MS	Master de spécialisation en linguistique appliquée
3	U									MS	Master de spécialisation en sciences du langage
4	U					B					Bachelier en histoire
4	U						M	M			Master en histoire
4	U					B					Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale
4	U						M	M			Master en histoire de l'art et archéologie, orientation générale
4	U							M			Master en histoire de l'art et archéologie, orientation archéométrie
4	U					B					Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie
4	U						M	M			Master en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie
4	U									MS	Master de spécialisation en archéosciences
4	U									MS	Master de spécialisation en archivistique, gestion et droit des données
4	U									MS	Master de spécialisation en cultures visuelles
4	U									MS	Master de spécialisation en expertise et gestion du patrimoine mobilier

5	HE+EPS		B							Bachelier : bibliothécaire-documentaliste
5	HE		B							Bachelier en communication
5	HE		B							Bachelier en écriture multimédia
5	HE				BS					Bachelier de spécialisation en gestion et préservation de l'information
5	HE					B				Bachelier en communication appliquée
5	HE						M			Master en communication appliquée – animation socioculturelle et éducation permanente
5	HE+U							M		Master en communication appliquée spécialisée – animation socioculturelle et éducation permanente
5	HE+U							M		Master en communication appliquée spécialisée – éducation aux médias
5	HE						M			Master en communication appliquée – publicité et communication commerciale
5	HE+U							M		Master en communication appliquée spécialisée – publicité et communication commerciale
5	HE						M			Master en communication appliquée – relations publiques
5	HE+U							M		Master en communication appliquée spécialisée – relations publiques
5	HE+U							M		Master en communication – management d'événements
5	HE						M			Master en presse et information
5	HE+U							M		Master en presse et information spécialisées
5	U+HE					B				Bachelier en technologies numériques pour l'information et la communication
5	U					B				Bachelier en information et communication
5	U						M			Master en information et communication
5	U							M		Master en journalisme
5	U							M		Master en communication
5	U							M		Master en communication multilingue
5	U+HE							M		Master en communication stratégique

5	U							M			Master en sciences et technologies de l'information et de la communication
5	HE+U							M			Master en stratégie de la communication et culture numérique
6	EPS	BES									BES d'animateur en action collective politique, culturelle et sociale
6	EPS	BES									BES de conseiller en insertion socioprofessionnelle
6	EPS	BES									BES de conseiller en administration et gestion du personnel
6	HE+EPS		B								Bachelier : assistant social
6	HE		B								Bachelier : conseiller social
6	HE		B								Bachelier en écologie sociale
6	HE+EPS		B								Bachelier en gestion des ressources humaines
6	HE				BS						Bachelier de spécialisation en gestion du social
6	HE				BS						Bachelier de spécialisation en médiation
6	HE				BS						Bachelier de spécialisation en sciences et techniques du jeu
6	HE				BS						Bachelier de spécialisation en travail psychosocial en santé mentale
6	HE							M			Master en ingénierie et action sociales
6	HE+U							M			Master en ingénierie de la prévention et de la gestion des conflits
6	HE+U							M			Master en transitions et innovations sociales
6	U							M			Master en gestion des ressources humaines
6	U				B						Bachelier en sciences humaines et sociales
6	U							M			Master en politique économique et sociale
6	U				B						Bachelier en sciences politiques, orientation générale
6	U						M	M			Master en sciences politiques, orientation générale
6	U							M			Master en sciences politiques, orientation relations internationales
6	U							M			Master en études européennes
6	U							M			Master en administration publique

6	U					B					Bachelier en sociologie et anthropologie
6	U						M				Master en sociologie et anthropologie
6	U							M			Master en sociologie
6	U							M			Master en anthropologie
6	U						M	M			Master en sciences du travail
6	U							M			Master en sciences de la population et du développement
6	U									MS	Master de spécialisation en action humanitaire internationale
6	U									MS	Master de spécialisation interdisciplinaire en études européennes
6	U									MS	Master de spécialisation en études de genre
6	U									MS	Master de spécialisation en méthodes quantitatives en sciences sociales
6	U									MS	Master de spécialisation en sociologie-anthropologie
7	HE+EPS		B								Bachelier en assurances et gestion du risque
7	HE+EPS		B								Bachelier en droit
7	U					B					Bachelier en droit
7	U							M			Master en droit
7	U									MS	Master de spécialisation en droit économique
7	U									MS	Master de spécialisation en droit européen
7	U									MS	Master de spécialisation en droit de l'environnement et droit public immobilier
7	U									MS	Master de spécialisation en droit des technologies de l'information et de la communication
7	U									MS	Master de spécialisation en droit fiscal
7	U									MS	Master de spécialisation en droit international
7	U									MS	Master de spécialisation en droit public et administratif
7	U									MS	Master de spécialisation en droit social
7	U									MScd	Master de spécialisation en droits humains

7	U									MS	Master de spécialisation en approche interdisciplinaire des droits de l'enfant
7	U									MS	Master de spécialisation en notariat
8	U							M			Master en criminologie
9	EPS	BES									BES de gestionnaire d'unités commerciales
9	EPS	BES									BES de guide touristique-guide régional
9	HE+EPS		B								Bachelier : assistant de direction
9	HE		B								Bachelier en commerce et développement
9	HE+EPS		B								Bachelier en international business
9	HE+EPS		B								Bachelier en comptabilité
9	HE		B								Bachelier : conseiller en développement durable
9	HE		B								Bachelier : conseiller en gestion de crise
9	HE+EPS		B								Bachelier en coopération internationale
9	HE+EPS		B								Bachelier en e-business
9	EPS		B								Bachelier en éco-solidarité
9	HE		B								Bachelier en gestion hôtelière, orientation arts culinaires
9	HE		B								Bachelier en gestion hôtelière, orientation management
9	HE+EPS		B								Bachelier en immobilier
9	HE+EPS		B								Bachelier en management de la logistique
9	HE+EPS		B								Bachelier en management du tourisme et des loisirs
9	HE+EPS		B								Bachelier en marketing
9	HE+EPS		B								Bachelier en relations publiques
9	HE+EPS		B								Bachelier en sciences administratives et gestion publique
9	EPS		B								Bachelier sales account manager
9	EPS					BS					Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non-marchand
9	EPS					BS					Bachelier de spécialisation : expertise comptable et fiscale
9	EPS					BS					Bachelier de spécialisation : gestion d'entreprise d'économie sociale
9	EPS					BS					Bachelier de spécialisation : sciences fiscales

9	HE				BS						Bachelier de spécialisation en administration des maisons de repos
9	HE+EPS				BS						Bachelier de spécialisation en business data analysis
9	HE+EPS				BS						Bachelier de spécialisation en digital integrated supply chain
9	HE				BS						Bachelier de spécialisation en management de la distribution
9	HE				BS						Bachelier de spécialisation en management hôtelier
9	HE					B					Bachelier en gestion de l'entreprise
9	HE						M				Master en sciences commerciales
9	HE+U							M			Master en gestion de l'entreprise
9	HE					B					Bachelier en gestion publique
9	HE							M			Master en gestion publique
9	HE							M			Master en facility management
9	HE						M				Master en sciences administratives
9	HE					B					Bachelier : ingénieur commercial
9	HE+U							M			Master : ingénieur commercial
9	U					B					Bachelier : ingénieur de gestion
9	U							M			Master : ingénieur de gestion
9	U					B					Bachelier en sciences économiques et de gestion
9	U					B					Bachelier en sciences économiques, orientation générale
9	U						M	M			Master en sciences économiques, orientation générale
9	U							M			Master en sciences économiques, orientation économétrie
9	U					B					Bachelier en sciences de gestion
9	U						M	M			Master en sciences de gestion
9	HE+EPS							M			Master en expertise comptable et fiscale
9	U							M			Master en gestion culturelle
9	U+HE							M			Master en sales management
9	U+HE									MS	Master de spécialisation en accompagnement des professionnels de l'éducation, du management, de la santé et de l'action sociale

9	U									MScd	Master de spécialisation en économie internationale et du développement / Specialized master in international and development economics
9	U									MS	Master de spécialisation en économie sociale
9	U									MS	Master de spécialisation en entrepreneuriat
9	U									MS	Master de spécialisation en entreprises et politiques économiques européennes
9	U									MS	Master de spécialisation en gestion des risques financiers
9	U									MS	Master de spécialisation en management et économie du développement durable
9	U									MScd	Master de spécialisation en microfinance / Specialized master in microfinance
10	HE		B								Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur, orientation arts plastiques ¹
10	HE		B								Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur, orientation éducation physique ²
10	HE		B								Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur, orientation français et français langue étrangère ²
10	HE		B								Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur, orientation français et morale ²
10	HE		B								Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur, orientation français et éducation à la philosophie et la citoyenneté ²
10	HE		B								Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur, orientation français et religion ²
10	HE		B								Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur, orientation langues germaniques ²
10	HE		B								Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur, orientation mathématiques ²

¹ Cette ligne sera supprimée à partir de l'année académique 2027-2028.

10	HE		B							Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur, orientation sciences : biologie, chimie, physique ²
10	HE		B							Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur, orientation sciences économiques et sciences économiques appliquées ²
10	HE		B							Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur, orientation sciences humaines : géographie, histoire, sciences sociales ²
10	HE		B							Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur, orientation bois – construction ²
10	HE		B							Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur, orientation économie familiale et sociale ²
10	HE		B							Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur, orientation électromécanique ²
10	HE		B							Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur, orientation habillement ²
10	HE		B							Bachelier : assistant en psychologie
10	EPS		B							Bachelier : conseiller conjugal et familial
10	HE		B							Bachelier : instituteur préscolaire ²
10	HE		B							Bachelier : instituteur primaire ³
10	HE		B							Bachelier en activité physique inclusive et prévention santé
10	HE		B							Bachelier en coaching sportif
10	HE		B							Bachelier en logopédie
10	EPS				BS					Bachelier de spécialisation : intervention systémique et travail social
10	EPS				BS					Bachelier de spécialisation : médiateur
10	HE				BS					Bachelier de spécialisation en gérontologie psycho-éducative

² Cette ligne sera supprimée à partir de l'année académique 2027-2028.

³ Cette ligne sera supprimée à partir de l'année académique 2027-2028.

10	HE+EPS				BS						Bachelier de spécialisation d'intervenant en thérapie familiale systémique
10	HE				BS						Bachelier de spécialisation en préparation physique et entraînement
10	HE				BS						Bachelier de spécialisation en éducation et rééducation des déficients sensoriels
10	U					B					Bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation générale
10	U					B					Bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie
10	U							M			Master en logopédie
10	U							M			Master en orthopédagogie clinique
10	U							M			Master en sciences psychologiques
10	U							M			Master en sciences de la famille et de la sexualité
10	U									MS	Master de spécialisation en cliniques psycho-thérapeutiques intégrées
10	U									MS	Master de spécialisation en sexologie et clinique des sexualités
10bis	EPS	BES									BES de formateur en alphabétisation
10bis	HE+U					B					Bachelier en enseignement section 1
10bis	HE+U					B					Bachelier en enseignement section 2
10bis	HE+U					B					Bachelier en enseignement section 3 : français et morale
10bis	HE+U					B					Bachelier en enseignement section 3 : français et religion
10bis	HE+U					B					Bachelier en enseignement section 3 : français et éducation à la philosophie et citoyenneté
10bis	HE+U					B					Bachelier en enseignement section 3 : français et langues anciennes
10bis	HE+U					B					Bachelier en enseignement section 3 : français et éducation culturelle et artistique
10bis	HE+U					B					Bachelier en enseignement section 3 : français, français langue étrangère et français langue d'apprentissage

10bis	HE+U					B					Bachelier en enseignement section 3 : langues germaniques
10bis	HE+U					B					Bachelier en enseignement section 3 : mathématiques et formation numérique
10bis	HE+U					B					Bachelier en enseignement section 3 : sciences
10bis	HE+U					B					Bachelier en enseignement section 3 : éducation physique et éducation à la santé
10bis	HE+U					B					Bachelier en enseignement section 3 : sciences humaines
10bis	HE+U+ESA					B					Bachelier en enseignement section 3 : formation artistique : musique et éducation culturelle et artistique
10bis	HE+U+ESA					B					Bachelier en enseignement section 3 : formation artistique : musique et éducation culturelle et artistique (ESAHR)
10bis	HE+U+ESA					B					Bachelier en enseignement section 3 : formation artistique : arts plastiques et éducation culturelle et artistique
10bis	HE+U+ESA					B					Bachelier en enseignement section 3 : formation artistique : arts plastiques et éducation culturelle et artistique (ESAHR)
10bis	HE+U+ESA					B					Bachelier en enseignement section 3 : formation manuelle, technique et technologique et formation numérique
10bis	HE+EPS		B								Bachelier en accueil et éducation du jeune enfant
10bis	HE		B								Bachelier : éducateur spécialisé en activités socio-sportives
10bis	HE		B								Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif
10bis	HE				BS						Bachelier de spécialisation : accompagnateur en milieux scolaires
10bis	HE				BS						Bachelier de spécialisation en intégration des technologies nouvelles au service de l'enseignement
10bis	HE				BS						Bachelier de spécialisation en orthopédagogie
10bis	HE				BS						Bachelier de spécialisation en psychomotricité
10bis	HE+U						M				Master en enseignement section 1
10bis	HE+U						M				Master en enseignement section 2
10bis	HE+U						M				Master en enseignement section 3 : français et morale

10bis	HE+U						M				Master en enseignement section 3 : français et religion
10bis	HE+U						M				Master en enseignement section 3 : français et éducation à la philosophie et citoyenneté
10bis	HE+U						M				Master en enseignement section 3 : français et langues anciennes
10bis	HE+U						M				Master en enseignement section 3 : français et éducation culturelle et artistique
10bis	HE+U						M				Master en enseignement section 3 : français, français langue étrangère et français langue d'apprentissage
10bis	HE+U						M				Master en enseignement section 3 : langues germaniques
10bis	HE+U						M				Master en enseignement section 3 : mathématiques et formation numérique
10bis	HE+U						M				Master en enseignement section 3 : sciences
10bis	HE+U						M				Master en enseignement section 3 : éducation physique et éducation à la santé
10bis	HE+U						M				Master en enseignement section 3 : sciences humaines
10bis	HE+U+ESA						M				Master en enseignement section 3 : formation artistique : musique et éducation culturelle et artistique
10bis	HE+U+ESA						M				Master en enseignement section 3 : formation artistique : musique et éducation culturelle et artistique (ESAHR)
10bis	HE+U+ESA						M				Master en enseignement section 3 : formation artistique : arts plastiques et éducation culturelle et artistique
10bis	HE+U+ESA						M				Master en enseignement section 3 : formation artistique : arts plastiques et éducation culturelle et artistique (ESAHR)
10bis	HE+U+ESA						M				Master en enseignement section 3 : formation manuelle, technique et technologique et formation numérique
10bis	HE+U+ESA							M			Master en enseignement section 4 : grec ancien et latin
10bis	HE+U+ESA							M			Master en enseignement section 4 : langues modernes
10bis	HE+U+ESA							M			Master en enseignement section 4 : langues modernes : traduction et interprétation
10bis	HE+U+ESA							M			Master en enseignement section 4 : biologie

10bis	HE+U+ESA							M			Master en enseignement section 4 : chimie
10bis	HE+U+ESA							M			Master en enseignement section 4 : éducation physique
10bis	HE+U+ESA							M			Master en enseignement section 4 : français
10bis	HE+U+ESA							M			Master en enseignement section 4 : français langue étrangère
10bis	HE+U+ESA							M			Master en enseignement section 4 : géographie
10bis	HE+U+ESA							M			Master en enseignement section 4 : histoire
10bis	HE+U+ESA							M			Master en enseignement section 4 : histoire de l'art et archéologie
10bis	HE+U+ESA							M			Master en enseignement section 4 : mathématiques
10bis	HE+U+ESA							M			Master en enseignement section 4 : sciences informatiques
10bis	HE+U+ESA							M			Master en enseignement section 4 : sciences de l'ingénieur
10bis	HE+U+ESA							M			Master en enseignement section 4 : sciences biomédicales
10bis	HE+U+ESA							M			Master en enseignement section 4 : philosophie et citoyenneté
10bis	HE+U+ESA							M			Master en enseignement section 4 : physique
10bis	HE+U+ESA							M			Master en enseignement section 4 : sciences économiques
10bis	HE+U+ESA							M			Master en enseignement section 4 : sciences sociales
10bis	HE+U+ESA							M			Master en enseignement section 4 : santé publique
10bis	HE+U+ESA							M			Master en enseignement section 4 : sciences pharmaceutiques
10bis	HE+U+ESA							M			Master en enseignement section 4 : architecture
10bis	HE+U+ESA							M			Master en enseignement section 4 : urbanisme
10bis	HE+U+ESA							M			Master en enseignement section 4 : musicologie
10bis	HE+U+ESA							M			Master en enseignement section 4 : arts plastiques, visuels et de l'espace
10bis	HE+U+ESA							M			Master en enseignement section 4 : musique
10bis	HE+U+ESA							M			Master en enseignement section 4 : danse
10bis	HE+U+ESA							M			Master en enseignement section 4 : arts de la parole et du théâtre
10bis	HE+U+ESA							M			Master en enseignement section 4 : morale
10bis	HE+U+ESA							M			Master en enseignement section 4 : religion

10bis	HE+U+ESA							M			Master en enseignement section 4 : arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication
10bis	HE+U+ESA							M			Master en enseignement section 4 : sciences psychologiques et de l'éducation
10bis	HE+U+ESA							M			Master en enseignement section 4 : sciences juridiques
10bis	HE+U+ESA						M				Master en enseignement section 5 : grec ancien et latin
10bis	HE+U+ESA						M				Master en enseignement section 5 : langues modernes
10bis	HE+U+ESA						M				Master en enseignement section 5 : langues modernes : traduction et interprétation
10bis	HE+U+ESA						M				Master en enseignement section 5 : biologie
10bis	HE+U+ESA						M				Master en enseignement section 5 : chimie
10bis	HE+U+ESA						M				Master en enseignement section 5 : éducation physique
10bis	HE+U+ESA						M				Master en enseignement section 5 : français
10bis	HE+U+ESA						M				Master en enseignement section 5 : français langue étrangère
10bis	HE+U+ESA						M				Master en enseignement section 5 : géographie
10bis	HE+U+ESA						M				Master en enseignement section 5 : histoire
10bis	HE+U+ESA						M				Master en enseignement section 5 : histoire de l'art et archéologie
10bis	HE+U+ESA						M				Master en enseignement section 5 : mathématiques
10bis	HE+U+ESA						M				Master en enseignement section 5 : sciences informatiques
10bis	HE+U+ESA						M				Master en enseignement section 5 : sciences de l'ingénieur
10bis	HE+U+ESA						M				Master en enseignement section 5 : sciences biomédicales
10bis	HE+U+ESA						M				Master en enseignement section 5 : philosophie et citoyenneté
10bis	HE+U+ESA						M				Master en enseignement section 5 : physique
10bis	HE+U+ESA						M				Master en enseignement section 5 : sciences économiques
10bis	HE+U+ESA						M				Master en enseignement section 5 : sciences sociales
10bis	HE+U+ESA						M				Master en enseignement section 5 : santé publique
10bis	HE+U+ESA						M				Master en enseignement section 5 : sciences pharmaceutiques
10bis	HE+U+ESA						M				Master en enseignement section 5 : architecture

10bis	HE+U+ESA						M				Master en enseignement section 5 : urbanisme
10bis	HE+U+ESA						M				Master en enseignement section 5 : musicologie
10bis	HE+U+ESA						M				Master en enseignement section 5 : arts plastiques, visuels et de l'espace
10bis	HE+U+ESA						M				Master en enseignement section 5 : musique
10bis	HE+U+ESA						M				Master en enseignement section 5 : danse
10bis	HE+U+ESA						M				Master en enseignement section 5 : arts de la parole et du théâtre
10bis	HE+U+ESA						M				Master en enseignement section 5 : morale
10bis	HE+U+ESA						M				Master en enseignement section 5 : religion
10bis	HE+U+ESA						M				Master en enseignement section 5 : arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication
10bis	HE+U+ESA						M				Master en enseignement section 5 : sciences psychologiques et de l'éducation
10bis	HE+U+ESA						M				Master en enseignement section 5 : sciences juridiques
10bis	U							M			Master en sciences de l'éducation
10bis	HE+U+ESA									MS	Master de spécialisation en enseignement sections 1 et 2
10bis	HE+U+ESA									MS	Master de spécialisation en enseignement sections 3, 4 et 5
10bis	HE+U+ESA									MS	Master de spécialisation en formation d'enseignants
10bis	U									MS	Master de spécialisation en gestion d'établissement d'enseignement obligatoire
10bis	U									MS	Master de spécialisation en pédagogie universitaire et de l'enseignement supérieur
11	U					B					Bachelier en médecine
11	U								M		Médecin
11	U							M			Master en sexologie
11	U									MSSS	Master de spécialisation en anatomie pathologique
11	U									MSSS	Master de spécialisation en anesthésie-réanimation
11	U									MSSS	Master de spécialisation en biologie clinique
11	U									MSSS	Master de spécialisation en cardiologie

11	U									MSSS	Master de spécialisation en chirurgie
11	U									MSSS	Master de spécialisation en chirurgie orthopédique
11	U									MSSS	Master de spécialisation en chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique
11	U									MSSS	Master de spécialisation en dermato-vénéréologie
11	U									MSSS	Master de spécialisation en gastro-entérologie
11	U									MSSS	Master de spécialisation en génétique clinique
11	U									MSSS	Master de spécialisation en gériatrie
11	U									MSSS	Master de spécialisation en gestion de données de santé
11	U									MSSS	Master de spécialisation en gynécologie-obstétrique
11	U									MSSS	Master de spécialisation en médecine aigüe
11	U									MSSS	Master de spécialisation en médecine d'urgence
11	U									MSSS	Master de spécialisation en médecine du travail
11	U									MSSS	Master de spécialisation en médecine interne
11	U									MSSS	Master de spécialisation en médecine générale
11	U									MSSS	Master de spécialisation en médecine légale
11	U									MSSS	Master de spécialisation en médecine nucléaire
11	U									MSSS	Master de spécialisation en médecine physique et en réadaptation
11	U									MScd	Master de spécialisation en médecine transfusionnelle
11	U									MSSS	Master de spécialisation en neurochirurgie
11	U									MSSS	Master de spécialisation en neurologie
11	U									MSSS	Master de spécialisation en neuropsychiatrie
11	U									MS	Master de spécialisation en nutrition et transition alimentaire
11	U									MSSS	Master de spécialisation en oncologie médicale
11	U									MSSS	Master de spécialisation en ophtalmologie
11	U									MSSS	Master de spécialisation en oto-rhino-laryngologie
11	U									MSSS	Master de spécialisation en pédiatrie
11	U									MSSS	Master de spécialisation en pneumologie

11	U									MSSS	Master de spécialisation en psychiatrie
11	U									MSSS	Master de spécialisation en psychiatrie, orientation psychiatrie de l'adulte
11	U									MSSS	Master de spécialisation en psychiatrie, orientation psychiatrie infanto juvénile
11	U									MSSS	Master de spécialisation en radiodiagnostic
11	U									MSSS	Master de spécialisation en radiothérapie-oncologie
11	U									MSSS	Master de spécialisation en rhumatologie
11	U									MSSS	Master de spécialisation en stomatologie
11	U									MSSS	Master de spécialisation en urologie
12	U					B					Bachelier en médecine vétérinaire
12	U								M		Médecin vétérinaire
12	U							M			Master one health – gestion de la santé publique et animale
12	U									MSSS	Master de spécialisation en sciences vétérinaires : internat clinique
12	U									MScd	Master de spécialisation en gestion des ressources animales et végétales en milieux tropicaux
13	U					B					Bachelier en sciences dentaires
13	U							M			Master en sciences dentaires
13	U									MSSS	Master de spécialisation en dentisterie générale
13	U									MSSS	Master de spécialisation en orthodontie
13	U									MSSS	Master de spécialisation en parodontologie
14	HE		B								Bachelier en biopharmaceutique
14	HE+EPS		B								Bachelier en diététique
14	HE		B								Bachelier : technologue de laboratoire médical
14	HE				BS						Bachelier de spécialisation en biotechnologies médicales et pharmaceutiques
14	HE				BS						Bachelier de spécialisation en diététique sportive
14	U					B					Bachelier en sciences biomédicales

14	U						M	M			Master en sciences biomédicales
14	U					B					Bachelier en sciences pharmaceutiques
14	U							M			Master en sciences pharmaceutiques
14	U									MSSS	Master de spécialisation en biologie clinique
14	U									MSSS	Master de spécialisation en dermatopharmacie et cosmétologie
14	U									MSSS	Master de spécialisation en pharmacie d'industrie
14	U									MSSS	Master de spécialisation en pharmacie hospitalière
14	U									MS	Advanced master in pharmacometrics
15	HE		B								Bachelier en audiologie
15	EPS		B								Bachelier en optométrie
15	HE+EPS		B								Bachelier en orthoptie
15	HE		B								Bachelier : hygiéniste bucco-dentaire
15	HE+EPS			B							Bachelier : infirmier responsable de soins généraux
15	HE			B							Bachelier : sage-femme
15	HE		B								Bachelier : technologue en imagerie médicale
15	HE		B								Bachelier : technologue orthopédique en aides à la mobilité
15	HE		B								Bachelier : technologue orthopédique en bandagisterie et orthésologie
15	HE		B								Bachelier : technologue orthopédique en prothésologie
15	HE		B								Bachelier : technologue orthopédique en technologie de la chaussure
15	EPS+HE				BS						Bachelier de spécialisation : cadre de santé
15	EPS				BS						Bachelier de spécialisation : gérontologie
15	EPS				BS						Bachelier de spécialisation : psychopathologie
15	HE				BS						Bachelier de spécialisation en anesthésie
15	HE				BS						Bachelier de spécialisation en art thérapie
15	HE				BS						Bachelier de spécialisation en imagerie médicale et radiothérapie

15	HE				BS						Bachelier de spécialisation en imagerie médicale diagnostique et interventionnelle
15	HE				BS						Bachelier de spécialisation en oncologie
15	HE				BS						Bachelier de spécialisation en pédiatrie et néonatalogie
15	HE				BS						Bachelier de spécialisation en soins péri-opératoires
15	HE				BS						Bachelier de spécialisation en santé communautaire
15	HE				BS						Bachelier de spécialisation en santé mentale et psychiatrie
15	HE				BS						Bachelier de spécialisation en soins intensifs et aide médicale urgente
15	HE				BS						Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en gériatrie et psychogériatrie
15	HE				BS						Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en radiothérapie
15	U							M			Master en sciences de la santé publique
15	HE+U							M			Master en sciences infirmières
15	U									MScd	Master de spécialisation en science de la santé publique - analyse et évaluation des politiques, programmes et systèmes de santé internationale
15	U									MScd	Master de spécialisation en méthodologie de la santé publique - Specialized master in public health methodology
16	HE		B								Bachelier en ergothérapie
16	HE		B								Bachelier en podologie-podothérapie
16	HE+EPS		B								Bachelier en psychomotricité
16	HE				B						Bachelier en kinésithérapie
16	HE						M				Master en kinésithérapie
16	U				B						Bachelier en sciences de la motricité, orientation générale
16	U						M	M			Master en sciences de la motricité, orientation générale
16	U						M	M			Master en sciences de la motricité, orientation éducation physique
16	U				B						Bachelier en kinésithérapie et réadaptation
16	U						M				Master en kinésithérapie et réadaptation

16	U									MS	Master de spécialisation en ostéopathie
17	EPS	BES									BES de Webdesigner UI/UX
17	EPS	BES									BES de Webdeveloper
17	EPS		B								Bachelier en informatique de gestion ⁴
17	HE+EPS		B								Bachelier en informatique, orientation développement d'applications
17	EPS		B								Bachelier en informatique et systèmes, orientation informatique industrielle ⁷
17	HE+EPS		B								Bachelier en informatique, orientation informatique industrielle
17	HE+EPS		B								Bachelier en informatique, orientation intelligence artificielle
17	EPS		B								Bachelier en informatique et systèmes, orientation réseaux et télécommunications ⁷
17	HE+EPS		B								Bachelier en informatique, orientation réseaux et télécommunications
17	EPS		B								Bachelier en informatique et systèmes, orientation sécurité des systèmes ⁷
17	HE+EPS		B								Bachelier en informatique, orientation sécurité des systèmes
17	EPS		B								Bachelier en informatique et systèmes, orientation technologie de l'informatique ⁷
17	HE+EPS		B								Bachelier en informatique, orientation technologies de l'informatique
17	HE				BS						Bachelier de spécialisation en sécurité des réseaux et systèmes informatiques
17	HE							M			Master en gestion globale du numérique
17	U					B					Bachelier en biologie, anthropologie et archéologie
17	U					B					Bachelier en sciences biologiques
17	U						M				Master en sciences biologiques

⁴ Cette ligne sera supprimée à partir de l'année académique 2026-2027.

17	U							M			Master en biochimie et biologie moléculaire et cellulaire
17	U							M			Master en biologie des organismes et écologie
17	U							M			Master en bioinformatique et modélisation
17	U							M			Master in molecular microbiology
17	U					B					Bachelier en sciences chimiques
17	U						M	M			Master en sciences chimiques
17	U							M			Master en science des données
17	U							M			Master en science des données, orientation statistique
17	U							M			Master en science des données, orientation technologies de l'information
17	U					B					Bachelier en sciences géologiques
17	U						M	M			Master en sciences géologiques
17	U					B					Bachelier en sciences géographiques, orientation générale
17	U							M			Master en sciences géographiques, orientation climatologie
17	U						M	M			Master en sciences géographiques, orientation générale
17	U							M			Master en sciences géographiques, orientation géomatique
17	U							M			Master en sciences géographiques, orientation global change
17	U							M			Master en océanographie
17	U						M	M			Master en sciences et gestion de l'environnement
17	U						M	M			Master en sciences et gestion du tourisme
17	U							M			Master en smart rurality
17	U					B					Bachelier en sciences informatiques
17	U						M	M			Master en sciences informatiques
17	HE+U							M			Master en architecture des systèmes informatiques
17	HE+U							M			Master en cybersécurité
17	U					B					Bachelier en sciences mathématiques
17	U						M	M			Master en sciences mathématiques
17	U							M			Master en statistique, orientation générale
17	U							M			Master en statistique, orientation biostatistiques

17	U							M			Master en sciences actuarielles
17	U					B					Bachelier en sciences physiques
17	U						M	M			Master en sciences physiques
17	U							M			Master en sciences spatiales
17	U							M			Master in medical physics
17	U							M			Master in space sustainability
17	U							M			Master in transdisciplinary studies of climate, environment and energy
17	U									MS	Master de spécialisation en archéométrie
17	U									MScd	Master de spécialisation en gestion des ressources aquatiques et aquaculture
17	U									MS	Master de spécialisation en biotechnologie et biologie appliquée
17	U									MS	Master de spécialisation en climatologie, glaciologie et océanographie
17	U									MS	Master de spécialisation en cosmos exploration
17	U									MS	Master de spécialisation en génomique
17	U									MScd	Master de spécialisation en gestion des risques et des catastrophes à l'ère de l'anthropocène
17	U									MS	Master de spécialisation en gestion durable de l'énergie
17	U									MS	Master de spécialisation en informatique et innovation
17	U									MScd	Master de spécialisation en nexus eau-énergie-alimentation
17	U									MS	Master de spécialisation en science des données, big data
17	U									MS	Master de spécialisation interdisciplinaire en sciences et gestion de l'environnement et du développement durable
18	HE		B								Bachelier : agronome en biotechnologies et ressources alimentaires
18	HE		B								Bachelier : agronome en régions chaudes
18	HE		B								Bachelier : agronome en environnement
18	HE		B								Bachelier : agronome en nature et forêt

18	HE+EPS		B							Bachelier : agronome en systèmes alimentaires durables et locaux
18	HE+EPS		B							Bachelier : agronome en gestion des productions animales et végétales
18	HE		B							Bachelier : agronome en techniques et gestion horticoles
18	HE		B							Bachelier : agronome en technologie animalière
18	HE		B							Bachelier en architecture des jardins et du paysage
18	HE		B							Bachelier en gestion de l'environnement urbain
18	EPS				BS					Bachelier de spécialisation : conseiller en environnement
18	HE+EPS				BS					Bachelier de spécialisation en agroécologie
18	HE				BS					Bachelier de spécialisation en gestion de la qualité dans les entreprises agricoles, horticoles et agro-alimentaires
18	HE				BS					Bachelier de spécialisation en agriculture biologique
18	HE+U							M		Master en management de l'innovation et de la conception des aliments
18	HE+U				B					Bachelier : architecte paysagiste
18	HE+U							M		Master : architecte paysagiste
18	HE				B					Bachelier en sciences agronomiques
18	HE							M		Master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie, orientation agronomie
18	HE							M		Master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie, orientation bio-industries
18	HE							M		Master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie, orientation environnement
18	U							M		Master en agroécologie
18	U				B					Bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation bioingénieur
18	U							M		Master : bioingénieur en chimie et bioindustries
18	U							M		Master : bioingénieur en sciences et technologies de l'environnement

18	U							M			Master : bioingénieur en gestion des forêts et des espaces naturels
18	U							M			Master : bioingénieur en sciences agronomiques
18	U							M			Master en sciences agronomiques et industries du vivant
18	U									MScd	Master de spécialisation en économie et sociologie rurales
18	U									MS	Master de spécialisation en génie brassicole
18	U									MS	Master de spécialisation en génie sanitaire
18	U									MScd	Master de spécialisation en production intégrée et préservation des ressources naturelles en milieu urbain et péri-urbain
18	U									MScd	Master de spécialisation en protection des cultures tropicales et subtropicales
18	U									MScd	Master de spécialisation en sciences et gestion de l'environnement dans les pays en développement
18	U									MScd	Master de spécialisation en sciences et technologie des aliments
19	HE		B								Bachelier en aérotechnique, orientation pilotage d'aéronefs
19	HE		B								Bachelier en aérotechnique, orientation construction aéronautique
19	HE		B								Bachelier en aérotechnique, orientation techniques d'entretien
19	HE+EPS		B								Bachelier en automatisation
19	HE+EPS		B								Bachelier en automobile
19	HE		B								Bachelier en biotechnique
19	HE+EPS		B								Bachelier en chimie, orientation biochimie
19	HE+EPS		B								Bachelier en chimie, orientation biotechnologie
19	HE+EPS		B								Bachelier en chimie, orientation chimie appliquée
19	HE		B								Bachelier en chimie, orientation environnement
19	HE+EPS		B								Bachelier en construction
19	EPS		B								Bachelier en dessin des constructions mécaniques et métalliques
19	HE		B								Bachelier en domotique et gestion technique des bâtiments

19	HE+EPS		B							Bachelier en électromécanique, orientation climatisation et techniques du froid
19	HE+EPS		B							Bachelier en électromécanique, orientation électromécanique et maintenance
19	HE		B							Bachelier en électromécanique, orientation mécanique
19	HE+EPS		B							Bachelier en électronique, orientation électronique appliquée
19	HE		B							Bachelier en électronique, orientation électronique médicale
19	HE		B							Bachelier en énergies alternatives et renouvelables
19	HE		B							Bachelier en génie électrique
19	HE		B							Bachelier en green packaging design
19	HE		B							Bachelier en mécatronique et robotique
19	HE		B							Bachelier en prévention, sécurité industrielle et environnement
19	HE		B							Bachelier en robotique industrielle
19	HE		B							Bachelier en techniques de l'image, orientation techniques de la cinématographie
19	HE		B							Bachelier en techniques de l'image, orientation techniques de la photographie
19	HE		B							Bachelier en techniques graphiques, orientation techniques de l'édition
19	HE+EPS		B							Bachelier en techniques graphiques, orientation techniques infographiques
19	HE		B							Bachelier en techniques et services
19	HE		B							Bachelier en textile, orientation techniques de mode
19	EPS+HE		B							Gradué Géomètre - expert immobilier
19	HE				BS					Bachelier de spécialisation en développement de jeux vidéo
19	HE				BS					Bachelier de spécialisation en informatique médicale
19	HE+ESA					B				Bachelier en architecture transmédia
19	HE+ESA							M		Master en architecture transmédia
19	HE							M		Master : business analyst
19	HE							M		Master en génie analytique, orientation biochimie

19	HE							M			Master en gestion de chantier spécialisé en construction durable
19	HE							M			Master en gestion de la maintenance électromécanique
19	HE							M			Master en gestion de production
19	HE							M			Master en gestion intelligente des bâtiments
19	HE+EPS					B					Bachelier en sciences de l'ingénieur industriel
19	HE							M			Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation aérotechnique
19	HE							M			Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation automatisation
19	HE							M			Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation biochimie
19	HE+EPS							M			Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation chimie
19	HE							M			Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation construction
19	HE							M			Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation électricité
19	HE+EPS							M			Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation électromécanique
19	HE+EPS							M			Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation électronique
19	HE							M			Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation génie énergétique durable
19	HE							M			Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation géomètre
19	HE							M			Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation industrie
19	HE							M			Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation informatique
19	HE							M			Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation ingénierie de la santé

19	HE							M			Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation mécanique
19	HE							M			Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation physiques nucléaire et médicale
19	HE							M			Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation technologies des données du vivant
19	U					B					Bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil
19	U							M			Master : ingénieur civil biomédical
19	U							M			Master : ingénieur civil des constructions
19	U							M			Master : ingénieur civil des mines et géologue
19	U							M			Master : ingénieur civil électricien
19	U							M			Master : ingénieur civil électromécanicien
19	U							M			Master : ingénieur civil en aérospatiale
19	U							M			Master : ingénieur civil en chimie et science des matériaux
19	U							M			Master : ingénieur civil en génie de l'énergie
19	U							M			Master : ingénieur civil en informatique
19	U							M			Master : ingénieur civil en informatique et gestion
19	U							M			Master : ingénieur civil en mathématiques appliquées
19	U							M			Master : ingénieur civil en science des données
19	U							M			Master : ingénieur civil mécanicien
19	U							M			Master : ingénieur civil physicien
19	U					B					Bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil architecte
19	U							M			Master : ingénieur civil architecte
19	U									MS	Master de spécialisation en conservation-restauration du patrimoine culturel immobilier
19	U									MS	Master de spécialisation en construction navale
19	U									MS	Master de spécialisation en génie des systèmes énergétiques
19	U									MS	Master de spécialisation en génie nucléaire

19	U									MS	Master de spécialisation en gestion des risques et bien-être au travail
19	U									MS	Master de spécialisation en gestion industrielle et technologique
19	U									MS	Master de spécialisation en gestion totale de la qualité
19	U									MS	Master de spécialisation en nanotechnologies
19	U									MS	Master de spécialisation en polymères
19	U									MS	Master de spécialisation en ressources en eau
19	U									MS	Master de spécialisation en risques industriels et sûreté de fonctionnement
19	U									MScd	Master de spécialisation en transport et logistique
20	U					B					Bachelier en architecture
20	U							M			Master en architecture
20	EPS							M			Master en urbanisme et aménagement du territoire
20	U							M			Master en urbanisme et développement territorial
20	U									MS	Master de spécialisation en urbanisme et aménagement du territoire ⁵
22	HE		B								Bachelier en 3D temps réel
22	HE		B								Bachelier en animation 3D et effets spéciaux (VFX)
22	HE		B								Bachelier en arts graphiques
22	HE		B								Bachelier en arts du tissu
22	HE		B								Bachelier en éco-design produits
22	HE+EPS		B								Bachelier en publicité
22	EPS		B								Bachelier en scénographie
22	HE+EPS		B								Bachelier : styliste-modéliste
22	HE					BS					Bachelier de spécialisation en accessoires de mode
22	HE					BS					Bachelier de spécialisation en innovation en textiles et surfaces souples

⁵ Cette ligne sera supprimée à partir de l'année académique 2026-2027.

22	ESA		B							Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : arts numériques
22	ESA		B							Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : bande dessinée
22	ESA+EPS		B							Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : création d'intérieurs
22	ESA		B							Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : dessin et technologie en architecture
22	ESA		B							Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : graphisme
22	ESA		B							Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : illustration
22	ESA		B							Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : images plurielles imprimées
22	ESA		B							Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : peinture
22	ESA		B							Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : photographie
22	ESA		B							Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : publicité
22	ESA		B							Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : sculpture
22	ESA		B							Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : stylisme d'objets ou esthétique industrielle
22	ESA		B							Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : stylisme de mode
22	ESA				BS					Bachelier de spécialisation en arts plastiques, visuels et de l'espace : publicité - conception - rédaction
22	ESA					B				Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : architecture d'intérieur
22	ESA							M		Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : architecture d'intérieur
22	ESA					B				Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : art dans l'espace public
22	ESA							M		Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : art dans l'espace public

22	ESA					B				Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : arts numériques
22	ESA							M		Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : arts numériques
22	ESA					B				Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : bande dessinée
22	ESA							M		Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : bande dessinée
22	ESA					B				Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : bande dessinée - éditions
22	ESA							M		Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : bande dessinée - éditions
22	ESA					B				Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : céramique
22	ESA							M		Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : céramique
22	ESA					B				Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : cinéma d'animation
22	ESA							M		Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : cinéma d'animation
22	ESA					B				Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : communication visuelle et graphique
22	ESA							M		Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : communication visuelle et graphique
22	ESA					B				Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : communication visuelle
22	ESA							M		Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : communication visuelle
22	ESA					B				Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : conservation et restauration des oeuvres d'art
22	ESA							M		Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : conservation et restauration des oeuvres d'art

22	ESA					B				Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : design du livre et du papier
22	ESA							M		Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : design du livre et du papier
22	ESA					B				Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : design industriel
22	ESA							M		Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : design industriel
22	ESA					B				Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : design numérique
22	ESA							M		Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : design numérique
22	ESA					B				Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : design textile
22	ESA							M		Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : design textile
22	ESA					B				Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : design urbain
22	ESA							M		Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : design urbain
22	ESA					B				Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : dessin
22	ESA							M		Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : dessin
22	ESA					B				Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : espace urbain
22	ESA							M		Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : espace urbain
22	ESA					B				Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : graphisme
22	ESA							M		Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : graphisme
22	ESA					B				Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : gravure
22	ESA							M		Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : gravure
22	ESA					B				Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : gravure et image imprimée

22	ESA							M			Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : gravure et image imprimée
22	ESA					B					Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : illustration
22	ESA							M			Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : illustration
22	ESA					B					Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : images dans le milieu
22	ESA							M			Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : images dans le milieu
22	ESA					B					Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : installation, performance
22	ESA							M			Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : installation, performance
22	ESA					B					Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : lithographie
22	ESA							M			Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : lithographie
22	ESA					B					Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : peinture
22	ESA							M			Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : peinture
22	ESA					B					Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : photographie
22	ESA							M			Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : photographie
22	ESA					B					Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : publicité
22	ESA							M			Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : publicité
22	ESA					B					Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : sculpture
22	ESA							M			Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : sculpture
22	ESA					B					Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : sérigraphie
22	ESA							M			Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : sérigraphie
22	ESA					B					Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : stylisme et création de mode
22	ESA							M			Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : stylisme et création de mode

22	ESA					B				Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : tapisserie - arts textiles
22	ESA							M		Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : tapisserie - arts textiles
22	ESA					B				Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : typographie
22	ESA							M		Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : typographie
22	ESA					B				Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : scénographie
22	ESA							M		Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : scénographie
22	ESA					B				Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : vidéographie
22	ESA							M		Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : vidéographie
22	ESA							M		Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : accessoires
22	ESA							M		Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : art en réseau
22	ESA							M		Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : art performance
22	ESA							M		Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : design d'innovation sociale
22	ESA							M		Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : espaces audio-vidéo
22	ESA							M		Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : industries de création
22	ESA							M		Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : politique et expérimentation graphiques
22	ESA							M		Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : pratiques éditoriales
22	ESA							M		Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : pratiques de l'art - outils critiques
22	ESA							M		Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : pratiques de l'exposition

22	ESA							M			Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : pratiques et théories de l'art
22	ESA							M			Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : récits et expérimentation
22	ESA							M			Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : scénographie de produits
22	ESA							M			Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : textes et création littéraire
22	ESA									MScd	Master de spécialisation en arts plastiques, visuels et de l'espace : design d'innovation sociale
23	ESA		B								Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur en musique ⁶
23	ESA		B								Bachelier en musique : formation musicale ⁷
23	ESA		B								Bachelier en musique : formation de musicien intervenant
23	ESA		B								Bachelier en musique : lutherie
23	ESA		B								Bachelier en musique : musiques improvisées de tradition orale
23	ESA		B								Bachelier en musique : rythmes et rythmiques
23	ESA					B					Bachelier en musique : accordéon
23	ESA							M			Master en musique : accordéon
23	ESA					B					Bachelier en musique : alto
23	ESA							M			Master en musique : alto
23	ESA					B					Bachelier en musique : art lyrique
23	ESA							M			Master en musique : art lyrique
23	ESA					B					Bachelier en musique : basse continue et continuo
23	ESA							M			Master en musique : basse continue et continuo
23	ESA					B					Bachelier en musique : basson
23	ESA							M			Master en musique : basson

⁶ Cette ligne sera supprimée à partir de l'année académique 2027-2028.

⁷ Cette ligne sera supprimée à partir de l'année académique 2027-2028.

23	ESA					B				Bachelier en musique : basson baroque et classique
23	ESA							M		Master en musique : basson baroque et classique
23	ESA					B				Bachelier en musique : batterie
23	ESA							M		Master en musique : batterie
23	ESA					B				Bachelier en musique : chant
23	ESA							M		Master en musique : chant
23	ESA					B				Bachelier en musique : chant jazz
23	ESA							M		Master en musique : chant jazz
23	ESA					B				Bachelier en musique : clarinette
23	ESA							M		Master en musique : clarinette
23	ESA					B				Bachelier en musique : clarinette classique et baroque
23	ESA							M		Master en musique : clarinette classique et baroque
23	ESA					B				Bachelier en musique : clarinette jazz
23	ESA							M		Master en musique : clarinette jazz
23	ESA					B				Bachelier en musique : clavecin
23	ESA							M		Master en musique : clavecin
23	ESA					B				Bachelier en musique : composition
23	ESA							M		Master en musique : composition
23	ESA					B				Bachelier en musique : composition et arrangement jazz
23	ESA							M		Master en musique : composition et arrangement jazz
23	ESA					B				Bachelier en musique : composition, musiques appliquées et interactives
23	ESA							M		Master en musique : composition, musiques appliquées et interactives
23	ESA					B				Bachelier en musique : contrebasse
23	ESA							M		Master en musique : contrebasse
23	ESA					B				Bachelier en musique : contrebasse et violone
23	ESA							M		Master en musique : contrebasse et violone
23	ESA					B				Bachelier en musique : contrebasse jazz

23	ESA							M			Master en musique : contrebasse jazz
23	ESA					B					Bachelier en musique : cor
23	ESA							M			Master en musique : cor
23	ESA					B					Bachelier en musique : cor naturel
23	ESA							M			Master en musique : cor naturel
23	ESA					B					Bachelier en musique : cornemuse
23	ESA							M			Master en musique : cornemuse
23	ESA					B					Bachelier en musique : cornet à bouquin
23	ESA							M			Master en musique : cornet à bouquin
23	ESA					B					Bachelier en musique : flûte à bec
23	ESA							M			Master en musique : flûte à bec
23	ESA					B					Bachelier en musique : flûte jazz
23	ESA							M			Master en musique : flûte jazz
23	ESA					B					Bachelier en musique : flûte traversière
23	ESA							M			Master en musique : flûte traversière
23	ESA					B					Bachelier en musique : flûte traversière baroque et classique
23	ESA							M			Master en musique : flûte traversière baroque et classique
23	ESA					B					Bachelier en musique : guitare
23	ESA							M			Master en musique : guitare
23	ESA					B					Bachelier en musique : guitare basse
23	ESA							M			Master en musique : guitare basse
23	ESA					B					Bachelier en musique : guitare jazz
23	ESA							M			Master en musique : guitare jazz
23	ESA					B					Bachelier en musique : harmonica
23	ESA							M			Master en musique : harmonica
23	ESA					B					Bachelier en musique : harpe
23	ESA							M			Master en musique : harpe
23	ESA					B					Bachelier en musique : harpe ancienne
23	ESA							M			Master en musique : harpe ancienne

23	ESA					B				Bachelier en musique : hautbois
23	ESA							M		Master en musique : hautbois
23	ESA					B				Bachelier en musique : hautbois baroque et classique
23	ESA							M		Master en musique : hautbois baroque et classique
23	ESA					B				Bachelier en musique : informatique musicale
23	ESA							M		Master en musique : informatique musicale
23	ESA					B				Bachelier en musique : luth et cordes pincées
23	ESA							M		Master en musique : luth et cordes pincées
23	ESA					B				Bachelier en musique : mandoline
23	ESA							M		Master en musique : mandoline
23	ESA					B				Bachelier en musique : musette
23	ESA							M		Master en musique : musette
23	ESA					B				Bachelier en musique : musique électroacoustique - composition acousmatique
23	ESA							M		Master en musique : musique électroacoustique - composition acousmatique
23	ESA					B				Bachelier en musique : musique électroacoustique - composition mixte
23	ESA							M		Master en musique : musique électroacoustique - composition mixte
23	ESA					B				Bachelier en musique : orgue
23	ESA							M		Master en musique : orgue
23	ESA					B				Bachelier en musique : percussions
23	ESA							M		Master en musique : percussions
23	ESA					B				Bachelier en musique : piano
23	ESA							M		Master en musique : piano
23	ESA					B				Bachelier en musique : piano jazz
23	ESA							M		Master en musique : piano jazz
23	ESA							M		Master en musique : piano d'accompagnement

23	ESA						M			Master en musique : pianoforte
23	ESA					B				Bachelier en musique : saxophone
23	ESA						M			Master en musique : saxophone
23	ESA					B				Bachelier en musique : saxophone jazz
23	ESA						M			Master en musique : saxophone jazz
23	ESA					B				Bachelier en musique : trombone
23	ESA						M			Master en musique : trombone
23	ESA					B				Bachelier en musique : trombone et sacqueboute
23	ESA						M			Master en musique : trombone et sacqueboute
23	ESA					B				Bachelier en musique : trombone jazz
23	ESA						M			Master en musique : trombone jazz
23	ESA					B				Bachelier en musique : trompette
23	ESA						M			Master en musique : trompette
23	ESA					B				Bachelier en musique : trompette jazz
23	ESA						M			Master en musique : trompette jazz
23	ESA					B				Bachelier en musique : trompette naturelle
23	ESA						M			Master en musique : trompette naturelle
23	ESA					B				Bachelier en musique : tuba
23	ESA						M			Master en musique : tuba
23	ESA					B				Bachelier en musique : vibraphone
23	ESA						M			Master en musique : vibraphone
23	ESA					B				Bachelier en musique : viole de gambe
23	ESA						M			Master en musique : viole de gambe
23	ESA						M			Master en musique : viole d'amour
23	ESA					B				Bachelier en musique : violon
23	ESA						M			Master en musique : violon
23	ESA					B				Bachelier en musique : violon baroque
23	ESA						M			Master en musique : violon baroque
23	ESA					B				Bachelier en musique : violon jazz

23	ESA						M			Master en musique : violon jazz
23	ESA					B				Bachelier en musique : violoncelle
23	ESA						M			Master en musique : violoncelle
23	ESA					B				Bachelier en musique : violoncelle baroque
23	ESA						M			Master en musique : violoncelle baroque
23	ESA						M			Master en musique : direction chorale
23	ESA						M			Master en musique : direction d'orchestre
23	ESA						M			Master en musique : écritures classiques
23	ESA						M			Master en musique : éducation musicale
23	ESA						M			Master en musique : formation musicale
24	ESA					B				Bachelier en théâtre et arts de la parole : art dramatique
24	ESA						M	M		Master en théâtre et arts de la parole : art dramatique
24	ESA							M		Master en théâtre et arts de la parole : production théâtrale - porteur de projet
25	EPS	BES								BES régisseur général de spectacle
25	ESA		B							Bachelier en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : arts du cirque
25	ESA		B							Bachelier en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : image
25	ESA		B							Bachelier en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : montage et scripte
25	ESA		B							Bachelier en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : multimédia
25	ESA		B							Bachelier en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : son
25	ESA					B				Bachelier en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : interprétation dramatique
25	ESA						M	M		Master en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : interprétation dramatique

25	ESA					B					Bachelier en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : réalisation cinéma et radio-télévision
25	ESA						M	M			Master en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : cinéma, spécialité réalisation
25	ESA						M	M			Master en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : cinéma, spécialité gestion de production
25	ESA						M	M			Master en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : cinéma, spécialité assistantat
25	ESA						M	M			Master en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : cinéma, spécialité écriture
25	ESA						M	M			Master en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : cinéma, spécialité image
25	ESA						M	M			Master en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : cinéma, spécialité son
25	ESA						M	M			Master en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : cinéma, spécialité montage
25	ESA						M	M			Master en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : radio - télévision - multimédia, spécialité assistantat
25	ESA						M	M			Master en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : radio - télévision - multimédia, spécialité écriture
25	ESA						M	M			Master en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : radio - télévision - multimédia, spécialité gestion de production
25	ESA						M	M			Master en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : radio - télévision - multimédia, spécialité montage
25	ESA						M	M			Master en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : radio - télévision - multimédia, spécialité réalisation multimédia

25	ESA						M	M			Master en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : radio - télévision - multimédia, spécialité réalisation radio - télévision
25	ESA						M	M			Master en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : radio - télévision - multimédia, spécialité son
25	ESA					B					Bachelier en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : théâtre et techniques de communication
25	ESA						M	M			Master en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : théâtre et techniques de communication, spécialité écriture
25	ESA						M	M			Master en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : théâtre et techniques de communication, spécialité gestion de production
25	ESA						M	M			Master en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : théâtre et techniques de communication, spécialité interprétation
25	ESA						M	M			Master en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : théâtre et techniques de communication, spécialité mise en scène
25	ESA						M	M			Master en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : théâtre et techniques de communication, spécialité scénographie, décors et costumes
25	U							M			Master en arts du spectacle
26	ESA					B					Bachelier en danse : interprétation
26	ESA						M				Master en danse : interprétation
26	ESA							M			Master en danse : danse et pratiques chorégraphiques
1 3 4	U									MS	Master de spécialisation en cultures et pensées cinématographiques

1 6 9	U					B					Bachelier en sciences philosophique, politique et économique
1 14 6 15 9 17 11 18 12	U									MScd	Master de spécialisation en gestion intégrée des risques sanitaires
5 19	HE					B					Bachelier en jeu vidéo
5 19	HE							M			Master en jeu vidéo
6 7	U									MS	Master de spécialisation en EU environmental governance
12 18	U									MS	Master de spécialisation en management de la sécurité de la chaîne alimentaire
15 16 17 19	HE				BS						Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé
17 19	HE		B								Bachelier en bioqualité
22 23	ESA							M			Master en art et créations sonores
22 23 24 25	ESA							M			Master en production de projets artistiques
22 24	ESA						M				Master en art de la marionnette

Vu pour être annexé au décret du 16 juillet 2025 modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement supérieur, à l'enseignement pour adultes et à la recherche scientifique et transposant partiellement la directive (UE) 2022/2041 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne.

Bruxelles, le 13 juin 2025.

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE

La Ministre de l'Education et de l'Enseignement de Promotion sociale,

V. GLATIGNY

Le Ministre de la Recherche,

A. DOLIMONT

Annexe n°2 au décret 16 juillet 2025 modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement supérieur, à l'enseignement pour adultes et à la recherche scientifique et transposant partiellement la directive (UE) 2022/2041 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne

« Annexe 2. – L'annexe III.1 au décret du 07 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études »

Annexe III au décret du 07 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études

Liste des habilitations à organiser des études supérieures de plein exercice

	Arrondissement administratif		Arrondissement administratif		Arrondissement administratif
Code		Code		Code	
21	Bruxelles-Capitale	57	Tournai-Mouscron	82	Bastogne
25	Nivelles	58	La Louvière	83	Marche-en-Famenne
51	Ath	61	Huy	84	Neufchâteau
52	Charleroi	62	Liège	85	Virton
53	Mons	63	Verviers	91	Dinant
55	Soignies	64	Waremme	92	Namur
56	Thuin	81	Arlon	93	Philippeville

III. 1. Habilitations des Universités

Légende

ULg : Université de Liège

UCL : Université catholique de Louvain

ULB : Université libre de Bruxelles

UMons : Université de Mons

UNamur : Université de Namur

Malt : master en alternance

Voir la légende de l'annexe II pour le surplus.

Domaine	TL					Habilitations L'habilitation accordée pour un master en 120 crédits vaut pour l'ensemble des finalités y associées.	ULg	UCL	ULB	UMons	UNamur
	B180	M60	M120	2e cycle 180	MS						
1	B					Bachelier en philosophie	62	21 25	21		92
1		M	M			Master en philosophie	62	25	21		
1			M			Master en éthique		25	21		
1	B					Bachelier en sciences des religions		25			
1			M			Master en sciences des religions		25			
1	B					Bachelier en sciences des religions et de la laïcité			21		
1		M	M			Master en sciences des religions et de la laïcité			21		
2	B					Bachelier en sciences religieuses		25			
2		M	M			Master en théologie		25			
2			M			Master en études bibliques		25			
3	B					Bachelier en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale	62	21 25	21		92
3		M	M			Master en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale	62	25	21		
3			M			Master en langues et lettres françaises et romanes, orientation français langue étrangère	62	25	21		
3	B					Bachelier en langues et lettres modernes, orientation arabes			21		
3		M	M			Master en langues et lettres modernes, orientation arabes			21		
3	B					Bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale	62	21 25	21		
3		M	M			Master en langues et lettres modernes, orientation générale	62	25	21		
3	B					Bachelier en langues et lettres modernes, orientation germaniques	62	21 25	21		92
3		M	M			Master en langues et lettres modernes, orientation germaniques	62	25	21		
3	B					Bachelier en langues et lettres modernes, orientation orientales	62		21		
3		M	M			Master en langues et lettres modernes, orientation orientales	62		21		
3	B					Bachelier en langues et lettres modernes, orientation slaves			21		
3		M	M			Master en langues et lettres modernes, orientation slaves			21		
3	B					Bachelier en traduction et interprétation	62	21	21	53	

3			M		Master en interprétation	62	25	21	53	
3			M		Master en traduction	62	25	21	53	
3			M		Master en linguistique	62	25	21		
3	B				Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques	62	25	21		
3		M	M		Master en langues et lettres anciennes, orientation classiques	62	25	21		
3	B				Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation orientales	62	25	21		
3		M	M		Master en langues et lettres anciennes, orientation orientales	62	25	21		
3	B				Bachelier en langues et lettres anciennes et modernes	62	25			92
3		M	M		Master en langues et lettres anciennes et modernes	62	25			
3				MS	Master de spécialisation en études africaines				21	
3				MS	Master de spécialisation en linguistique appliquée					53
3				MS	Master de spécialisation en sciences du langage				21	53
4	B				Bachelier en histoire	62	21 25	21		92
4		M	M		Master en histoire	62	25	21		
4	B				Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale	62	25	21		92
4		M	M		Master en histoire de l'art et archéologie, orientation générale	62	25	21		
4			M		Master en histoire de l'art et archéologie, orientation archéométrie	62				
4	B				Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie	62	25	21		
4		M	M		Master en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie	62	25	21		
4				MS	Master de spécialisation en archéosciences				21	
4				MS	Master de spécialisation en cultures visuelles		25			
5	B				Bachelier en information et communication	62	21 25 53	21		92
5		M			Master en information et communication	62	25 53	21		
5			M		Master en journalisme	62	25 53	21		
5			M		Master en communication	62	25 53	21		
5			M		Master en communication multilingue	62	25	21		
5			M		Master en sciences et technologies de l'information et de la communication	62	25	21 52		
6			M		Master en gestion des ressources humaines	62	25 53	21		
6	B				Bachelier en sciences humaines et sociales	62	25 53	21	53	
6			M		Master en politique économique et sociale		25 52		53	
6	B				Bachelier en sciences politiques, orientation générale	62	21 25 53	21		92
6		M	M		Master en sciences politiques, orientation générale	62	25 53	21		

6			M		Master en sciences politiques, orientation relations internationales	62	25 53	21		
6			M		Master en études européennes	62	21 25	21		
6			M		Master en administration publique	62	25 52 53	21		
6	B				Bachelier en sociologie et anthropologie	62	21 25	21		92
6		M			Master en sociologie et anthropologie	62	25	21		
6			M		Master en sociologie	62	25	21		
6			M		Master en anthropologie	62	25	21		
6		M	M		Master en sciences du travail	62	25	21 52		
6			Malt		Master en sciences du travail	62		21 52		
6			M		Master en sciences de la population et du développement	62	25	21		
6				MS	Master de spécialisation en action humanitaire internationale		25			
6				MS	Master de spécialisation interdisciplinaire en études européennes		21 25	21		
6				MS	Master de spécialisation en méthodes quantitatives en sciences sociales		25			
6				MS	Master de spécialisation en sociologie-anthropologie			21		
7	B				Bachelier en droit	62	21 25	21		92
7			M		Master en droit	62	25	21		
7				MS	Master de spécialisation en droit économique			21		
7				MS	Master de spécialisation en droit européen	62	25	21		
7				MS	Master de spécialisation en droit des technologies de l'information et de la communication					92
7				MS	Master de spécialisation en droit fiscal	62	25	21		
7				MS	Master de spécialisation en droit international		25	21		
7				MS	Master de spécialisation en droit social			21		
7				MS	Master de spécialisation en notariat	62	25	21		
7				MS	Master de spécialisation en droit de l'environnement et droit public immobilier		21 25	21 ¹		
7				MScd	Master de spécialisation en droits humains		21 25	21 ²		92
8			M		Master en criminologie	62	25	21		
9	B				Bachelier : ingénieur de gestion	62	21 25 53	21	53	92

¹ Cette habilitation produira ses effets à partir de l'année académique qui suit la notification à l'ULB du renoncement de l'institution fusionnée, telle que visée à l'article 4, § 2, du décret du 14 décembre 2022 organisant la fusion entre l'université catholique de Louvain et l'université Saint-Louis – Bruxelles, cohabilitée à l'une des cohabilitations visées à l'article 15, 4° et 6° du même décret.

² Cette habilitation produira ses effets à partir de l'année académique qui suit la notification à l'ULB du renoncement de l'institution fusionnée, telle que visée à l'article 4, § 2, du décret du 14 décembre 2022 organisant la fusion entre l'université catholique de Louvain et l'université Saint-Louis – Bruxelles, cohabilitée à l'une des cohabilitations visées à l'article 15, 4° et 6° du même décret.

9			M			Master : ingénieur de gestion	62	25 53	21	53	92
9	B					Bachelier en sciences économiques et de gestion	62	21 25	21	53	92
9	B					Bachelier en sciences économiques, orientation générale			21		
9		M	M			Master en sciences économiques, orientation générale	62	25	21		92
9			M			Master en sciences économiques, orientation économétrie	62	25	21		
9	B					Bachelier en sciences de gestion	62	53	21	52 53	
9		M	M			Master en sciences de gestion	62	25 52 53	21	52 53	92
9			M			Master en gestion culturelle	62	53	21		
9			Malt			Master en sales management	62				
9					MScd	Master de spécialisation en économie internationale et du développement - Specialized master in international and development economics		25			92
9					MS	Master de spécialisation en entrepreneuriat	62				
9					MS	Master de spécialisation en entreprises et politiques économiques européennes		25			
9					MS	Master de spécialisation en gestion des risques financiers	62	21			
9					MS	Master de spécialisation en management et économie du développement durable					92
9					MScd	Master de spécialisation en microfinance - Specialized master in microfinance			21	53	
10	B					Bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation générale	62	25	21	52 53	
10	B					Bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie	62	25	21	53	
10			M			Master en logopédie	62	25	21		
10			M			Master en sciences psychologiques	62	25	21	53	
10			M			Master en sciences de la famille et de la sexualité		25			
10					MS	Master de spécialisation en cliniques psycho-thérapeutiques intégrées		25			
10					MS	Master de spécialisation en sexologie et clinique des sexualités			21		
10bis			M			Master en sciences de l'éducation	62	25	21	52 53	
10bis					MS	Master de spécialisation en pédagogie universitaire et de l'enseignement supérieur	62	25	21	53	92
11	B					Bachelier en médecine	62	21	21	53	92
11			M			Médecin	62	21	21		
11			M			Master en sexologie		21 25			
11					MSSS	Master de spécialisation en anatomie pathologique	62	21	21		
11					MSSS	Master de spécialisation en anesthésie-réanimation	62	21	21		
11					MSSS	Master de spécialisation en biologie clinique	62	21	21		
11					MSSS	Master de spécialisation en cardiologie	62	21	21		
11					MSSS	Master de spécialisation en chirurgie	62	21	21		
11					MSSS	Master de spécialisation en chirurgie orthopédique	62	21	21		
11					MSSS	Master de spécialisation en chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique	62	21	21		
11					MSSS	Master de spécialisation en dermato-vénéréologie	62	21	21		
11					MSSS	Master de spécialisation en gastro-entérologie	62	21	21		
11					MSSS	Master de spécialisation en génétique clinique	62	21	21		

11				MSSS	Master de spécialisation en gériatrie	62	21	21		
11				MSSS	Master de spécialisation en gestion de données de santé	62				
11				MSSS	Master de spécialisation en gynécologie-obstétrique	62	21	21		
11				MSSS	Master de spécialisation en médecine aigüe	62	21	21		
11				MSSS	Master de spécialisation en médecine d'urgence	62	21	21		
11				MSSS	Master de spécialisation en médecine du travail	62				
11				MSSS	Master de spécialisation en médecine interne	62	21	21		
11				MSSS	Master de spécialisation en médecine générale	62	21	21		
11				MSSS	Master de spécialisation en médecine légale	62	21	21		
11				MSSS	Master de spécialisation en médecine nucléaire	62	21	21		
11				MSSS	Master de spécialisation en médecine physique et en réadaptation	62	21	21		
11				MScd	Master de spécialisation en médecine transfusionnelle	62	21	21		
11				MSSS	Master de spécialisation en neurochirurgie	62	21	21		
11				MSSS	Master de spécialisation en neurologie	62	21	21		
11				MSSS	Master de spécialisation en neuropsychiatrie	62				
11				MS	Master de spécialisation en nutrition et transition alimentaire		21 25			
11				MSSS	Master de spécialisation en oncologie médicale	62	21	21		
11				MSSS	Master de spécialisation en ophtalmologie	62	21	21		
11				MSSS	Master de spécialisation en oto-rhino-laryngologie	62	21	21		
11				MSSS	Master de spécialisation en pédiatrie	62	21	21		
11				MSSS	Master de spécialisation en pneumologie	62	21	21		
11				MSSS	Master de spécialisation en psychiatrie	62		21		
11				MSSS	Master de spécialisation en psychiatrie, orientation psychiatrie de l'adulte		21	21		
11				MSSS	Master de spécialisation en psychiatrie, orientation psychiatrie infanto juvénile	62	21	21		
11				MSSS	Master de spécialisation en radiodiagnostic	62	21	21		
11				MSSS	Master de spécialisation en radiothérapie-oncologie	62	21	21		
11				MSSS	Master de spécialisation en rhumatologie	62	21	21		
11				MSSS	Master de spécialisation en stomatologie	62	21	21		
11				MSSS	Master de spécialisation en urologie	62	21	21		
12	B				Bachelier en médecine vétérinaire	62	25	21		92
12			M		Médecin vétérinaire	62				
12		M			Master one-health - gestion de la santé publique et animale	62				
12				MSSS	Master de spécialisation en sciences vétérinaires: internat clinique	62				
12				MScd	Master de spécialisation en gestion des ressources animales et végétales en milieux tropicaux	62				
13	B				Bachelier en sciences dentaires	62	21	21		
13		M			Master en sciences dentaires	62	21	21		
13				MSSS	Master de spécialisation en dentisterie générale	62	21	21		
13				MSSS	Master de spécialisation en orthodontie	62	21	21		
13				MSSS	Master de spécialisation en parodontologie	62	21	21		
14	B				Bachelier en sciences biomédicales	62	21	21	53	92
14		M			Master en sciences biomédicales	62	21	21		92
14			M		Master en sciences biomédicales	62	21	21	53	92

14	B				Bachelier en sciences pharmaceutiques	62	21	21	53	92
14			M		Master en sciences pharmaceutiques	62	21	21		
14				MSSS	Master de spécialisation en pharmacie d'industrie	62	21	21		
14				MSSS	Master de spécialisation en biologie clinique	62	21	21		
14				MSSS	Master de spécialisation en pharmacie hospitalière	62	21	21		
14				MS	Advanced master in pharmacometrics		21			
15			M		Master en sciences de la santé publique	62	21	21		
15				MScd	Master de spécialisation en méthodologie de la santé publique - Specialized master in public health methodology		21	21	53	
16	B				Bachelier en sciences de la motricité, orientation générale	62	25	21		
16		M	M		Master en sciences de la motricité, orientation générale	62	25	21		
16		M	M		Master en sciences de la motricité, orientation éducation physique	62	25	21		
16	B				Bachelier en kinésithérapie et réadaptation	62	25	21		
16		M			Master en kinésithérapie et réadaptation	62	25	21		
16				MS	Master de spécialisation en ostéopathie			21		
17	B				Bachelier en biologie, anthropologie et archéologie		25			
17	B				Bachelier en sciences biologiques	62	25	21	52 53	92
17		M			Master en sciences biologiques	62	25	21	53	92
17			M		Master en biochimie et biologie moléculaire et cellulaire	62	25	21	53	92
17			M		Master en biologie des organismes et écologie	62	25	21	53	92
17			M		Master en bioinformatique et modélisation	62	25	21		92
17			M		Master in molecular microbiology					92
17	B				Bachelier en sciences chimiques	62	25	21	53	92
17		M	M		Master en sciences chimiques	62	25	21	53	92
17			M		Master en science des données	62				
17			M		Master en science des données, orientation statistique		25			
17			M		Master en science des données, orientation technologies de l'information		25			
17	B				Bachelier en sciences géologiques	62	25	21		92
17		M	M		Master en sciences géologiques	62	25	21		
17	B				Bachelier en sciences géographiques, orientation générale	62	25	21		92
17			M		Master en sciences géographiques, orientation climatologie		25			
17		M	M		Master en sciences géographiques, orientation générale	62	25	21		
17			M		Master en sciences géographiques, orientation géomatique	62				
17			M		Master en sciences géographiques, orientation global change	62				
17			M		Master en océanographie	62				
17		M	M		Master en sciences et gestion de l'environnement	81		21		
17		M	M		Master en sciences et gestion du tourisme			21		
17	B				Bachelier en sciences informatiques	62	25	21	53	92
17		M			Master en sciences informatiques	62	25	21	52 53	52 92
17			M		Master en sciences informatiques	62	25	21	52 53	92
17			Malt		Master en sciences informatiques				52	

17	B				Bachelier en sciences mathématiques	62	25	21	53	92
17		M	M		Master en sciences mathématiques	62	25	21	53	92
17			M		Master en statistique, orientation générale	62	25	21		
17			M		Master en statistique, orientation biostatistiques	52 92	25	21		
17			M		Master en sciences actuarielles		25	21		
17	B				Bachelier en sciences physiques	62	25	21	53	92
17		M	M		Master en sciences physiques	62	25	21	53	92
17			M		Master en sciences spatiales	62				
17			M		Master in medical physics		21 25			
17			M		Master in space sustainability					92
17			M		Master in transdisciplinary studies of climate, environment and energy			21		
17				MS	Master de spécialisation en archéométrie	62				
17				MS	Master de spécialisation en biotechnologie et biologie appliquée	62				
17				MS	Master de spécialisation en climatologie, glaciologie et océanographie	62				
17				MS	Master de spécialisation en cosmos exploration	62				
17				MS	Master de spécialisation en gestion durable de l'énergie	81				
17				MS	Master de spécialisation en informatique et innovation					92
17				MScd	Master de spécialisation en gestion des ressources aquatiques et aquaculture	62				92
17				MS	Master de spécialisation en science des données, big data			21		
17				MS	Master de spécialisation interdisciplinaire en sciences et gestion de l'environnement et du développement durable		25			
18	B				Bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation bioingénieur	92	25	21		
18			M		Master : bioingénieur en chimie et bioindustries	92	25	21		
18			M		Master : bioingénieur en sciences et technologies de l'environnement	92	25	21		
18			M		Master : bioingénieur en gestion des forêts et des espaces naturels	92	25	21		
18			M		Master : bioingénieur en sciences agronomiques	92	25	21		
18			M		Master en sciences agronomiques et industries du vivant	92	25	21		
18				MScd	Master de spécialisation en économie et sociologie rurales	92				
18				MS	Master de spécialisation en génie brassicole		25			
18				MScd	Master de spécialisation en production intégrée et préservation des ressources naturelles en milieu urbain et péri-urbain	92				
18				MScd	Master de spécialisation en protection des cultures tropicales et subtropicales	92	25			
18				MScd	Master de spécialisation en sciences et technologie des aliments	62	25			
19	B				Bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil	62	25	21	52 53	
19			M		Master : ingénieur civil biomédical	62	25	21		
19			M		Master : ingénieur civil des constructions	62	25	21		
19			M		Master : ingénieur civil des mines et géologue	62			53	
19			M		Master : ingénieur civil électricien	62	25	21	53	
19			M		Master : ingénieur civil électromécanicien		25	21		
19			M		Master : ingénieur civil en aérospatiale	62				
19			M		Master : ingénieur civil en chimie et science des matériaux	62	25	21	53	

19			M		Master : ingénieur civil en génie de l'énergie	62	25	21	53	
19			M		Master : ingénieur civil en informatique	62	25	21		
19			M		Master : ingénieur civil en informatique et gestion				52 53	
19			M		Master : ingénieur civil en mathématiques appliquées		25			
19			M		Master : ingénieur civil en science des données	62	25			
19			M		Master : ingénieur civil mécanicien	62	25	21	53	
19			M		Master : ingénieur civil physicien	62	25	21		
19	B				Bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil architecte	62	25	21	53	
19			M		Master : ingénieur civil architecte	62	25	21	53	
19				MScd	Master de spécialisation en transport et logistique			21		92
19				MS	Master de spécialisation en génie nucléaire	62	25	21		
19				MS	Master de spécialisation en gestion des risques et bien-être au travail	62	25	21	53	
19				MS	Master de spécialisation en nanotechnologies	62	25	21	53	92
19				MS	Master de spécialisation en conservation-restauration du patrimoine culturel immobilier	62	25	21	53	
19				MS	Master de spécialisation en construction navale	62				
19				MS	Master de spécialisation en gestion industrielle et technologique			21		
19				MS	Master de spécialisation en gestion totale de la qualité				52	
19				MS	Master de spécialisation en risques industriels et sûreté de fonctionnement			21		
19				MS	Master de spécialisation en ressources en eau	62	25			92
20	B				Bachelier en architecture	62	21 57	21	53	
20			M		Master en architecture	62	21 57	21	53	
20			M		Master en urbanisme et développement territorial	62	25	21		
20				MS	Master de spécialisation en urbanisme et aménagement du territoire			21 ³		
25			M		Master en arts du spectacle	62	25	21		
1 3 4				MS	Master de spécialisation en cultures et pensées cinématographiques					92
1 6 9	B				Bachelier en sciences philosophique, politique et économique		25			
6 7				MS	Master de spécialisation en EU environmental governance		21			
12 18				MS	Master de spécialisation en management de la sécurité de la chaîne alimentaire	62				

Vu pour être annexé au décret du 16 juillet 2025 modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement supérieur, à l'enseignement pour adultes et à la recherche scientifique et transposant partiellement la directive (UE) 2022/2041 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne.

³ Cette habilitation sera supprimée à partir de l'année académique 2026-2027.

Bruxelles, le 13 juin 2025.

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE

La Ministre de l'Education et de l'Enseignement de Promotion sociale,

V. GLATIGNY

Le Ministre de la Recherche,

A. DOLIMONT

9			BS			Bachelier de spécialisation en management hôtelier																21	92		
9						Agrégé de l'enseignement secondaire supérieur [accessible au Master en sciences commerciales, Master : Ingénieur commercial, Master en sciences administratives, Master en gestion de l'entreprise et Master en gestion publique] ¹																			
9				B		Bachelier en gestion de l'entreprise																			
9					M	Master en sciences commerciales																			
9				B		Bachelier en gestion publique																			
9					M	Master en sciences administratives																			
9					M	Master en gestion publique																			
9					Malt	Master en facility management	62																		
9				B		Bachelier : ingénieur commercial																			
9					M	Master : ingénieur commercial																			
9					M	Master en gestion de l'entreprise																			
10	B					Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur, orientation arts plastiques ²			53				21	53								92	62		
10	B					Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur, orientation éducation physique ²	62		58	21	62	92			62							85			
10	B					Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur, orientation français et français langue étrangère ²		52 55 57	53	25	62	82 92		21	53	62						21	21 25	85	62

¹ Cette ligne sera supprimée à partir de l'année académique 2027-2028.

² Cette ligne sera supprimée à partir de l'année académique 2027-2028.

10	B					Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur, orientation français et morale ²			53						57	62		21	21 25			85	62		
10	B					Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur, orientation français et éducation à la philosophie et citoyenneté ²		52 55 57	53	25	62	82 92		21	57	62		21	21 25			85	62		
10	B					Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur, orientation français et religion ²		52 55 57		25	62	82 92		21											
10	B					Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur, orientation langues germaniques ²		52 55 57	53	25	62	82 92		21	53	62		21	21 25			85	62		
10	B					Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur, orientation mathématiques ²		52 55 57	53	25	62	82 92		21	53 57	62		21	21 25			85	62		
10	B					Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur, orientation sciences : biologie, chimie, physique ²		52 55 57	53	25	62	82 92		21	53	62		21	21 25			85	62		
10	B					Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur, orientation sciences économiques et sciences économiques appliquées ²		52 55	53	25	62	82 92		21	53	62		21	21 25			85	62		
10	B					Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur, orientation sciences humaines : géographie, histoire, sciences sociales ²		52 55 57	53	25	62	82 92		21	53 57	62		21	21 25			85	62		

10	B					Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur, orientation bois – construction ²		53																
10	B					Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur, orientation économie familiale et sociale ²			53		62	92					21						62	
10	B					Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur, orientation électromécanique ²		53																
10	B					Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur, orientation habillement ²			52															
10	B					Bachelier : assistant en psychologie	62				21													
10	B					Bachelier : instituteur préscolaire ³		52 55 57	53	25	62	82 92		21	57	62		21	21	92		85	62	
10	B					Bachelier : instituteur primaire ⁴		52 53 55 57	52 53 58	25	61 62 63	82 92		21	53 57	61 62 63		21	21 25	92		85	62	21 25
10	B					Bachelier en activité physique inclusive et prévention santé			58															
10	B					Bachelier en logopédie	62		53	21												84	62	
10			BS			Bachelier de spécialisation en éducation et rééducation des déficients sensoriels	62																	
10bis	B					Bachelier : éducateur spécialisé en activités socio-sportives				21	62													
10bis	B					Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif	62	52	52		62		53 57	62				21				85		25
10bis			BS			Bachelier de spécialisation en orthopédagogie			53		62	92						21						

³ Cette ligne sera supprimée à partir de l'année académique 2027-2028.

⁴ Cette ligne sera supprimée à partir de l'année académique 2027-2028.

19	B					Bachelier en électronique, orientation électronique médicale																	21		
19	B					Bachelier en énergies alternatives et renouvelables																		62	
19	B					Bachelier en prévention, sécurité industrielle et environnement										21								81	
19	B					Bachelier en robotique industrielle				62	92														
19	B					Bachelier en techniques de l'image, orientation techniques de la cinématographie																			21
19	B					Bachelier en techniques de l'image, orientation techniques de la photographie																			21
19	B					Bachelier en techniques graphiques, orientation techniques de l'édition										21									62
19	B					Bachelier en techniques graphiques, orientation techniques infographiques	62							53		21									92
19	B					Bachelier en techniques et services				62															
19	B					Bachelier en textile, orientation techniques de mode				62															
19			BS			Bachelier de spécialisation en informatique médicale																			21
19			BS			Bachelier de spécialisation en développement de jeux vidéo																			92
19					Malt	Master : business analyst										21									
19					Malt	Master en génie analytique, orientation biochimie			53																
19					Malt	Master en gestion de chantier spécialisé en construction durable																			81
19					Malt	Master en gestion de la maintenance électromécanique				52															
19					Malt	Master en gestion de production	62	53																	
19				B		Bachelier en sciences de l'ingénieur industriel	62	52 53	52 57		62	85			53	21		21					81	21	

Annexe n°4 au décret du 16 juillet 2025 modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement supérieur, à l'enseignement pour adultes et à la recherche scientifique et transposant partiellement la directive (UE) 2022/2041 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne

« Annexe 4. – L'annexe III.3 au décret du 07 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études »

III. 3. Habilitations des Ecoles supérieures des Arts

Légende

ARBA Bxl : Académie royale des Beaux-Arts de la Ville de Bruxelles - Ecole supérieure des Arts

La Cambre : Ecole nationale supérieure des Arts visuels de La Cambre

St-Luc Bxl : Ecole supérieure des Arts Saint-Luc de Bruxelles

ERG : Ecole supérieure des Arts - Ecole de Recherche graphique

Le 75 : Ecole supérieure des Arts de l'Image LE 75

BAL : Beaux-Arts de Liège - École Supérieure des Arts

St-Luc Liège : Ecole supérieure des Arts Saint-Luc de Liège

Arts² : Arts²

AC Tournai : Académie des Beaux-Arts de la Ville de Tournai

St-Luc Tournai : Ecole supérieure des Arts Institut Saint-Luc à Tournai

IMEP : Institut supérieur de Musique et de Pédagogie

CRB : Conservatoire royal de Bruxelles

CRL : Conservatoire royal de Liège

INSAS : Institut national supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion

IAD : Institut des Arts de Diffusion

ESAC : Ecole supérieure des Arts du Cirque

Voir la légende de l'annexe II pour le surplus.

Domaine	TC		TL			Habilitations L'habilitation accordée pour un master en 120 crédits vaut pour l'ensemble des finalités y associées.	ARBA Bxl	La Cambre	St-Luc Bxl	ERG	Le 75	BAL	St-Luc Liège	Arts ²	AC Tournai	St-Luc Tournai	IMEP	CRB	CRL	INSAS	IAD	ESAC
	B180	B180	M60	M120	MS																	
22	B					Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : arts numériques			21													
22	B					Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : bande dessinée						62										
22	B					Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : création d'intérieurs			21						57							
22	B					Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : dessin et technologie en architecture			21													
22	B					Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : graphisme			21	21					57							
22	B					Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : illustration			21			62										
22	B					Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : images plurielles imprimées				21												
22	B					Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : peinture				21		62										
22	B					Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : photographie				21		62			57							

25			M	M	Master en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : radio - télévision - multimédia, spécialité assistanat															21	25
25			M	M	Master en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : radio - télévision - multimédia, spécialité écriture															21	25
25			M	M	Master en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : radio - télévision - multimédia, spécialité gestion de production															21	25
25			M	M	Master en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : radio - télévision - multimédia, spécialité montage															21	25
25			M	M	Master en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : radio - télévision - multimédia, spécialité réalisation multimédia															21	25
25			M	M	Master en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : radio - télévision - multimédia, spécialité réalisation radio - télévision															21	25
25			M	M	Master en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : radio - télévision - multimédia, spécialité son															21	25
25		B			Bachelier en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : théâtre et techniques de communication															21	
25			M	M	Master en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : théâtre et techniques de communication, spécialité écriture															21	
25			M	M	Master en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : théâtre et techniques de communication, spécialité gestion de production															21	
25			M	M	Master en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : théâtre et techniques de communication, spécialité interprétation															21	
25			M	M	Master en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : théâtre et techniques de communication, spécialité mise en scène															21	
25			M	M	Master en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : théâtre et techniques de communication, spécialité scénographie, décors et costumes															21	
26		B			Bachelier en danse : interprétation																
26			M		Master en danse : interprétation																

Vu pour être annexé au décret du 16 juillet 2025 modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement supérieur, à l'enseignement pour adultes et à la recherche scientifique et transposant partiellement la directive (UE) 2022/2041 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne.

Bruxelles, le 13 juin 2025.

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE

La Ministre de l'Education et de l'Enseignement de Promotion sociale,

V. GLATIGNY

Le Ministre de la Recherche,

A. DOLIMONT

Annexe n°5 au décret du 16 juillet 2025 modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement supérieur, à l'enseignement pour adultes et à la recherche scientifique et transposant partiellement la directive (UE) 2022/2041 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne

« Annexe 5. – L'annexe III.4 au décret du 07 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études »

III. 4. Cohabilitations conditionnelles

Légende												
Voir la légende de l'annexe II et des tableaux précédents de la présente annexe												
Domaine	Forme d'enseignement	TC			TL					Cohabilitations La cohabilitation accordée pour un master en 120 crédits vaut pour l'ensemble des finalités y associées.	EES Partenaires	Arrondissements
		B180	B240	BS	B180	M60	M120	M180	MS			
1	U								MS	Master de spécialisation en philosophie et théories politiques	ULB, ULg, UNamur	21, 62, 92
4	U								MS	Master de spécialisation en archivistique, gestion et droit des données	UCL, UNamur	25
4	U								MS	Master de spécialisation en expertise et gestion du patrimoine mobilier	UNamur, UCL	92, 25
5	U+HE				B					Bachelier en technologies numériques pour l'information et la communication	ULB, UMONS, UCL, HEPHC, HEG	52
5	HE+U						M			Master en communication appliquée spécialisée – animation socioculturelle et éducation permanente	HEG, UCL, ULB	21, 25
5	HE+U						M			Master en communication appliquée spécialisée – éducation aux médias	HEG, UCL, ULB	21, 25
5	HE+U						M			Master en communication appliquée spécialisée – publicité et communication commerciale	HEG, UCL, ULB	21, 25
5	HE+U						M			Master en communication appliquée spécialisée – relations publiques	HEG, UCL, ULB	21, 25
5	HE+U						M			Master en communication - management d'événements	HEG, ULB	21
5	HE+U						M			Master en presse et information spécialisées	HEG, UCL, ULB	21, 25
5	U+HE						Malt			Master en communication stratégique	UCL, HELHa	25, 53
5	HE+U						M			Master en stratégie de la communication et culture numérique	HE ICHEC-ECAM-ISFSC, UCL	21
6	HE	B								Bachelier : assistant social	HENaLLux, HERS	81
6	HE+EPS	B								Bachelier : assistant social	EAFC Frameries, EAFC Colfontaine-Jurbise, EAFC des Hauts-Pays, EAFC Jean Meunier, HEH	53
6	EPS	B								Bachelier : assistant social	Cours pour éducateurs en fonction, IPEFA SUP Seraing, Ecole de commerce et d'informatique - Enseignement de promotion sociale	62
6	EPS+HE	B								Bachelier en gestion des ressources humaines	EAFC Namur Cadets, HEAJ	92

6	HE						M		Master en ingénierie et action sociales	HENaLux, HELHa	92, 25
6	HE						M		Master en ingénierie et action sociales	HELMo, HEPL	62
6	HE						M		Master en ingénierie et action sociales	HEPHC, HEH	52, 56
6	HE+U						M		Master en ingénierie de la prévention et de la gestion des conflits	HEPL, ULg	62
6	HE+U						M		Master en transitions et innovations sociales	UMons, UCL, HEH, HEPHC, HELHa	53
6	U				B				Bachelier en sciences humaines et sociales	UMons, ULB	52
6	U							MS	Master de spécialisation en études de genre	UCL, ULB, ULg, UNamur, UMons	25, 21, 62, 92, 53
7	U				B				Bachelier en droit	UCL, UNamur	52
7	U				B				Bachelier en droit	ULB, UMons	53
7	U						M		Master en droit	UCL, UNamur	25
7	U						M		Master en droit	ULB, UMons	53
7	U							MS	Master de spécialisation en approche interdisciplinaire des droits de l'enfant	ULB, UNamur, ULg, UCL	21, 92, 62, 25
7	U							MS	<i>Master de spécialisation en droit de l'environnement et droit public immobilier¹</i>	UCL, ULB	25, 21
7	U							MScd	Master de spécialisation en droits humains	UCL, ULB	25, 21
9	EPS	B							Bachelier : assistant de direction	EAFC Morlanwelz, EAFC Péruwelz	58, 57
9	HE	B							Bachelier en commerce et développement	HE2B, HEFF	21
9	EPS+HE	B							Bachelier en international business	Ecole supérieure des Affaires, HENaLux	92
9	EPS	B							Bachelier en international business	EAFC Evere, EAFC Uccle	21
9	EPS	B							Bachelier en international business	EPFC 9, EPFC 3	21
9	EPS	B							Bachelier en comptabilité	EAFC Jean Meunier, EAFC des Hauts-Pays	53
9	EPS	B							Bachelier en comptabilité	EAFC Péruwelz, EAFC Ath	57, 51
9	EPS+HE	B							Bachelier en comptabilité	EAFC Namur Cadets, HEAJ	92
9	EPS	B							Bachelier en comptabilité	EPFC 2, EPFC 1, EPFC 5, EPFC 7, EPFC 8	21
9	HE+EPS	B							Bachelier en comptabilité	HERS, EAFC Centre Ardenne	84
9	HE	B							Bachelier en coopération internationale	HELMo, HEPL	62
9	EPS	B							Bachelier en coopération internationale	EAFC Evere, EAFC Uccle	21
9	EPS	B							Bachelier en e-business	EAFC Namur Cadets, Centre d'études supérieures d'Optométrie appliquées, HEAJ	92
9	EPS	B							Bachelier en éco-solidarité	EAFC Jean Meunier, EAFC Colfontaine-Jurbise, EAFC des Hauts-Pays	53
9	HE	B							Bachelier en immobilier	HECh, HEAJ	62, 61
9	HE	B							Bachelier en immobilier	HE2B, HECh	21
9	HE	B							Bachelier en management de la logistique	HECh, HEPL	62
9	HE	B							Bachelier en management du tourisme et des loisirs	HECh, HERS	62, 84
9	EPS+HE	B							Bachelier en management du tourisme et des loisirs	EAFC Uccle, EPHEC	21
9	EPS	B							Bachelier en management du tourisme et des loisirs	Institut libre de formation permanente, Ecole supérieure des Affaires	92

¹ Cette habilitation produira ses effets à partir de l'année académique qui suit la conclusion de la convention de codiplômation y relative.

9	EPS	B							Bachelier en marketing	Université du travail - Institut d'enseignement technique commercial, Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Henri La Fontaine	52, 53
9	EPS	B							Bachelier en relations publiques	EPFC 5, EPFC 1, EPFC 3	21
9	EPS	B							Bachelier : sales account manager	EICPN, Ecole supérieure des Affaires	92
9	EPS	B							Bachelier en sciences administratives et gestion publique	Ecole supérieure des Affaires, Institut provincial de formation sociale	92
9	HE+EPS			BScd					Bachelier de spécialisation en business data analysis	EPHEC, EPHEC Promotion sociale, HE Vinci	21
9	HE+EPS			BS					Bachelier de spécialisation en business data analysis	HENaLux, Ecole supérieure des Affaires	92
9	HE+EPS			BS					Bachelier de spécialisation en digital integrated supply chain	EPHEC, EPHEC Promotion sociale	21
9	EPS			BS					Bachelier de spécialisation : expertise comptable et fiscale	EPFC 3, EPFC 2	21
9	HE+U						M		Master en gestion de l'entreprise	HE ICHEC-ECAM-ISFSC, HEFF, UCL, ULB	21, 25
9	HE				B				Bachelier en gestion publique	HEPL, HELMo	62
9	HE						M		Master en gestion publique	HEPL, HELMo	62
9	HE						Malt		Master en facility management	HELB, HEFF	21
9	HE+U						M		Master : ingénieur commercial	HE ICHEC-ECAM-ISFSC, UCL, ULB	21, 25
9	HE						Malt		Master en expertise comptable et fiscale	HELMo, HEPL, HENaLux	62, 92
9	HE+EPS						Malt		Master en expertise comptable et fiscale	HEFF, HELdB, E.P.F.C.1, E.P.F.C.3	21
9	HE						Malt		Master en expertise comptable et fiscale	HELHa, EPHEC, UCL	53, 25
9	U						Malt		Master en sciences de gestion	UCL, UNamur	25, 52, 53, 92
9	U							MS	Master de spécialisation en accompagnement des professionnels de l'éducation, du management, de la santé et de l'action sociale	UNamur, UMons, HENaLux	92
9	U							MS	Master de spécialisation en économie sociale	UCL, ULg	25, 62
10	HE	B							Bachelier en coaching sportif	HE Vinci, HEFF, HE2B	21, 25
10	HE	B							Bachelier en coaching sportif	HECh, HEPL	62
10	HE			BS					Bachelier de spécialisation en gérontologie psycho-éducative	HEPHC, HELHa, HEH	52
10	HE+EPS			BS					Bachelier de spécialisation d'intervenant en thérapie familiale systémique	Institut provincial de formation sociale, HEPN	92
10	HE+EPS			BS					Bachelier de spécialisation d'intervenant en thérapie familiale systémique	Cours pour éducateurs en fonction, HELMo	62
10	HE			BS					Bachelier de spécialisation en préparation physique et entraînement	HEFF, HE Vinci, HE2B	21, 25
10	HE			BS					Bachelier de spécialisation en préparation physique et entraînement	HECh, HEPL, HELMo	62
10	U						M		Master en orthopédagogie clinique	UMons, ULB, ULg	53, 21, 62
10bis	EPS	B							Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif	Institut provincial d'enseignement de promotion sociale et de formation continuée, Centre d'enseignement supérieur de promotion sociale et de formation continuée du Brabant wallon	25
10bis	HE			BS					Bachelier de spécialisation : accompagnateur en milieux scolaires	HE2B, HEFF, HELdB	21, 25
10bis	HE			BS					Bachelier de spécialisation : accompagnateur en milieux scolaires	HELMo, HECh	62
10bis	HE			BS					Bachelier de spécialisation en intégration des technologies nouvelles au service de l'enseignement	HE2B, HEFF	21
10bis	HE	B							Bachelier en accueil et éducation du jeune enfant	HE Vinci, EPHEC, HE ICHEC-ECAM-ISFSC	21

10bis	HE	B								Bachelier en accueil et éducation du jeune enfant	HE2B, HEFF, HELB, HELdB	21
10bis	HE+EPS	B								Bachelier en accueil et éducation du jeune enfant	HELdB, HE2B, Institut provincial de promotion sociale et de formation continuée, Centre d'enseignement supérieur de promotion sociale et de formation continuée du Brabant wallon	25
10bis	EPS	B								Bachelier en accueil et éducation du jeune enfant	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Lise Thiry, Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Henri La Fontaine, EAFC Frameries, EAFC Tournai Eurométropole, Ecole des Arts et métiers promotion sociale	52
10bis	HE	B								Bachelier en accueil et éducation du jeune enfant	HEH, HEPHC	53
10bis	EPS	B								Bachelier en accueil et éducation du jeune enfant	Cours pour éducateurs en fonction, Institut de formation continuée - enseignement de promotion sociale, IPEFA SUP Liège	62
10bis	HE	B								Bachelier en accueil et éducation du jeune enfant	HEPL, HELMo, HECh, HEL	62
10bis	HE+EPS	B								Bachelier en accueil et éducation du jeune enfant	HERS, HENaLLux, EAFC Sud-Luxembourg	85
10bis	HE+EPS	B								Bachelier en accueil et éducation du jeune enfant	HEAJ, HENaLLux, HEPN, Institut provincial de formation sociale	92
11	U							M		Médecin	UMONS, ULB	53
11	U								MSSS	Master de spécialisation en médecine du travail	UCL, ULB	21
11	U								MSSS	Master de spécialisation en médecine générale	UNamur, UCL	92, 21
14	HE	Balt								Bachelier en biopharmaceutique	HELHa, HEPHC	52
14	HE+EPS	B								Bachelier en diététique	HEPHC, Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Lise Thiry	52
14	U							M		Master en sciences pharmaceutiques	UMons, ULB	53
14	U							M		Master en sciences pharmaceutiques	UNamur, UCL	92, 21
14	U								MSSS	Master de spécialisation en dermopharmacie et cosmétologie	ULB, ULg	21, 62
15	HE+EPS	B								Bachelier en orthoptie	HELB, Institut supérieur de promotion sociale libre de Bruxelles – Ilya Prigogine, HE Vinci	21
15	EPS+HE	B								Bachelier : technologue en imagerie médicale	Institut supérieur de promotion sociale libre de Bruxelles – Ilya Prigogine, HELB	21
15	HE+EPS			BS						Bachelier de spécialisation : cadre de santé	Institut provincial de formation sociale, HEPN	92
15	HE			BS						Bachelier de spécialisation en santé communautaire	EPHEC, HE Vinci	21
15	HE			BS						Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en radiothérapie	EPHEC, HELHa, HENaLLux, HEPL, HE Vinci, HEPN	21, 52, 62
15	HE+U							M		Master en sciences infirmières	HELB, EPHEC, HE Vinci, HEFF, ULB, UCL	21
15	HE+U							M		Master en sciences infirmières	HEPHC, UMons, ULB	52, 53, 57, 21
15	HE+U							M		Master en sciences infirmières	ULg, HEPL, HELMo, HERS	62
15	HE+U							M		Master en sciences infirmières	HENaLLux, HELHa, HEPN, UCL, UNamur	92
15	U								MScd	Master de spécialisation en science de la santé publique - analyse et évaluation des politiques, programmes et systèmes de santé internationale	UCL, ULB	21

16	HE	B							Bachelier en ergothérapie	HELB, HE2B	21
16	HE	B							Bachelier en psychomotricité	HEAJ, HEPN	92
16	HE	B							Bachelier en psychomotricité	HELMo, HEPL	62
16	HE+EPS	B							Bachelier en psychomotricité	HELHa, Centre d'enseignement supérieur pour adultes	52
16	EPS	B							Bachelier en psychomotricité	IPEFA SUP Liège, Cours pour éducateurs en fonction	62
17	EPS	B							Bachelier en informatique de gestion ²	EAFc Sud-Luxembourg, EAFc Famenne Ardenne	81, 83
17	EPS	B							Bachelier en informatique de gestion ²	EAFc Colfontaine-Jurbise, EAFc Péruwelz	53, 57
17	EPS	B							Bachelier en informatique de gestion ²	EAFc Mouscron Wallonie picarde, Institut provincial d'enseignement de promotion sociale de Wallonie-Picarde	57
17	EPS	B							Bachelier en informatique de gestion ²	EPFC 7, EPFC 2, EPFC 3, EPFC 8	21
17	EPS	B							Bachelier en informatique de gestion ²	EAFc Namur Cadets, HEAJ	92
17	EPS	B							Bachelier en informatique, orientation développement d'applications	EAFc Sud-Luxembourg, EAFc Famenne Ardenne	81, 83
17	EPS	B							Bachelier en informatique, orientation développement d'applications	EAFc Colfontaine-Jurbise, EAFc Péruwelz	53, 57
17	EPS	B							Bachelier en informatique, orientation développement d'applications	EAFc Mouscron Wallonie picarde, Institut provincial d'enseignement de promotion sociale de Wallonie-Picarde	57
17	EPS	B							Bachelier en informatique, orientation développement d'applications	EPFC 7, EPFC 2, EPFC 3, EPFC 8	21
17	EPS	B							Bachelier en informatique, orientation développement d'applications	EAFc Namur Cadets, HEAJ	92
17	HE+EPS	B							Bachelier en informatique, orientation intelligence artificielle	HENaLLux, Ecole supérieure des Affaires	92
17	EPS	B							Bachelier en informatique et systèmes, orientation sécurité des systèmes ³	EAFc Uccle, E.P.F.C.1, EPHEC Promotion sociale, Institut technique supérieur Cardinal Mercier - Promotion sociale	21
17	EPS	B							Bachelier en informatique, orientation sécurité des systèmes	EAFc Uccle, E.P.F.C.1, EPHEC Promotion sociale, Institut technique supérieur Cardinal Mercier - Promotion sociale	21
17	HE			BS					Bachelier de spécialisation en sécurité des réseaux et systèmes informatiques	HEPHC, HEH	57
17	U			B					Bachelier en sciences biologiques	ULB, UMons	52
17	U					M			Master en biochimie et biologie moléculaire et cellulaire	ULB, UMons	52
17	U			B					Bachelier en sciences informatiques	UCL, UNamur	52
17	U					M			Master en sciences informatiques	UNamur, ULB, UMons	52
17	HE+U					M			Master en architecture des systèmes informatiques	HENaLLux, UNamur	83, 92
17	HE+U					M			Master en cybersécurité	ULB, Ecole Royale militaire, UNamur, UCL, HE2B, HELB	21, 25, 92
17	U					M			Master en smart rurality	UNamur, UCL, ULg	92, 25, 62, 81
17	U							MScd	Master de spécialisation en gestion des risques et des catastrophes à l'ère de l'anthropocène	ULg, UNamur	81
17	U							MScd	Master de spécialisation en nexus eau-énergie-alimentation	ULg, UCL	81, 25

² Cette habilitation sera supprimée à partir de l'année académique 2026-2027.

³ Cette habilitation sera supprimée à partir de l'année académique 2026-2027.

18	HE+EPS	B							Bachelier : agronome en systèmes alimentaires durables et locaux	HELHa, HEPHC, Collège technique "Aumôniers du travail"	52
18	HE+EPS			BS					Bachelier de spécialisation en agroécologie	HEPHC, Institut des Arts et Métiers du Centre	51, 55
18	HE+U						M		Master en management de l'innovation et de la conception des aliments	ULg, HECh	62, 92
18	HE+U			B					Bachelier : architecte paysagiste	HECh, ULg, ULB	92, 21, 62
18	HE+U						M		Master : architecte paysagiste	HECh, ULg, ULB	92, 21, 62
18	U						M		Master en agroécologie	ULg, ULB, Université de Paris-Saclay	92, 81, 21, 62
18	U							MScd	Master de spécialisation en sciences et gestion de l'environnement dans les pays en développement	ULg, UCL	81, 25
19	HE	B							Bachelier en biotechnique	HEH, HEPHC	53
19	EPS	B							Bachelier en construction	Ateliers Saint-Luc, Institut technique supérieur Cardinal Mercier - Promotion sociale	21
19	EPS	B							Bachelier en dessin des constructions mécaniques et métalliques	Institut Saint-Laurent - Promotion sociale, IPEFA SUP Seraing	62
19	EPS	B							Bachelier en électromécanique, orientation électromécanique et maintenance	IPEFA SUP Seraing, Institut de technologie - Enseignement de promotion sociale	62
19	HE	B							Bachelier en électronique, orientation électronique appliquée	HELB, HEFF	21
19	HE	Balt							Bachelier en génie électrique	HELHa, HEPHC	52
19	HE	B							Bachelier en green packaging design	HECh, HEAJ	92
19	EPS	B							Bachelier en techniques graphiques, orientation techniques infographiques	Institut supérieur industriel de la province de Hainaut, Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Henri La Fontaine	52, 53
19	EPS+HE	B							Gradué Géomètre – expert immobilier	Namur Cadets, HEAJ	92
19	HE+ESA			B					Bachelier en architecture transmédia	HEAJ, HEPHC, IMEP	92, 52
19	HE+ESA						M		Master en architecture transmédia	HEAJ, HEPHC, IMEP	92, 52
19	HE						M		Master en gestion intelligente des bâtiments	HERS, HENaLLux	85, 81
19	U			B					Bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil	ULB, UMons	52
19	HE						M		Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation technologies des données du vivant	HEH, HELHa, HEPHC	53
19	U							MS	Master de spécialisation en génie des systèmes énergétiques	UMons, ULB	52
20	U						M		Master en urbanisme et développement territorial	UMons, ULB	52, 21, 53
22	HE	B							Bachelier en 3D temps réel	HELHa, HEPHC, HEH	53
22	HE	B							Bachelier en animation 3D et effets spéciaux (VFX)	HELHa, HEPHC	53
22	HE	B							Bachelier en éco-design produits	HEPHC, HEH	52
22	ESA			BS					Bachelier de spécialisation en arts plastiques, visuels et de l'espace : publicité - conception - rédaction	St-Luc Tournai, St-Luc Bxl, Le 75	57
22	ESA						M		Master en arts plastiques, visuels et de l'espace : art performance	Le 75, La Cambre	21
26	ESA						M		Master en danse : danse et pratiques chorégraphiques	La Cambre, INSAS	21, 52
1 2 6 9 12	U							MScd	Master de spécialisation en gestion intégrée des risques sanitaires	ULg, UNamur, ULB	62, 21, 92

5 19	HE				B				Bachelier en jeu vidéo	HEAJ, HEPHC, HEH	92, 52
5 19	HE				B				Bachelier en jeu vidéo	HEPL, HEAJ	62
5 19	HE						M		Master en jeu vidéo	HEAJ, HEPHC, HEH, UCL, UMONS	92, 52, 25, 53
15 16 17 19	HE			BS					Bachelier de spécialisation interdisciplinaire en technologies de la santé	EPHEC, HE Vinci	21
17 19	HE	Balt							Bachelier en bioqualité	HE Vinci, HELHa	21, 53
22 23	ESA						M		Master en art et créations sonores	ARBA Bxl, CRB, ERG	21
22 23 24 25	ESA						M		Master en production de projets artistiques	CRB, INSAS, La Cambre	21
22 24	ESA						M		Master en arts de la marionnette	Arts ² , AC Tournai	53, 57

Vu pour être annexé au décret du 16 juillet 2025 modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement supérieur, à l'enseignement pour adultes et à la recherche scientifique et transposant partiellement la directive (UE) 2022/2041 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne.

Bruxelles, le 13 juin 2025.

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE

La Ministre de l'Education et de l'Enseignement de Promotion sociale,

V. GLATIGNY

Le Ministre de la Recherche,

A. DOLIMONT

Annexe n°6 au décret du 16 juillet 2025 modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement supérieur, à l'enseignement pour adultes et à la recherche scientifique et transposant partiellement la directive (UE) 2022/2041 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne

« Annexe 6. – L'annexe III.5 au décret du 07 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études »

III.5 Cohabilitations conditionnelles relatives à la formation initiale des enseignants

Domaine	Forme	TL				Codiplômations	Établissement référent	Établissement(s) partenaire(s)	Arrondissements	Entrée en vigueur
		B180	M60	M120	MS					
10bis	HE+U	B				Bachelier en enseignement section 1	HECh	ULiège	62	2023-2024
10bis	HE+U	B				Bachelier en enseignement section 1	HE Vinci	UCLouvain	25	2023-2024
10bis	HE+U	B				Bachelier en enseignement section 1	HE2B	ULB	21, 25	2023-2024
10bis	HE+U	B				Bachelier en enseignement section 1	HENaLLux	UCLouvain, UNamur	82, 92	2023-2024
10bis	HE+U	B				Bachelier en enseignement section 1	HEFF	ULB	21	2023-2024
10bis	HE+U	B				Bachelier en enseignement section 1	HEPHC	UMONS	53	2023-2024
10bis	HE+U	B				Bachelier en enseignement section 1	HEH	UMONS	57	2023-2024
10bis	HE+U	B				Bachelier en enseignement section 1	HERS	ULiège	85	2023-2024
10bis	HE+U	B				Bachelier en enseignement section 1	HEAJ	UMONS	92	2023-2024
10bis	HE+U	B				Bachelier en enseignement section 1	HELHa	UCLouvain	52, 55, 57	2023-2024
10bis	HE+U	B				Bachelier en enseignement section 1	EPHEC	UCLouvain	21	2023-2024
10bis	HE+U	B				Bachelier en enseignement section 1	HEL	ULiège	62	2023-2024

10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 1	HELMo	ULiège	62	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 2	HECh	ULiège	61, 62, 63	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 2	HE Vinci	UCLouvain	25	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 2	HE2B	ULB	21, 25	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 2	HELdB	ULB	21, 25	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 2	HEFF	ULB	21	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 2	HEPHC	UMONS	53	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 2	HENaLLux	UCLouvain, UNamur	82, 92	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 2	HEPHC	ULB, UMONS	52, 58	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 2	HEH	UMONS	53, 57	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 2	HERS	ULiège	85	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 2	HEAJ	UMONS	92	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 2	EPHEC	UCLouvain	21	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 2	HEL	ULiège	62	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 2	HELMo	ULiège	61, 62, 63	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 2	HELHa	UCLouvain	52, 53, 55, 57	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : éducation physique et éducation à la santé	HECh	ULiège	62	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : éducation physique et éducation à la santé	HE Vinci	UCLouvain	21	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : éducation physique et éducation à la santé	HE2B	ULB	25	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : éducation physique et éducation à la santé	HEFF	ULB	21	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : éducation physique et éducation à la santé	HENaLLux	UCLouvain, UNamur	92	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : éducation physique et éducation à la santé	HEPHC	ULB, UMONS	58	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : éducation physique et éducation à la santé	HERS	ULiège	85	2023-2024

10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : éducation physique et éducation à la santé	HEPL	ULiège	62	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : éducation physique et éducation à la santé	HELMo	ULiège	62	2023-2024
10bis	HE+U+ESA	B			Bachelier en enseignement section 3 : formation artistique : arts plastiques et éducation culturelle et artistique	HEH	UMONS	53	2023-2024
10bis	HE+U+ESA	B			Bachelier en enseignement section 3 : formation artistique : arts plastiques et éducation culturelle et artistique	HEAJ	UMONS	92	2023-2024
10bis	HE+U+ESA	B			Bachelier en enseignement section 3 : formation artistique : arts plastiques et éducation culturelle et artistique	HEL	ULiège	62	2023-2024
10bis	HE+U+ESA	B			Bachelier en enseignement section 3 : formation artistique : arts plastiques et éducation culturelle et artistique	EPHEC	UCLouvain	21	2023-2024
10bis	HE+U+ESA	B			Bachelier en enseignement section 3 : formation artistique : musique et éducation culturelle et artistique	IMEP	HENaLLux	92	2023-2024
10bis	HE+U+ESA	B			Bachelier en enseignement section 3 : formation artistique : musique et éducation culturelle et artistique	Arts ²	HEH	53	2023-2024
10bis	HE+U+ESA	B			Bachelier en enseignement section 3 : formation artistique : musique et éducation culturelle et artistique	CRL	HECh	62	2023-2024
10bis	HE+U+ESA	B			Bachelier en enseignement section 3 : formation artistique : musique et éducation culturelle et artistique (ESAHR)	IMEP	HENaLLux	92	2023-2024
10bis	HE+U+ESA	B			Bachelier en enseignement section 3 : formation artistique : musique et éducation culturelle et artistique (ESAHR)	Arts ²	HEH	53	2023-2024
10bis	HE+U+ESA	B			Bachelier en enseignement section 3 : formation artistique : musique et éducation culturelle et artistique (ESAHR)	CRL	HECh	62	2023-2024

10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : formation manuelle, technique et technologique et formation numérique	HE2B	ULB	21, 25	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : formation manuelle, technique et technologique et formation numérique	HEPHC	UMONS	53	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : formation manuelle, technique et technologique et formation numérique	HEPHC	ULB, UMONS	52, 58	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : formation manuelle, technique et technologique et formation numérique	HENaLLux	UCLouvain, UNamur	82, 92	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : formation manuelle, technique et technologique et formation numérique	HEH	UMONS	53, 57	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : formation manuelle, technique et technologique et formation numérique	HERS	ULiège	85	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : formation manuelle, technique et technologique et formation numérique	HEL	ULiège	62	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : formation manuelle, technique et technologique et formation numérique	HELMo	ULiège	62	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : formation manuelle, technique et technologique et formation numérique	HELHa	UCLouvain	52, 53, 55, 57	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français et éducation à la philosophie et à la citoyenneté	HECh	ULiège	62	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français et éducation à la philosophie et à la citoyenneté	HE Vinci	UCLouvain	25	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français et éducation à la philosophie et à la citoyenneté	HE2B	ULB	21, 25	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français et éducation à la philosophie et à la citoyenneté	HEFF	ULB	21	2023-2024

10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français et éducation à la philosophie et à la citoyenneté	HEPHC	UMONS	53	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français et éducation à la philosophie et à la citoyenneté	HENaLLux	UCLouvain, UNamur	82, 92	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français et éducation à la philosophie et à la citoyenneté	HEH	UMONS	57	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français et éducation à la philosophie et à la citoyenneté	HERS	ULiège	85	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français et éducation à la philosophie et à la citoyenneté	HEL	ULiège	62	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français et éducation à la philosophie et à la citoyenneté	EPHEC	UCLouvain	21	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français et éducation à la philosophie et à la citoyenneté	HELMo	ULiège	62	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français et éducation à la philosophie et à la citoyenneté	HELHa	UCLouvain	52, 55, 57	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français et éducation culturelle et artistique	HECh	ULiège	62	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français et éducation culturelle et artistique	HE Vinci	UCLouvain	25	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français et éducation culturelle et artistique	HE2B	ULB	21, 25	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français et éducation culturelle et artistique	HEPHC	UMONS	53	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français et éducation culturelle et artistique	HEH	UMONS	53, 57	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français et éducation culturelle et artistique	HERS	ULiège	85	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français et éducation culturelle et artistique	HEL	ULiège	62	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français et éducation culturelle et artistique	EPHEC	UCLouvain	21	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français et éducation culturelle et artistique	HELMo	ULiège	62	2023-2024

10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français et éducation culturelle et artistique	HELHa	UCLouvain	52, 55, 57	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français et langues anciennes	HECh	ULiège	62	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français et langues anciennes	HE Vinci	UCLouvain	25	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français et langues anciennes	HE2B	ULB	21, 25	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français et langues anciennes	HEFF	ULB	21	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français et langues anciennes	HEPHC	UMONS	53	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français et langues anciennes	HENaLLux	UCLouvain, UNamur	82, 92	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français et langues anciennes	HEH	UMONS	53	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français et langues anciennes	HERS	ULiège	85	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français et langues anciennes	HEL	ULiège	62	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français et langues anciennes	EPHEC	UCLouvain	21	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français et langues anciennes	HELMo	ULiège	62	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français et langues anciennes	HELHa	UCLouvain	52, 55, 57	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français et morale	HE2B	ULB	21, 25	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français et morale	HEFF	ULB	21	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français et morale	HEPHC	UMONS	53	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français et morale	HEH	UMONS	57	2023-2024

10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français et morale	HERS	ULiège	85	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français et morale	HEL	ULiège	62	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français et religion	HE Vinci	UCLouvain	25	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français et religion	HENaLLux	UCLouvain, UNamur	82, 92	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français et religion	EPHEC	UCLouvain	21	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français et religion	HELMo	ULiège	62	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français et religion	HELHa	UCLouvain	52, 55, 57	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français, français langue étrangère et français langue d'apprentissage	HECh	ULiège	62	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français, français langue étrangère et français langue d'apprentissage	HE Vinci	UCLouvain	25	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français, français langue étrangère et français langue d'apprentissage	HE2B	ULB	21, 25	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français, français langue étrangère et français langue d'apprentissage	HEFF	ULB	21	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français, français langue étrangère et français langue d'apprentissage	HEPHC	UMONS	53	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français, français langue étrangère et français langue d'apprentissage	HENaLLux	UCLouvain, UNamur	82, 92	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français, français langue étrangère et français langue d'apprentissage	HEH	UMONS	53, 57	2023-2024

10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français, français langue étrangère et français langue d'apprentissage	HERS	ULiège	85	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français, français langue étrangère et français langue d'apprentissage	HEL	ULiège	62	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français, français langue étrangère et français langue d'apprentissage	EPHEC	UCLouvain	21	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français, français langue étrangère et français langue d'apprentissage	HELMo	ULiège	62	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : français, français langue étrangère et français langue d'apprentissage	HELHa	UCLouvain	52, 55, 57	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : langues germaniques	HECh	ULiège	62	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : langues germaniques	HE Vinci	UCLouvain	25	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : langues germaniques	HE2B	ULB	21, 25	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : langues germaniques	HEFF	ULB	21	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : langues germaniques	HEPHC	UMONS	53	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : langues germaniques	HENaLLux	UCLouvain, UNamur	82, 92	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : langues germaniques	HEH	UMONS	53	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : langues germaniques	HERS	ULiège	85	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : langues germaniques	HEL	ULiège	62	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : langues germaniques	EPHEC	UCLouvain	21	2023-2024

10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : langues germaniques	HELMo	ULiège	62	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : langues germaniques	HELHa	UCLouvain	52, 55, 57	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : mathématiques et formation numérique	HECh	ULiège	62	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : mathématiques et formation numérique	HE Vinci	UCLouvain	25	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : mathématiques et formation numérique	HE2B	ULB	21, 25	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : mathématiques et formation numérique	HEFF	ULB	21	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : mathématiques et formation numérique	HEPHC	UMONS	53	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : mathématiques et formation numérique	HENaLLux	UCLouvain, UNamur	82, 92	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : mathématiques et formation numérique	HEH	UMONS	53, 57	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : mathématiques et formation numérique	HERS	ULiège	85	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : mathématiques et formation numérique	HEL	ULiège	62	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : mathématiques et formation numérique	EPHEC	UCLouvain	21	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : mathématiques et formation numérique	HELMo	ULiège	62	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : mathématiques et formation numérique	HELHa	UCLouvain	52, 55, 57	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : sciences	HECh	ULiège	62	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : sciences	HE Vinci	UCLouvain	25	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : sciences	HE2B	ULB	21, 25	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : sciences	HEFF	ULB	21	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : sciences	HENaLLux	UCLouvain, UNamur	82, 92	2023-2024

10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : sciences	HEPHC	UMONS	53	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : sciences	HEH	UMONS	53	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : sciences	HERS	ULiège	85	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : sciences	HEL	ULiège	62	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : sciences	EPHEC	UCLouvain	21	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : sciences	HELMo	ULiège	62	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : sciences	HELHa	UCLouvain	52, 55, 57	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : sciences humaines	HECh	ULiège	62	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : sciences humaines	HE Vinci	UCLouvain	25	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : sciences humaines	HE2B	ULB	21, 25	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : sciences humaines	HEFF	ULB	21	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : sciences humaines	HEPHC	UMONS	53	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : sciences humaines	HENaLLux	UCLouvain, UNamur	82, 92	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : sciences humaines	HEH	UMONS	53, 57	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : sciences humaines	HERS	ULiège	85	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : sciences humaines	HEL	ULiège	62	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : sciences humaines	EPHEC	UCLouvain	21	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : sciences humaines	HELMo	ULiège	62	2023-2024
10bis	HE+U	B			Bachelier en enseignement section 3 : sciences humaines	HELHa	UCLouvain	52, 55, 57	2023-2024
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 1	HECh	ULiège	62	2026-2027

10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 1	HE Vinci	UCLouvain	25	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 1	HE2B	ULB	21, 25	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 1	HEFF	ULB	21	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 1	HENaLLux	UCLouvain, UNamur	82, 92	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 1	HEPHC	UMONS	53	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 1	HEH	UMONS	57	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 1	HERS	ULiège	85	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 1	HEAJ	UMONS	92	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 1	EPHEC	UCLouvain	21	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 1	HEL	ULiège	62	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 1	HELMo	ULiège	62	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 1	HELHa	UCLouvain	52, 55, 57	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 2	HECh	ULiège	61, 62, 63	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 2	HE Vinci	UCLouvain	25	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 2	HE2B	ULB	21, 25	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 2	HELdB	ULB	21, 25	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 2	HEFF	ULB	21	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 2	HENaLLux	UCLouvain, UNamur	82, 92	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 2	HEPHC	UMONS	53	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 2	HEPHC	ULB, UMONS	52, 58	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 2	HEH	UMONS	53, 57	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 2	HERS	ULiège	85	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 2	HEAJ	UMONS	92	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 2	EPHEC	UCLouvain	21	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 2	HEL	ULiège	62	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 2	HELMo	ULiège	61, 62, 63	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 2	HELHa	UCLouvain	52, 53, 55, 57	2026-2027

10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : éducation physique et éducation à la santé	HECh	ULiège	62	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : éducation physique et éducation à la santé	HE Vinci	UCLouvain	21	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : éducation physique et éducation à la santé	HE2B	ULB	25	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : éducation physique et éducation à la santé	HEFF	ULB	21	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : éducation physique et éducation à la santé	HEPHC	ULB, UMONS	58	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : éducation physique et éducation à la santé	HENaLLux	UCLouvain, UNamur	92	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : éducation physique et éducation à la santé	HERS	ULiège	85	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : éducation physique et éducation à la santé	HEPL	ULiège	62	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : éducation physique et éducation à la santé	HELMo	ULiège	62	2026-2027
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 3 : formation artistique : arts plastiques et éducation culturelle et artistique	HEH	UMONS	53	2026-2027
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 3 : formation artistique : arts plastiques et éducation culturelle et artistique	HEAJ	UMONS	92	2026-2027
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 3 : formation artistique : arts plastiques et éducation culturelle et artistique	HEL	ULiège	62	2026-2027
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 3 : formation artistique : arts plastiques et éducation culturelle et artistique	EPHEC	UCLouvain	21	2026-2027
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 3 : formation artistique : musique et éducation culturelle et artistique	IMEP	HENaLLux	92	2026-2027

10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 3 : formation artistique : musique et éducation culturelle et artistique	Arts ²	HEH	53	2026-2027
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 3 : formation artistique : musique et éducation culturelle et artistique	CRL	HECh	62	2026-2027
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 3 : formation artistique : musique et éducation culturelle et artistique (ESAHR)	IMEP	HENaLLux	92	2026-2027
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 3 : formation artistique : musique et éducation culturelle et artistique (ESAHR)	Arts ²	HEH	53	2026-2027
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 3 : formation artistique : musique et éducation culturelle et artistique (ESAHR)	CRL	HECh	62	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : formation manuelle, technique et technologique et formation numérique	HE2B	ULB	21, 25	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : formation manuelle, technique et technologique et formation numérique	HEPHC	UMONS	53	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : formation manuelle, technique et technologique et formation numérique	HEPHC	ULB, UMONS	52, 58	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : formation manuelle, technique et technologique et formation numérique	HENaLLux	UCLouvain, UNamur	82, 92	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : formation manuelle, technique et technologique et formation numérique	HEH	UMONS	53, 57	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : formation manuelle, technique et technologique et formation numérique	HERS	ULiège	85	2026-2027

10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : formation manuelle, technique et technologique et formation numérique	HEL	ULiège	62	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : formation manuelle, technique et technologique et formation numérique	HElMo	ULiège	62	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : formation manuelle, technique et technologique et formation numérique	HELHa	UCLouvain	52, 53, 55, 57	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français et éducation à la philosophie et à la citoyenneté	HECh	ULiège	62	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français et éducation à la philosophie et à la citoyenneté	HE Vinci	UCLouvain	25	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français et éducation à la philosophie et à la citoyenneté	HE2B	ULB	21, 25	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français et éducation à la philosophie et à la citoyenneté	HEFF	ULB	21	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français et éducation à la philosophie et à la citoyenneté	HEPHC	UMONS	53	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français et éducation à la philosophie et à la citoyenneté	HENaLLux	UCLouvain, UNamur	82, 92	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français et éducation à la philosophie et à la citoyenneté	HEH	UMONS	57	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français et éducation à la philosophie et à la citoyenneté	HERS	ULiège	85	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français et éducation à la philosophie et à la citoyenneté	HEL	ULiège	62	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français et éducation à la philosophie et à la citoyenneté	HElMo	ULiège	62	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français et éducation à la philosophie et à la citoyenneté	HELHa	UCLouvain	52, 55, 57	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français et éducation à la philosophie et à la citoyenneté	EPHEC	UCLouvain	21	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français et éducation culturelle et artistique	HECh	ULiège	62	2026-2027

10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français et éducation culturelle et artistique	HE Vinci	UCLouvain	25	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français et éducation culturelle et artistique	HE2B	ULB	21, 25	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français et éducation culturelle et artistique	HEPHC	UMONS	53	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français et éducation culturelle et artistique	HEH	UMONS	53, 57	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français et éducation culturelle et artistique	HERS	ULiège	85	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français et éducation culturelle et artistique	HEL	ULiège	62	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français et éducation culturelle et artistique	EPHEC	UCLouvain	21	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français et éducation culturelle et artistique	HELMo	ULiège	62	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français et éducation culturelle et artistique	HELHa	UCLouvain	52, 55, 57	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français et langues anciennes	HECh	ULiège	62	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français et langues anciennes	HE Vinci	UCLouvain	25	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français et langues anciennes	HE2B	ULB	21, 25	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français et langues anciennes	HEFF	ULB	21	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français et langues anciennes	HEPHC	UMONS	53	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français et langues anciennes	HENaLLux	UCLouvain, UNamur	82, 92	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français et langues anciennes	HEH	UMONS	53	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français et langues anciennes	HERS	ULiège	85	2026-2027

10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français et langues anciennes	HEL	ULiège	62	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français et langues anciennes	EPHEC	UCLouvain	21	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français et langues anciennes	HELMo	ULiège	62	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français et langues anciennes	HELHa	UCLouvain	52, 55, 57	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français et morale	HE2B	ULB	21, 25	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français et morale	HEFF	ULB	21	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français et morale	HEPHC	UMONS	53	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français et morale	HEH	UMONS	57	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français et morale	HERS	ULiège	85	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français et morale	HEL	ULiège	62	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français et religion	HE Vinci	UCLouvain	25	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français et religion	HENaLLux	UCLouvain, UNamur	82, 92	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français et religion	EPHEC	UCLouvain	21	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français et religion	HELMo	ULiège	62	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français et religion	HELHa	UCLouvain	52, 55, 57	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français, français langue étrangère et français langue d'apprentissage	HECh	ULiège	62	2026-2027

10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français, français langue étrangère et français langue d'apprentissage	HE Vinci	UCLouvain	25	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français, français langue étrangère et français langue d'apprentissage	HE2B	ULB	21, 25	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français, français langue étrangère et français langue d'apprentissage	HEFF	ULB	21	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français, français langue étrangère et français langue d'apprentissage	HEPHC	UMONS	53	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français, français langue étrangère et français langue d'apprentissage	HENaLLux	UCLouvain, UNamur	82, 92	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français, français langue étrangère et français langue d'apprentissage	HEH	UMONS	53, 57	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français, français langue étrangère et français langue d'apprentissage	HERS	ULiège	85	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français, français langue étrangère et français langue d'apprentissage	HEL	ULiège	62	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français, français langue étrangère et français langue d'apprentissage	EPHEC	UCLouvain	21	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français, français langue étrangère et français langue d'apprentissage	HELMo	ULiège	62	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : français, français langue étrangère et français langue d'apprentissage	HELHa	UCLouvain	52, 55, 57	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : langues germaniques	HECh	ULiège	62	2026-2027

10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : langues germaniques	HE Vinci	UCLouvain	25	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : langues germaniques	HE2B	ULB	21, 25	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : langues germaniques	HEFF	ULB	21	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : langues germaniques	HEPHC	UMONS	53	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : langues germaniques	HENaLLux	UCLouvain, UNamur	82, 92	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : langues germaniques	HEH	UMONS	53	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : langues germaniques	HERS	ULiège	85	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : langues germaniques	HEL	ULiège	62	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : langues germaniques	EPHEC	UCLouvain	21	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : langues germaniques	HELMo	ULiège	62	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : langues germaniques	HELHa	UCLouvain	52, 55, 57	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : mathématiques et formation numérique	HECh	ULiège	62	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : mathématiques et formation numérique	HE Vinci	UCLouvain	25	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : mathématiques et formation numérique	HE2B	ULB	21, 25	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : mathématiques et formation numérique	HEFF	ULB	21	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : mathématiques et formation numérique	HEPHC	UMONS	53	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : mathématiques et formation numérique	HENaLLux	UCLouvain, UNamur	82, 92	2026-2027

10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : mathématiques et formation numérique	HEH	UMONS	53, 57	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : mathématiques et formation numérique	HERS	ULiège	85	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : mathématiques et formation numérique	HEL	ULiège	62	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : mathématiques et formation numérique	EPHEC	UCLouvain	21	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : mathématiques et formation numérique	HELMo	ULiège	62	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : mathématiques et formation numérique	HELHa	UCLouvain	52, 55, 57	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : sciences	HECh	ULiège	62	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : sciences	HE Vinci	UCLouvain	25	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : sciences	HE2B	ULB	21, 25	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : sciences	HEFF	ULB	21	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : sciences	HENaLLux	UCLouvain, UNamur	82, 92	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : sciences	HEPHC	UMONS	53	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : sciences	HEH	UMONS	53	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : sciences	HERS	ULiège	85	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : sciences	HEL	ULiège	62	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : sciences	EPHEC	UCLouvain	21	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : sciences	HELMo	ULiège	62	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : sciences	HELHa	UCLouvain	52, 55, 57	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : sciences humaines	HECh	ULiège	62	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : sciences humaines	HE Vinci	UCLouvain	25	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : sciences humaines	HE2B	ULB	21, 25	2026-2027

10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : sciences humaines	HEFF	ULB	21	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : sciences humaines	HEPHC	UMONS	53	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : sciences humaines	HENaLLux	UCLouvain, UNamur	82, 92	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : sciences humaines	HEH	UMONS	53, 57	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : sciences humaines	HERS	ULiège	85	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : sciences humaines	HEL	ULiège	62	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : sciences humaines	EPHEC	UCLouvain	21	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : sciences humaines	HELMo	ULiège	62	2026-2027
10bis	HE+U		M		Master en enseignement section 3 : sciences humaines	HELHa	UCLouvain	52, 55, 57	2026-2027
10bis	HE+U+ESA			M	Master en enseignement section 4 : architecture	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa	21, 25, 57	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M	Master en enseignement section 4 : architecture	UMONS	HEH, HEPHC	53	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M	Master en enseignement section 4 : arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication	ULiège	HECh, HEL, HELMo, HERS, HEPL	62	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M	Master en enseignement section 4 : arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication	ULB	HE2B, HEFF, HELdB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M	Master en enseignement section 4 : arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa	25	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M	Master en enseignement section 4 : arts plastiques, visuels et de l'espace	Saint-Luc Bxl	ULB	21	2025-2026

10bis	HE+U+ESA			M		Master en enseignement section 4 : arts plastiques, visuels et de l'espace	ERG	ULB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M		Master en enseignement section 4 : biologie	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa	25	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M		Master en enseignement section 4 : biologie	UMONS	HEH, HEPHC	52, 53	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M		Master en enseignement section 4 : biologie	UNamur	HENaLLux	92	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M		Master en enseignement section 4 : biologie	ULiège	HECh, HEL, HELMo, HERS, HEPL	62	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M		Master en enseignement section 4 : biologie	ULB	HE2B, HEFF, HELdB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M		Master en enseignement section 4 : chimie	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa	25	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M		Master en enseignement section 4 : chimie	UMONS	HEH, HEPHC	53	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M		Master en enseignement section 4 : chimie	UNamur	HENaLLux	92	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M		Master en enseignement section 4 : chimie	ULiège	HECh, HEL, HELMo, HERS, HEPL	62	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M		Master en enseignement section 4 : chimie	ULB	HE2B, HEFF, HELdB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M		Master en enseignement section 4 : éducation physique	UCLouvain	HE Vinci, HENaLLux	25	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M		Master en enseignement section 4 : éducation physique	ULiège	HECh, HEL, HELMo, HEPL, HERS	62	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M		Master en enseignement section 4 : éducation physique	ULB	HE2B, HEFF, HELdB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M		Master en enseignement section 4 : français	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa	25	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M		Master en enseignement section 4 : français	ULiège	HECh, HEL, HELMo, HERS, HEPL	62	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M		Master en enseignement section 4 : français	ULB	HE2B, HEFF, HELdB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M		Master en enseignement section 4 : français langue étrangère	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa	25	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M		Master en enseignement section 4 : français langue étrangère	ULB	HE2B, HEFF, HELdB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M		Master en enseignement section 4 : français langue étrangère	ULiège	HECh, HEL, HELMo, HERS, HEPL	62, 81	2025-2026

10bis	HE+U+ESA			M	Master en enseignement section 4 : français langue étrangère	UMONS	HEH, HEPHC	53	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M	Master en enseignement section 4 : géographie	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa	25	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M	Master en enseignement section 4 : géographie	ULiège	HECh, HEL, HELMo, HERS, HEPL	62	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M	Master en enseignement section 4 : géographie	ULB	HE2B, HEFF, HELdB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M	Master en enseignement section 4 : grec ancien et latin	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa	25	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M	Master en enseignement section 4 : grec ancien et latin	ULB	HE2B, HEFF, HELdB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M	Master en enseignement section 4 : grec ancien et latin	ULiège	HECh, HEL, HELMo, HERS, HEPL	62	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M	Master en enseignement section 4 : histoire	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa	25	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M	Master en enseignement section 4 : histoire	ULiège	HECh, HEL, HELMo, HERS, HEPL	62	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M	Master en enseignement section 4 : histoire	ULB	HE2B, HEFF, HELdB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M	Master en enseignement section 4 : histoire de l'art et archéologie	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa	25	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M	Master en enseignement section 4 : histoire de l'art et archéologie	ULB	HE2B, HEFF, HELdB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M	Master en enseignement section 4 : langues modernes : traduction et interprétation	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa	25	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M	Master en enseignement section 4 : langues modernes : traduction et interprétation	UMONS	HEH, HEPHC	53	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M	Master en enseignement section 4 : langues modernes : traduction et interprétation	ULiège	HECh, HEL, HELMo, HERS, HEPL	62	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M	Master en enseignement section 4 : langues modernes : traduction et interprétation	ULB	HE2B, HEFF, HELdB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M	Master en enseignement section 4 : langues modernes	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa	25	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M	Master en enseignement section 4 : langues modernes	UMONS	HEH, HEPHC	53	2025-2026

10bis	HE+U+ESA			M	Master en enseignement section 4 : langues modernes	ULiège	HECh, HEL, HELMo, HERS, HEPL	62	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M	Master en enseignement section 4 : langues modernes	ULB	HE2B, HEFF, HELdB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M	Master en enseignement section 4 : mathématiques	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa	25	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M	Master en enseignement section 4 : mathématiques	UMONS	HEH, HEPHC	53	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M	Master en enseignement section 4 : mathématiques	UNamur	HENaLLux	92	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M	Master en enseignement section 4 : mathématiques	ULiège	HECh, HEL, HELMo, HERS, HEPL	62	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M	Master en enseignement section 4 : mathématiques	ULB	HE2B, HEFF, HELdB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M	Master en enseignement section 4 : morale	ULB	HE2B, HEFF, HELdB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M	Master en enseignement section 4 : musicologie	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa	25	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M	Master en enseignement section 4 : musicologie	ULB	HE2B, HEFF, HELdB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M	Master en enseignement section 4 : musique	CRB	ULB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M	Master en enseignement section 4 : musique	IMEP	UNamur	92	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M	Master en enseignement section 4 : musique	CRL	HECh	62	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M	Master en enseignement section 4 : philosophie et citoyenneté	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa	25	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M	Master en enseignement section 4 : philosophie et citoyenneté	ULiège	HECh, HEL, HELMo, HERS, HEPL	62	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M	Master en enseignement section 4 : philosophie et citoyenneté	ULB	HE2B, HEFF, HELdB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M	Master en enseignement section 4 : physique	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa	25	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M	Master en enseignement section 4 : physique	UMONS	HEH, HEPHC	53	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M	Master en enseignement section 4 : physique	UNamur	HENaLLux	92	2025-2026

10bis	HE+U+ESA			M		Master en enseignement section 4 : physique	ULiège	HECh, HEL, HELMo, HERS, HEPL	62	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M		Master en enseignement section 4 : physique	ULB	HE2B, HEFF, HELdB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M		Master en enseignement section 4 : religion	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa	25	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M		Master en enseignement section 4 : santé publique	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa	21, 25	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M		Master en enseignement section 4 : sciences biomédicales	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa	21, 25	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M		Master en enseignement section 4 : sciences biomédicales	UNamur	HENaLLux	92	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M		Master en enseignement section 4 : sciences de l'ingénieur	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa		2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M		Master en enseignement section 4 : sciences de l'ingénieur	UMONS	HEH, HEPHC		2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M		Master en enseignement section 4 : sciences économiques	UCLouvain	EPHEC, HELHa	25, 53	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M		Master en enseignement section 4 : sciences économiques	UMONS	HEH, HEPHC	52, 53	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M		Master en enseignement section 4 : sciences économiques	UNamur	HENaLLux	92	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M		Master en enseignement section 4 : sciences économiques	ULiège	HECh, HEL, HELMo, HERS, HEPL	62	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M		Master en enseignement section 4 : sciences économiques	ULB	HE2B, HEFF, HELdB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M		Master en enseignement section 4 : sciences informatiques	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa	25, 52	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M		Master en enseignement section 4 : sciences informatiques	UMONS	HEH, HEPHC	53	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M		Master en enseignement section 4 : sciences informatiques	UNamur	HENaLLux	92	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			M		Master en enseignement section 4 : sciences juridiques	ULB	HE2B, HEFF, HELdB	21	2025-2026

10bis	HE+U+ESA		M	Master en enseignement section 4 : sciences juridiques	UCLouvain	EPHEC, HELHa	25	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M	Master en enseignement section 4 : sciences pharmaceutiques	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa	21, 25	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M	Master en enseignement section 4 : sciences psychologiques et de l'éducation	UMONS	HEH, HEPHC	52, 53	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M	Master en enseignement section 4 : sciences psychologiques et de l'éducation	ULB	HE2B, HEFF, HELdB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M	Master en enseignement section 4 : sciences psychologiques et de l'éducation	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa	25	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M	Master en enseignement section 4 : sciences sociales	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa	25, 53	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M	Master en enseignement section 4 : sciences sociales	UMONS	HEH, HEPHC	53	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M	Master en enseignement section 4 : sciences sociales	ULiège	HECh, HEL, HELMo, HERS, HEPL	62	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M	Master en enseignement section 4 : sciences sociales	ULB	HE2B, HEFF, HELdB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M	Master en enseignement section 4 : sciences sociales	ULB	HEH, HEPHC	52	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M	Master en enseignement section 4 : urbanisme	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa	21, 25, 57	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M	Master en enseignement section 4 : urbanisme	UMONS	HEH, HEPHC	53	2025-2026
10bis	HE+U+ESA	M		Master en enseignement section 5 : architecture	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa	21, 25, 57	2025-2026
10bis	HE+U+ESA	M		Master en enseignement section 5 : architecture	ULiège	HECh, HEL, HELMo, HERS, HEPL	62, 81	2025-2026
10bis	HE+U+ESA	M		Master en enseignement section 5 : architecture	UMONS	HEH, HEPHC	53	2025-2026
10bis	HE+U+ESA	M		Master en enseignement section 5 : arts de la parole et du théâtre	CRB	ULB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA	M		Master en enseignement section 5 : arts de la parole et du théâtre	Arts ²	HEH	53	2025-2026

10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : arts de la parole et du théâtre	CRL	HECh	62	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication	ULiège	HECh, HEL, HELMo, HERS, HEPL	62	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication	IAD	HE Vinci, UCLouvain	25	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication	ULB	HE2B, HEFF, HELdB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa	25	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : arts plastiques, visuels et de l'espace	Saint-Luc Bxl	ULB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : arts plastiques, visuels et de l'espace	AC Tournai	HEH	57	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : arts plastiques, visuels et de l'espace	BAL	HEL, HELMo, HERS, HECh, HEPL, ULiège	62	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : arts plastiques, visuels et de l'espace	Arts ²	HEH	53	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : arts plastiques, visuels et de l'espace	St-Luc Liège	HECh, HELMo, HERS, HEL, HEPL, ULiège	62	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : arts plastiques, visuels et de l'espace	ERG	ULB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : arts plastiques, visuels et de l'espace	La Cambre	ULB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : arts plastiques, visuels et de l'espace	ARBA Bxl	HEFF	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : biologie	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa	25	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : biologie	UMONS	HEH, HEPHC	52, 53	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : biologie	UNamur	HENaLLux	92	2025-2026

10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : biologie	ULiège	HECh, HEL, HELMo, HERS, HEPL	62	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : biologie	ULB	HE2B, HEFF, HELdB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : chimie	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa	25	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : chimie	UMONS	HEH, HEPHC	53	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : chimie	UNamur	HENaLLux	92	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : chimie	ULiège	HECh, HEL, HELMo, HERS, HEPL	62	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : chimie	ULB	HE2B, HEFF, HELdB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : danse	La Cambre	ULB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : éducation physique	UCLouvain	HE Vinci, HENaLLux	25	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : éducation physique	ULiège	HECh, HEL, HELMo, HEPL, HERS	62	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : éducation physique	ULB	HE2B, HEFF, HELdB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : français	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa	25	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : français	ULiège	HECh, HEL, HELMo, HERS, HEPL	62	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : français	ULB	HE2B, HEFF, HELdB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : français langue étrangère	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa	25	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : français langue étrangère	ULB	HE2B, HEFF, HELdB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : français langue étrangère	ULiège	HECh, HEL, HELMo, HERS, HEPL	62, 81	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : géographie	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa	25	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : géographie	ULiège	HECh, HEL, HELMo, HERS, HEPL	62	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : géographie	ULB	HE2B, HEFF, HELdB	21	2025-2026

10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : grec ancien et latin	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa	25	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : grec ancien et latin	ULiège	HECh, HEL, HELMo, HERS, HEPL	62	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : grec ancien et latin	ULB	HE2B, HEFF, HELdB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : histoire	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa	25	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : histoire	ULiège	HECh, HEL, HELMo, HERS, HEPL	62	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : histoire	ULB	HE2B, HEFF, HELdB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : histoire de l'art et archéologie	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa	25	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : histoire de l'art et archéologie	ULB	HE2B, HEFF, HELdB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : histoire de l'art et archéologie	ULiège	HECh, HEL, HELMo, HERS, HEPL	62, 81	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : langues modernes : traduction et interprétation	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa	25	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : langues modernes : traduction et interprétation	UMONS	HEH, HEPHC	53	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : langues modernes : traduction et interprétation	ULiège	HECh, HEL, HELMo, HERS, HEPL	62	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : langues modernes : traduction et interprétation	ULB	HE2B, HEFF, HELdB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : langues modernes	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa	25	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : langues modernes	UMONS	HEH, HEPHC	53	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : langues modernes	ULiège	HECh, HEL, HELMo, HERS, HEPL	62	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : langues modernes	ULB	HE2B, HEFF, HELdB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : mathématiques	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa	25	2025-2026

10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : mathématiques	UMONS	HEH, HEPHC	53	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : mathématiques	UNamur	HENaLLux	92	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : mathématiques	ULiège	HECh, HEL, HELMo, HERS, HEPL	62	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : mathématiques	ULB	HE2B, HEFF, HELdB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : morale	ULB	HE2B, HEFF, HELdB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : musicologie	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa	25	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : musicologie	ULB	HE2B, HEFF, HELdB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : musique	CRB	ULB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : musique	IMEP	UNamur	92	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : musique	Arts ²	HEH	53	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : musique	CRL	HECh	62	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : philosophie et citoyenneté	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa	25	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : philosophie et citoyenneté	ULiège	HECh, HEL, HELMo, HERS, HEPL	62	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : philosophie et citoyenneté	ULB	HE2B, HEFF, HELdB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : physique	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa	25	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : physique	UMONS	HEH, HEPHC	53	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : physique	UNamur	HENaLLux	92	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : physique	ULiège	HECh, HEL, HELMo, HERS, HEPL	62	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : physique	ULB	HE2B, HEFF, HELdB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : religion	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa	25	2025-2026

10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : santé publique	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa	21, 25	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : santé publique	ULiège	HECh, HEL, HELMo, HERS, HEPL	62, 81	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : sciences biomédicales	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa	21, 25	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : sciences biomédicales	ULB	HE2B, HEFF, HELdB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : sciences biomédicales	UMONS	HEH, HEPHC	53	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : sciences biomédicales	UNamur	HENaLLux	92	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : sciences de l'ingénieur	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa	25	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : sciences de l'ingénieur	ULB	HE2B, HEFF, HELdB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : sciences de l'ingénieur	UMONS	HEH, HEPHC	53	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : sciences économiques	UCLouvain	EPHEC, HELHa	25, 53	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : sciences économiques	HEFF	ULB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : sciences économiques	UMONS	HEH, HEPHC	52, 53	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : sciences économiques	UNamur	HENaLLux	92	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : sciences économiques	ULiège	HECh, HEL, HELMo, HERS, HEPL	62	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : sciences économiques	ULB	HE2B, HEFF, HELdB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : sciences économiques	HE ICHEC - ECAM - ISFSC	UCLouvain	21	2025-2026

10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : sciences informatiques	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa	25, 52	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : sciences informatiques	ULB	HE2B, HEFF, HELdB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : sciences informatiques	UMONS	HEH, HEPHC	53	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : sciences informatiques	UNamur	HENaLLux	92	2025-2026
s10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : sciences juridiques	ULB	HE2B, HEFF, HELdB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : sciences juridiques	UCLouvain	EPHEC, HELHa	25	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : sciences pharmaceutiques	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa	21, 25	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : sciences pharmaceutiques	ULB	HE2B, HEFF, HELdB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : sciences pharmaceutiques	ULiège	HECh, HEL, HELMo, HERS, HEPL	62, 81	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : sciences pharmaceutiques	UMONS	HEH, HEPHC	53	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : sciences pharmaceutiques	UNamur	HENaLLux	92	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : sciences psychologiques et de l'éducation	UMONS	HEH, HEPHC	52, 53	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : sciences psychologiques et de l'éducation	ULiège	HECh, HEL, HELMo, HEPL, HERS	62	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : sciences psychologiques et de l'éducation	ULB	HE2B, HEFF, HELdB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : sciences psychologiques et de l'éducation	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa	25	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : sciences sociales	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa	25, 53	2025-2026

10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : sciences sociales	UMONS	HEH, HEPHC	53	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : sciences sociales	ULiège	HECh, HEL, HELMo, HERS, HEPL	62	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : sciences sociales	ULB	HE2B, HEFF, HELdB	21	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : sciences sociales	ULB	HEH, HEPHC	52	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : urbanisme	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa	21, 25, 57	2025-2026
10bis	HE+U+ESA		M		Master en enseignement section 5 : urbanisme	UMONS	HEH, HEPHC	53	2025-2026
10bis	HE+U+ESA			MS	Master de spécialisation en enseignement sections 1 et 2	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa, HENaLLux	25, 53	2032-2033
10bis	HE+U+ESA			MS	Master de spécialisation en enseignement sections 1 et 2	UMONS	HEAJ, HEH, HEPHC	52, 53	2032-2033
10bis	HE+U+ESA			MS	Master de spécialisation en enseignement sections 1 et 2	UNamur	HENaLLux	92	2032-2033
10bis	HE+U+ESA			MS	Master de spécialisation en enseignement sections 1 et 2	ULiège	HECh, HEL, HELMo, HEPL, HERS	62	2032-2033
10bis	HE+U+ESA			MS	Master de spécialisation en enseignement sections 1 et 2	ULB	HE2B, HEFF, HELdB	21	2032-2033
10bis	HE+U+ESA			MS	Master de spécialisation en enseignement sections 3, 4 et 5	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa, HENaLLux	25, 53	2032-2033
10bis	HE+U+ESA			MS	Master de spécialisation en enseignement sections 3, 4 et 5	UMONS	HEAJ, HEH, HEPHC	52, 53	2032-2033
10bis	HE+U+ESA			MS	Master de spécialisation en enseignement sections 3, 4 et 5	UNamur	HENaLLux	92	2032-2033
10bis	HE+U+ESA			MS	Master de spécialisation en enseignement sections 3, 4 et 5	ULiège	HECh, HEL, HELMo, HEPL, HERS	62	2032-2033
10bis	HE+U+ESA			MS	Master de spécialisation en enseignement sections 3, 4 et 5	ULB	HE2B, HEFF, HELdB	21	2032-2033
10bis	HE+U+ESA			MS	Master de spécialisation en formation d'enseignants	UCLouvain	HE Vinci, EPHEC, HELHa	25	2023-2024
10bis	HE+U+ESA			MS	Master de spécialisation en formation d'enseignants	UMONS	HEAJ, HEH, HEPHC	52, 53	2023-2024

10bis	HE+U+ESA				MS	Master de spécialisation en formation d'enseignants	ULiège	HECh, HEL, HELMo, HEPL, HERS	62	2023-2024
10bis	HE+U+ESA				MS	Master de spécialisation en formation d'enseignants	UNamur	HENaLLux	92	2023-2024
10bis	HE+U+ESA				MS	Master de spécialisation en formation d'enseignants	ULB	HE2B, HEFF, HELdB	21	2023-2024

Vu pour être annexé au décret du 16 juillet 2025 modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement supérieur, à l'enseignement pour adultes et à la recherche scientifique et transposant partiellement la directive (UE) 2022/2041 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne.

Bruxelles, le 13 juin 2025.

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE

La Ministre de l'Education et de l'Enseignement de Promotion sociale,

V. GLATIGNY

Le Ministre de la Recherche,

A. DOLIMONT

Annexe n°7 au décret du 16 juillet 2025 modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement supérieur, à l'enseignement pour adultes et à la recherche scientifique et transposant partiellement la directive (UE) 2022/2041 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne

« Annexe 7. – L'annexe 6 au décret du 07 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études »

6. Habilitations des établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale

Légende											
LL : Pôle académique Liège-Luxembourg											
Bxl : Pôle académique de Bruxelles											
Hai : Pôle hainuyer											
Nam : Pôle académique de Namur											
Lou : Pôle Louvain											
Voir la légende de l'annexe II et des tableaux précédents de la présente annexe pour le surplus.											
Domaine	BES	TC		TL		Grade non correspondant au plein exercice	Habilitations L'habilitation accordée pour un master en 120 crédits vaut pour l'ensemble des finalités y associées.	Établissement d'enseignement supérieur de promotion sociale	N° FASE	Arrondissements	Pôle académique
		B180	BS	B180	M120						
5						X	Bibliothécaire breveté	Ecole industrielle et commerciale d'Arlon	2469	81	LL
5						X	Bibliothécaire breveté	Institut Jean-Pierre Lallemand	163	21	Bxl
5						X	Bibliothécaire breveté	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Lise Thyry	956	52	Hai
5						X	Bibliothécaire breveté	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Henri La Fontaine	1220	53	Hai
5						X	Bibliothécaire breveté	Institut des Arts et Métiers du Centre	1422	58	Hai
5						X	Bibliothécaire breveté	Institut provincial d'enseignement de promotion sociale de Wallonie-Picarde	1737	57	Hai
5						X	Bibliothécaire breveté	IPEFA SUP Liège	2032	62	LL
5						X	Bibliothécaire breveté	Institut Reine Astrid – I.R.A.M.	1217	53	Hai
5						X	Bibliothécaire breveté	Institut provincial de formation sociale	3012	92	Nam
5		X					Bachelier : bibliothécaire-documentaliste	Institut Jean-Pierre Lallemand	163	21	Bxl
5		X					Bachelier : bibliothécaire-documentaliste	IPEFA SUP Liège	2032	62	LL
5		X					Bachelier : bibliothécaire-documentaliste	Institut Reine Astrid – I.R.A.M.	1217	53	Hai
6	X					X	BES d'animateur en action collective politique, culturelle et sociale	Institut libre de formation permanente	3147	92	Nam
6	X					X	BES d'animateur en action collective politique, culturelle et sociale	Centre d'enseignement supérieur pour adultes	979	52	Hai
6	X					X	BES de conseiller en administration et gestion du personnel	EPHEC Promotion sociale	3233	21	Bxl
6	X					X	BES de conseiller en administration et gestion du personnel	Institut Roger Guilbert	41	21	Bxl
6	X					X	BES de conseiller en administration et gestion du personnel	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Henri La Fontaine	1220	53	Hai
6	X					X	BES de conseiller en insertion socioprofessionnelle	Institut Roger Guilbert	41	21	Bxl

6	X				X	BES de conseiller en insertion socioprofessionnelle	IPEFA SUP Liège	2032	61	LL
6		X				Bachelier en gestion des ressources humaines	EAFc Sud-Luxembourg	2468	81	LL
6		X				Bachelier en gestion des ressources humaines	EPHEC Promotion sociale	3233	21	Bxl
6		X				Bachelier en gestion des ressources humaines	Institut Rogier Guilbert	41	21	Bxl
6		X				Bachelier en gestion des ressources humaines	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Henri La Fontaine	1220	53	Hai
6		X				Bachelier en gestion des ressources humaines	Institut de formation continuée - enseignement de promotion sociale	2050	62	LL
6		X				Bachelier en gestion des ressources humaines	Institut provincial d'enseignement de promotion sociale et de formation continuée	646	25	Lou
7		X				Bachelier en assurances et gestion du risque	EPHEC Promotion sociale	3233	21	Bxl
7		X				Bachelier en assurances et gestion du risque	EPFC 3	189	21	Bxl
7		X				Bachelier en assurances et gestion du risque	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Henri La Fontaine	1220	53	Hai
7		X				Bachelier en droit	Institut des carrières commerciales	158	21	Bxl
7		X				Bachelier en droit	Université du travail – Institut d'enseignement technique commercial	924	52	Hai
7		X				Bachelier en droit	École de commerce et d'informatique – Enseignement de promotion sociale	2047	62	LL
7		X				Bachelier en droit	Institut Reine Astrid – I.R.A.M.	1217	53	Hai
7		X				Bachelier en droit	École supérieure des Affaires	2975	92	Nam
7		X				Bachelier en droit	Centre d'enseignement supérieur de promotion sociale et de formation continuée du Brabant wallon	3179	25	Lou
9	X				X	BES de gestionnaire d'unités commerciales	EPHEC Promotion sociale	3233	21	Bxl
9	X				X	BES de gestionnaire d'unités commerciales	Institut des carrières commerciales	158	21	Bxl
9	X				X	BES de gestionnaire d'unités commerciales	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Henri La Fontaine	1220	53	Hai
9	X				X	BES de gestionnaire d'unités commerciales	IPEFA SUP Seraing	2150	62	LL
9	X				X	BES de gestionnaire d'unités commerciales	École supérieure des Affaires	2975	92	Nam
9	X				X	BES de gestionnaire d'unités commerciales	Institut de formation supérieure de Wavre – IFOSUP	714	25	Lou
9	X				X	BES de guide touristique-guide régional	EAFc Uccle	483	21	Bxl
9		X				Bachelier : assistant de direction	Institut des carrières commerciales	158	21	Bxl
9		X				Bachelier : assistant de direction	Institut supérieur de formation continue d'Etterbeek	216	21	Bxl
9		X				Bachelier : assistant de direction	IPEFA SUP Seraing	2150	61	LL
9		X				Bachelier : assistant de direction	EAFc Famenne Ardenne	2597	83	LL
9		X				Bachelier : assistant de direction	EICPN	3011	92	Nam
9		X				Bachelier en comptabilité	EAFc Sud-Luxembourg	2468	81	LL
9		X				Bachelier en comptabilité	EPHEC Promotion sociale	3233	21	Bxl
9		X				Bachelier en comptabilité	Institut des carrières commerciales	158	21	Bxl
9		X				Bachelier en comptabilité	Institut supérieur de formation continue d'Etterbeek	216	21	Bxl
9		X				Bachelier en comptabilité	Collège technique « Aumôniers du travail »	918	52	Hai
9		X				Bachelier en comptabilité	Université du travail – Institut d'enseignement technique commercial	924	52	Hai
9		X				Bachelier en comptabilité	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Henri La Fontaine	1220	53	Hai
9		X				Bachelier en comptabilité	EAFc Fléron Charlemagne	2160	62	LL
9		X				Bachelier en comptabilité	Institut des Arts et Métiers du Centre	1422	58	Hai

9		X				Bachelier en comptabilité	Institut des Arts et Métiers du Centre	1422	55	Hai
9		X				Bachelier en comptabilité	Institut provincial d'enseignement de promotion sociale de Wallonie-Picarde	1737	57	Hai
9		X				Bachelier en comptabilité	École de commerce et d'informatique – Enseignement de promotion sociale	2047	62	LL
9		X				Bachelier en comptabilité	IPEFA SUP Seraing	2150	62	LL
9		X				Bachelier en comptabilité	IPEFA SUP Seraing	2150	63	LL
9		X				Bachelier en comptabilité	EAFc Famenne Ardenne	2597	83	LL
9		X				Bachelier en comptabilité	Institut Reine Astrid – I.R.A.M.	1217	53	Hai
9		X				Bachelier en comptabilité	EAFc Morlanwelz	1596	58	Hai
9		X				Bachelier en comptabilité	EAFc Mouscron Wallonie picarde	1345	57	Hai
9		X				Bachelier en comptabilité	École supérieure des Affaires	2975	92	Nam
9		X				Bachelier en comptabilité	Institut provincial d'enseignement de promotion sociale et de formation continuée	646	25	Lou
9		X				Bachelier en comptabilité	EAFc Uccle	483	21	Bxl
9		X				Bachelier en comptabilité ¹	EAFc Hesbaye-Condruz	2420	64	LL
9		X				Bachelier en comptabilité	Institut de formation supérieure de Wavre – IFOSUP	714	25	Lou
9		X				Bachelier en e-business	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Henri La Fontaine	1220	53	Hai
9		X				Bachelier en immobilier	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Henri La Fontaine	1220	53	Hai
9		X				Bachelier en immobilier	Institut Reine Astrid – I.R.A.M.	1217	53	Hai
9		X				Bachelier en international business	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Henri La Fontaine	1220	53	Hai
9		X				Bachelier en international business	École de commerce et d'informatique – Enseignement de promotion sociale	2047	62	LL
9		X				Bachelier en management de la logistique	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Henri La Fontaine	1220	53	Hai
9		X				Bachelier en management de la logistique	École de commerce et d'informatique – Enseignement de promotion sociale	2047	62	LL
9		X				Bachelier en management du tourisme et des loisirs	Institut Machtens	349	21	Bxl
9		X				Bachelier en management du tourisme et des loisirs	Université du travail – Institut d'enseignement technique commercial	924	52	Hai
9		X				Bachelier en marketing	EPHEC Promotion sociale	3233	21	Bxl
9		X				Bachelier en marketing	Institut supérieur de formation continue d'Etterbeek	216	21	Bxl
9		X				Bachelier en marketing	IPEFA SUP Seraing	2150	62	LL
9		X				Bachelier en marketing	École supérieure des Affaires	2975	92	Nam
9		X				Bachelier en marketing	Institut de formation supérieure de Wavre – IFOSUP	714	25	Lou
9		X				Bachelier en relations publiques	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Henri La Fontaine	1220	53	Hai
9		X				Bachelier en relations publiques	École supérieure des Affaires	2975	92	Nam
9		X			X	Bachelier sales account manager	EPFC 3	189	21	Bxl
9		X				Bachelier en sciences administratives et gestion publique	Institut Jean-Pierre Lallemand	163	21	Bxl

¹ Cette habilitation sera supprimée à partir de l'année académique 2028-2029.

9			X		X	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non-marchand	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Henri La Fontaine	1220	53	Hai
9			X		X	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non-marchand	Cours pour éducateurs en fonction	2051	62	LL
9			X		X	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non-marchand	Institut provincial de formation sociale	3012	92	Nam
9			X		X	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non-marchand	Centre d'enseignement supérieur pour adultes	979	21	Bxl
9			X		X	Bachelier de spécialisation : cadre du secteur non-marchand	Centre d'enseignement supérieur pour adultes	979	52	Hai
9			X		X	Bachelier de spécialisation : expertise comptable et fiscale	Ecole de commerce et d'informatique - Enseignement de promotion sociale	2047	62	LL
9			X		X	Bachelier de spécialisation : expertise comptable et fiscale	IPEFA SUP Seraing	2150	62	LL
9			X		X	Bachelier de spécialisation : expertise comptable et fiscale	Ecole supérieure des Affaires	2975	92	Nam
9			X		X	Bachelier de spécialisation : gestion d'entreprise d'économie sociale	EPFC 3	189	21	Bxl
9			X		X	Bachelier de spécialisation : sciences fiscales	EPHEC Promotion sociale	3233	21	Bxl
9			X		X	Bachelier de spécialisation : sciences fiscales	IPEFA SUP Seraing	2150	62	LL
9			X		X	Bachelier de spécialisation : sciences fiscales	Ecole supérieure des Affaires	2975	92	Nam
10		X			X	Bachelier : conseiller conjugal et familial	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Henri La Fontaine	1220	53	Hai
10		X			X	Bachelier : conseiller conjugal et familial	Institut provincial de formation sociale	3012	92	Nam
10		X			X	Bachelier : conseiller conjugal et familial	Centre d'enseignement supérieur de promotion sociale et de formation continuée du Brabant wallon	3179	25	Lou
10			X		X	Bachelier de spécialisation : intervention systémique et travail social	Cours pour éducateurs en fonction	2051	62	LL
10			X		X	Bachelier de spécialisation : intervention systémique et travail social	IPEFA SUP Liège	2032	62	LL
10			X		X	Bachelier de spécialisation : médiateur	Institut Roger Guilbert	41	21	Bxl
10			X		X	Bachelier de spécialisation : médiateur	EAFC des Hauts-Pays	1135	53	Hai
10			X		X	Bachelier de spécialisation : médiateur	Cours pour éducateurs en fonction	2051	62	LL
10			X		X	Bachelier de spécialisation : médiateur	IPEFA SUP Seraing	2150	62	LL
10bis	X				X	BES de formateur en alphabétisation	Institut Rogier Guilbert	41	21	Bxl
10bis	X				X	BES de formateur en alphabétisation	Institut provincial de formation sociale	3012	92	Nam
10bis		X				Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif	Ecole industrielle et commerciale d'Arlon	2469	81	LL
10bis		X				Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif	Institut Jean-Pierre Lallemand	163	21	Bxl
10bis		X				Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Lise Thiry	956	52	Hai
10bis		X				Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Henri La Fontaine	1220	53	Hai
10bis		X				Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif	École des Arts et métiers promotion sociale	1539	56	Hai
10bis		X				Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif	EAFC Frameries	1146	53	Hai
10bis		X				Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif	Cours pour éducateurs en fonction	2051	62	LL
10bis		X				Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif	IPEFA SUP Liège	2032	62	LL
10bis		X				Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif	IPEFA SUP Liège	2032	63	LL
10bis		X				Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif	Institut provincial de formation sociale	3012	92	Nam
10bis		X				Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif	Centre d'enseignement supérieur pour adultes	979	21	Bxl
10bis		X				Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif	Centre d'enseignement supérieur pour adultes	979	52	Hai
10bis		X				Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif	EAFC Tournai Eurométropole	1704	57	Hai
15		X			X	Bachelier en optométrie	Centre d'études supérieures d'Optométrie appliquées	353	92	Nam
15		X			X	Bachelier en optométrie	Institut supérieur de promotion sociale libre de Bruxelles – Ilya Prigogine	292	21	Bxl
15		X				Bachelier en orthoptie	Centre d'études supérieures d'Optométrie appliquées	353	92	Nam

15		X				Bachelier : infirmier responsable de soins généraux	Centre de formation pour les secteurs infirmier et de santé ACN	521	21	Bxl
15		X				Bachelier : infirmier responsable de soins généraux	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Lise Thyry	956	52	Hai
15		X				Bachelier : infirmier responsable de soins généraux	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Henri La Fontaine	1220	53	Hai
15		X				Bachelier : infirmier responsable de soins généraux	IPEFA SUP Liège	2032	62	LL
15			X		X	Bachelier de spécialisation : cadre de santé	Centre de formation pour les secteurs infirmier et de santé ACN	521	21	Bxl
15			X		X	Bachelier de spécialisation : cadre de santé	EPFC 9	162	21	Bxl
15			X		X	Bachelier de spécialisation : cadre de santé	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Lise Thyry	956	52	Hai
15			X		X	Bachelier de spécialisation : cadre de santé	E AFC Centre Ardenne	2713	84	LL
15			X		X	Bachelier de spécialisation : cadre de santé	IPEFA SUP Liège	2032	62	LL
15			X		X	Bachelier de spécialisation : cadre de santé	E AFC Tournai Eurométropole	1704	57	Hai
15			X		X	Bachelier de spécialisation : gérontologie	Institut provincial de formation sociale	3012	92	Nam
15			X		X	Bachelier de spécialisation : psychopathologie	Centre d'enseignement supérieur pour adultes	979	21	Bxl
15			X		X	Bachelier de spécialisation : psychopathologie	Centre d'enseignement supérieur pour adultes	979	52	Hai
15			X		X	Bachelier de spécialisation : psychopathologie	E AFC Tournai Eurométropole	1704	57	Hai
16		X				Bachelier en psychomotricité	Institut supérieur de promotion sociale libre de Bruxelles – Ilya Prigogine	292	21	Bxl
17	X				X	BES de Webdesigner UI/UX	E AFC Sud-Luxembourg	2468	81	LL
17	X				X	BES de Webdesigner UI/UX	EPFC 2	167	21	Bxl
17	X				X	BES de Webdesigner UI/UX	Institut Paul Hankar	151	21	Bxl
17	X				X	BES de Webdesigner UI/UX	Institut Rogier Guilbert	41	21	Bxl
17	X				X	BES de Webdesigner UI/UX	Collège technique « Aumôniers du travail »	918	52	Hai
17	X				X	BES de Webdesigner UI/UX	Enseignement de promotion sociale d'Enghien	1375	51	Hai
17	X				X	BES de Webdesigner UI/UX	E AFC Fléron Charlemagne	2160	62	LL
17	X				X	BES de Webdesigner UI/UX	IPEFA SUP Liège	2032	62	LL
17	X				X	BES de Webdesigner UI/UX	IPEFA SUP Seraing	2150	62	LL
17	X				X	BES de Webdesigner UI/UX	IPEFA SUP Seraing	2150	61	LL
17	X				X	BES de Webdesigner UI/UX	IPEFA SUP Seraing	2150	63	LL
17	X				X	BES de Webdesigner UI/UX	Institut Saint-Laurent – Promotion sociale	2021	62	LL
17	X				X	BES de Webdesigner UI/UX	Institut Reine Astrid – I.R.A.M.	1217	53	Hai
17	X				X	BES de Webdesigner UI/UX	EICPN	3011	92	Nam
17	X				X	BES de Webdesigner UI/UX	Institut provincial d'enseignement de promotion sociale et de formation continuée	646	25	Lou
17	X				X	BES de Webdesigner UI/UX	Institut de formation supérieure de Wavre – IFOSUP	714	25	Lou
17	X				X	BES de Webdeveloper	E AFC Sud-Luxembourg	2468	81	LL
17	X				X	BES de Webdeveloper	EPFC 2	167	21	Bxl
17	X				X	BES de Webdeveloper	Institut Paul Hankar	151	21	Bxl
17	X				X	BES de Webdeveloper	Collège technique « Aumôniers du travail »	918	52	Hai
17	X				X	BES de Webdeveloper	Enseignement de promotion sociale d'Enghien	1375	51	Hai
17	X				X	BES de Webdeveloper	E AFC Fléron Charlemagne	2160	62	LL
17	X				X	BES de Webdeveloper	IPEFA SUP Liège	2032	62	LL
17	X				X	BES de Webdeveloper	IPEFA SUP Seraing	2150	62	LL

17	X					X	BES de Webdeveloper	IPEFA SUP Seraing	2150	61	LL
17	X					X	BES de Webdeveloper	Institut Saint-Laurent – Promotion sociale	2021	62	LL
17	X					X	BES de Webdeveloper	Institut Reine Astrid – I.R.A.M.	1217	53	Hai
17	X					X	BES de Webdeveloper	EAFIC Namur Cadets	3006	92	Nam
17	X					X	BES de Webdeveloper	EICPN	3011	92	Nam
17	X					X	BES de Webdeveloper	Institut provincial d'enseignement de promotion sociale et de formation continuée	646	25	Lou
17	X					X	BES de Webdeveloper	EAFIC Uccle	483	21	Bxl
17	X					X	BES de Webdeveloper	Institut de formation supérieure de Wavre – IFOSUP	714	25	Lou
17		X					Bachelier en informatique de gestion ²	EPHEC Promotion sociale	3233	21	Bxl
17		X					Bachelier en informatique de gestion ²	Institut des carrières commerciales	158	21	Bxl
17		X					Bachelier en informatique de gestion ²	Institut supérieur de formation continue d'Etterbeek	216	21	Bxl
17		X					Bachelier en informatique de gestion ²	Collège technique « Aumôniers du travail »	918	52	Hai
17		X					Bachelier en informatique de gestion ²	Université du travail – Institut d'enseignement technique commercial	924	52	Hai
17		X					Bachelier en informatique de gestion ²	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Henri La Fontaine	1220	53	Hai
17		X					Bachelier en informatique de gestion ²	EAFIC Evere	233	21	Bxl
17		X					Bachelier en informatique de gestion ²	EAFIC Fléron Charlemagne	2160	62	LL
17		X					Bachelier en informatique de gestion ²	Institut des Arts et Métiers du Centre	1422	58	Hai
17		X					Bachelier en informatique de gestion ²	École de commerce et d'informatique – Enseignement de promotion sociale	2047	62	LL
17		X					Bachelier en informatique de gestion ²	IPEFA SUP Seraing	2150	62	LL
17		X					Bachelier en informatique de gestion ²	IPEFA SUP Seraing	2150	63	LL
17		X					Bachelier en informatique de gestion ²	Institut Saint-Laurent – Promotion sociale	2021	62	LL
17		X					Bachelier en informatique de gestion ²	Institut Reine Astrid – I.R.A.M.	1217	53	Hai
17		X					Bachelier en informatique de gestion ²	École supérieure des Affaires	2975	92	Nam
17		X					Bachelier en informatique de gestion ²	EAFIC Uccle	483	21	Bxl
17		X					Bachelier en informatique de gestion ²	Institut de formation supérieure de Wavre – IFOSUP	714	25	Lou
17		X					Bachelier en informatique, orientation développement d'applications	EPHEC Promotion sociale	3233	21	Bxl
17		X					Bachelier en informatique, orientation développement d'applications	Institut des carrières commerciales	158	21	Bxl
17		X					Bachelier en informatique, orientation développement d'applications	Institut supérieur de formation continue d'Etterbeek	216	21	Bxl
17		X					Bachelier en informatique, orientation développement d'applications	Collège technique « Aumôniers du travail »	918	52	Hai
17		X					Bachelier en informatique, orientation développement d'applications	Université du travail – Institut d'enseignement technique commercial	924	52	Hai
17		X					Bachelier en informatique, orientation développement d'applications	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Henri La Fontaine	1220	53	Hai
17		X					Bachelier en informatique, orientation développement d'applications	EAFIC Evere	233	21	Bxl
17		X					Bachelier en informatique, orientation développement d'applications	EAFIC Fléron Charlemagne	2160	62	LL
17		X					Bachelier en informatique, orientation développement d'applications	Institut des Arts et Métiers du Centre	1422	58	Hai
17		X					Bachelier en informatique, orientation développement d'applications	École de commerce et d'informatique – Enseignement de promotion sociale	2047	62	LL
17		X					Bachelier en informatique, orientation développement d'applications	IPEFA SUP Seraing	2150	62	LL

² Cette habilitation sera supprimée à partir de l'année académique 2026-2027.

17		X				Bachelier en informatique, orientation développement d'applications	IPEFA SUP Seraing	2150	63	LL
17		X				Bachelier en informatique, orientation développement d'applications	Institut Saint-Laurent – Promotion sociale	2021	62	LL
17		X				Bachelier en informatique, orientation développement d'applications	Institut Reine Astrid – I.R.A.M.	1217	53	Hai
17		X				Bachelier en informatique, orientation développement d'applications	École supérieure des Affaires	2975	92	Nam
17		X				Bachelier en informatique, orientation développement d'applications	EAFU Uccle	483	21	Bxl
17		X				Bachelier en informatique, orientation développement d'applications	Institut de formation supérieure de Wavre – IFOSUP	714	25	Lou
17		X				Bachelier en informatique et systèmes, orientation informatique industrielle ³	Institut supérieur industriel de la province de Hainaut	915	52	Hai
17		X				Bachelier en informatique et systèmes, orientation informatique industrielle ⁴	Institut de technologie – Enseignement de promotion sociale	2023	62	LL
17		X				Bachelier en informatique, orientation informatique industrielle	Institut supérieur industriel de la province de Hainaut	915	52	Hai
17		X				Bachelier en informatique, orientation informatique industrielle	Institut de technologie – Enseignement de promotion sociale	2023	62	LL
17		X				Bachelier en informatique et systèmes, orientation réseaux et télécommunications ⁵	Institut technique supérieur Cardinal Mercier – Promotion sociale	3146	21	Bxl
17		X				Bachelier en informatique et systèmes, orientation réseaux et télécommunications ⁶	Institut de technologie – Enseignement de promotion sociale	2023	62	LL
17		X				Bachelier en informatique, orientation réseaux et télécommunications	Institut technique supérieur Cardinal Mercier – Promotion sociale	3146	21	Bxl
17		X				Bachelier en informatique, orientation réseaux et télécommunications	Institut de technologie – Enseignement de promotion sociale	2023	62	LL
17		X				Bachelier en informatique et systèmes, orientation technologie de l'informatique ⁷	Institut supérieur industriel de la province de Hainaut	915	52	Hai
17		X				Bachelier en informatique et systèmes, orientation technologie de l'informatique ⁷	EICPN	3011	92	Nam
17		X				Bachelier en informatique et systèmes, orientation technologie de l'informatique ⁷	EAFU Uccle	483	21	Bxl
17		X				Bachelier en informatique, orientation technologies de l'informatique	Institut supérieur industriel de la province de Hainaut	915	52	Hai
17		X				Bachelier en informatique, orientation technologies de l'informatique	EICPN	3011	92	Nam
17		X				Bachelier en informatique, orientation technologies de l'informatique	EAFU Uccle	483	21	Bxl
18		X				Bachelier : agronome en gestion des productions animales et végétales	Institut des Arts et Métiers du Centre	1422	55	Hai
18			X		X	Bachelier de spécialisation : conseiller en environnement	Institut Roger Guilbert	41	21	Bxl
18			X		X	Bachelier de spécialisation : conseiller en environnement	Institut de technologie - Enseignement de promotion sociale	2023	62	LL
18			X		X	Bachelier de spécialisation : conseiller en environnement	Institut des Arts et Métiers du Centre	1422	55	Hai
19		X				Bachelier en automatisation	Institut Reine Astrid – I.R.A.M.	1217	53	Hai
19		X				Bachelier en automobile	Institut Reine Astrid – I.R.A.M.	1217	53	Hai
19		X				Bachelier en chimie, orientation biochimie	Institut supérieur industriel de la province de Hainaut	915	52	Hai
19		X				Bachelier en chimie, orientation biotechnologie	Institut Roger Lambion	3197	21	Bxl

³ Cette habilitation sera supprimée à partir de l'année académique 2026-2027.

⁴ Cette habilitation sera supprimée à partir de l'année académique 2026-2027.

⁵ Cette habilitation sera supprimée à partir de l'année académique 2026-2027.

⁶ Cette habilitation sera supprimée à partir de l'année académique 2026-2027.

⁷ Cette habilitation sera supprimée à partir de l'année académique 2026-2027.

19		X				Bachelier en chimie, orientation biotechnologie	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Henri La Fontaine	1220	53	Hai
19		X				Bachelier en chimie, orientation biotechnologie	Institut des Arts et Métiers du Centre	1422	58	Hai
19		X				Bachelier en chimie, orientation chimie appliquée	Institut supérieur industriel de la province de Hainaut	915	52	Hai
19		X				Bachelier en chimie, orientation chimie appliquée	Institut de technologie – Enseignement de promotion sociale	2023	62	LL
19		X				Bachelier en chimie, orientation chimie appliquée	EICPN	3011	92	Nam
19		X				Bachelier en construction	Institut Paul Hankar	151	21	Bxl
19		X				Bachelier en construction	Institut supérieur industriel de la province de Hainaut	915	52	Hai
19		X				Bachelier en construction	EAFC des Hauts-Pays	1135	53	Hai
19		X				Bachelier en construction	Cours de promotion sociale Saint-Luc	2015	62	LL
19		X				Bachelier en construction	Institut des travaux publics – Enseignement de promotion sociale	2010	62	LL
19		X				Bachelier en construction	EAFC Morlanwelz	1596	58	Hai
19		X				Bachelier en construction	EAFC Namur Cadets	3006	92	Nam
19		X				Bachelier en construction	EAFC Uccle	483	21	Bxl
19		X				Bachelier en électromécanique, orientation électromécanique et maintenance	Institut supérieur industriel de la province de Hainaut	915	52	Hai
19		X				Bachelier en électromécanique, orientation électromécanique et maintenance	Institut des Arts et Métiers du Centre	1422	58	Hai
19		X				Bachelier en électromécanique, orientation électromécanique et maintenance	Institut Saint-Laurent – Promotion sociale	2021	62	LL
19		X				Bachelier en électromécanique, orientation électromécanique et maintenance	EAFC Namur Cadets	3006	92	Nam
19		X				Bachelier en électromécanique, orientation électromécanique et maintenance	EAFC Péruwelz	1637	57	Hai
19		X				Bachelier en électromécanique, orientation électromécanique et maintenance	EAFC Uccle	483	21	Bxl
19		X				Bachelier en électromécanique, orientation climatisation et techniques du froid	Cours industriels	159	21	Bxl
19		X				Bachelier en électromécanique, orientation climatisation et techniques du froid	EAFC Colfontaine-Jurbise	1287	53	Hai
19		X				Bachelier en techniques graphiques, orientation techniques infographiques	Institut Paul Hankar	151	21	Bxl
19		X				Bachelier en électronique, orientation électronique appliquée	Institut technique supérieur Cardinal Mercier – Promotion sociale	3146	21	Bxl
19		X				Bachelier en électronique, orientation électronique appliquée	Institut supérieur industriel de la province de Hainaut	915	52	Hai
19		X				Bachelier en électronique, orientation électronique appliquée	Institut des Arts et Métiers du Centre	1422	58	Hai
19		X				Bachelier en techniques graphiques, orientation techniques infographiques	Institut Paul Hankar	151	21	Bxl
19		X				Bachelier en techniques graphiques, orientation techniques infographiques	Enseignement de promotion sociale d'Enghien	1375	51	Hai
19		X				Bachelier en techniques graphiques, orientation techniques infographiques	IPEFA SUP Seraing	2150	62	LL
19		X			X	Gradué Géomètre – expert immobilier	Institut des travaux publics – Enseignement de promotion sociale	2010	62	LL
19		X			X	Gradué Géomètre – expert immobilier	Institut Reine Astrid – I.R.A.M.	1217	53	Hai
19		X			X	Gradué Géomètre – expert immobilier	EAFC Uccle	483	21	Bxl
19				X		Bachelier en sciences de l'ingénieur industriel	Institut supérieur industriel de la province de Hainaut	915	52	Hai
19				X		Bachelier en sciences de l'ingénieur industriel	Institut Saint-Laurent – Promotion sociale	2021	62	LL
19				X		Bachelier en sciences de l'ingénieur industriel	EAFC Uccle	483	21	Bxl
19					X	Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation chimie	Institut supérieur industriel de la province de Hainaut	915	52	Hai

19					X		Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation chimie	E AFC Uccle	483	21	Bxl
19					X		Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation électromécanique	Institut supérieur industriel de la province de Hainaut	915	52	Hai
19					X		Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation électromécanique	Institut Saint-Laurent – Promotion sociale	2021	62	LL
19					X		Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation électromécanique	E AFC Uccle	483	21	Bxl
19					X		Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation électronique	Institut supérieur industriel de la province de Hainaut	915	52	Hai
19					X		Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation électronique	E AFC Uccle	483	21	Bxl
20					X	X	Master en urbanisme et aménagement du territoire	Ateliers Saint-Luc	371	21	Bxl
22		X					Bachelier en publicité	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Henri La Fontaine	1220	53	Hai
22		X				X	Bachelier en scénographie	Ateliers Saint-Luc	371	21	Bxl
22		X					Bachelier : styliste-modéliste	Ateliers Saint-Luc	371	21	Bxl
22		X					Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : création d'intérieurs	Ateliers Saint-Luc	371	21	Bxl
22		X					Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : création d'intérieurs	Institut Paul Hankar	151	21	Bxl
22		X					Bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : création d'intérieurs	Cours de promotion sociale Saint-Luc	2015	62	LL
25	X					X	BES régisseur général de spectacle	Institut provincial d'enseignement supérieur de promotion sociale Henri La Fontaine	1220	53	Hai

Vu pour être annexé au décret du 16 juillet 2025 modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement supérieur, à l'enseignement pour adultes et à la recherche scientifique et transposant partiellement la directive (UE) 2022/2041 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne.

Bruxelles, le 13 juin 2025.

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE

La Ministre de l'Education et de l'Enseignement de Promotion sociale,

V. GLATIGNY

Le Ministre de la Recherche,

A. DOLIMONT